CITC
CANADIAN ISSUES
THÈMES CANADIENS
AUTOMNE / HIVER 2021

Le multiculturalisme @50 ans et la promesse d'une société juste

WILL KYMLICKA
MIRIAM TAYLOR
DANIEL R. MEISTER
LEE BLANDING
RAYMOND THÉBERGE
JOHN BERRY
VARUN UBEROI
JEFFREY G. REITZ
JENNIFER ELRICK
JEAN-PHILIPPE WARREN
BENJAMIN L. BERGER
JEAN AUGUSTINE
CECIL FOSTER
RATNA GHOSH
SHIBAO GUO

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

3 **MULTICULTURALISME @ 50 ANS : CHAÎNES DU PASSÉ ET RÊVES DE RENAISSANCE**
Will Kymlicka

7 **SURVOL DU NUMÉRO**
Miriam Taylor

FONDATIONS

11 **HISTORISER LE MULTICULTURALISME**
Daniel R. Meister

16 **« UNE MOSAÏQUE NATIONALE HARMONIEUSE » ? LE DÉBAT SUR LE MULTICULTURALISME DANS LES ANNÉES 1950 ET 1960**
Lee Blanding

22 **SOYONS HONNÊTES AU SUJET DU MULTICULTURALISME ET DU BILINGUISME OFFICIEL : POINTS DE VUE DU COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES**
Raymond Théberge

LA CONSCIENCE PUBLIQUE

30 **L'IDÉOLOGIE MULTICULTURELLE**
John Berry

35 **LE MULTICULTURALISME CANADIEN ET L'IDENTITÉ NATIONALE – UNE RELATION QUI DURE DEPUIS 50 ANS**
Varun Uberoi

42 **LE MULTICULTURALISME POPULAIRE EN TANT QUE CAPITAL SOCIAL : TENDANCES ET PERSPECTIVES**
Jeffrey G. Reitz

LIGNES DE FAILLES STRUCTURELLES

49 **LE MULTICULTURALISME DE CLASSE MOYENNE AU CANADA ET SES CONSÉQUENCES**
Jennifer Elrick

55 **GUY ROCHER, CRITIQUE IMPÉNITENT DU MULTICULTURALISME CANADIEN**
Jean-Philippe Warren

62 **LES DIFFÉRENCES RELIGIEUSES, LA LOI ET LES SILENCES DU MULTICULTURALISME**
Benjamin L. Berger

FUTURS IMPÉRATIFS

70 **LE MULTICULTURALISME À 50 ANS : L'EXPÉRIENCE DES CANADIENS NOIRS**
Jean Augustine

76 **ÊTRE NOIR ET VOIR GRANDIR LE CANADA MULTICULTUREL**
Cecil Foster

82 **QUELS SONT LES RÉALISATIONS DU MULTICULTURALISME AU CANADA ET QUELS EN SONT LES DÉFIS ?**
Ratna Ghosh

89 **LE MULTICULTURALISME À LA CROISÉE DES CHEMINS : VERS UNE ÉDUCATION ANTIRACISTE PANDÉMIQUE DANS LE CANADA DE L'APRÈS-COVID-19**
Shibao Guo

THÈMES CANADIENS EST PUBLIÉ PAR ACS • AEC
Association for Canadian Studies • Association d'études canadiennes

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION D'ÉTUDES CANADIENNES
Élu le 23 novembre 2019

DR. JULIE PERRONE
Présidente du Conseil d'administration, Directrice, Communications & Marketing, Finance Montréal, Montréal, Québec

CELINE COOPER
Rédactrice, L'Encyclopédie canadienne, Professeure, Université Concordia, Montréal, Québec

HUBERT LUSSIER
Ancien sous-ministre adjoint, Patrimoine Canadien, Ottawa, Ontario

JANE BADETS
Ancienne statisticienne en chef adjointe, Statistique Canada, Ottawa, Ontario

GISÈLE YASMEEN
Directrice exécutive, Réseau pour une alimentation durable, Montréal, Québec

PROFESSEUR HOWARD RAMOS
Université Dalhousie, Halifax, Nouvelle-Écosse

L'HONORABLE MARLENE JENNINGS
C.P., LLb., Avocate, Montréal, Québec

MADELINE ZINIAK
Consultante, Présidente, Canadian Ethnic Media Association, Toronto, Ontario

PROFESSEUR CHEDLY BELKHODJA
Université Concordia, Montréal, Québec

JEAN TEILLET
Associée, Pape Salter Teillet LLP, Vancouver, Colombie-Britannique

PROFESSEURE JOANNA ANNEKE RUMMENS
Université Ryerson, Toronto, Ontario

Patrimoine canadien Canadian Heritage

Thèmes canadiens est une publication semestrielle de l'Association d'études canadiennes (AEC). Les collaborateurs et collaboratrices de *Thèmes canadiens* sont entièrement responsables des idées et opinions exprimées dans leurs articles. L'Association d'études canadiennes est un organisme pancanadien à but non lucratif dont l'objet est de promouvoir l'enseignement, la recherche est les publications sur le Canada.

Thèmes canadiens bénéficie de l'appui financier du Gouvernement du Canada par le biais du Fonds pour l'histoire du Canada du ministère du Patrimoine canadien pour ce projet.

COURRIER

Des commentaires sur ce numéro?
Écrivez-nous à *Thèmes canadiens:*

Thèmes canadiens / AEC
850-1980, rue Sherbrooke Ouest
Montréal, Québec H3H 1E8

Ou par courriel à <miriam.taylor@acs-aec.ca>

@CANADIANSTUDIES

CITC CANADIAN ISSUES THÈMES CANADIENS

JACK JEDWAB
Éditeur

MIRIAM TAYLOR
Rédactrice en chef

MIRIAM TAYLOR
LAURA COMBOÏGO
Traductrices

WILL KYMLICKA
Rédacteur invité

Akash Ondaatje
Réviseur

CAMILAHGO. STUDIO CRÉATIF
Design et mise en page

INTRODUCTION

MULTICULTURALISME @ 50 ANS : CHAÎNES DU PASSÉ ET RÊVES DE RENAISSANCE

WILL KYMLICKA

Will Kymlicka est titulaire de la Chaire de recherche du Canada en philosophie politique au département de philosophie de l'Université Queen's à Kingston, au Canada, où il enseigne depuis 1998. Ses recherches portent sur les questions de démocratie et de diversité, et en particulier sur les modèles de citoyenneté et de justice sociale dans les sociétés multiculturelles. Il est co-directeur, avec Irene Bloemraad, d'un nouveau programme du CIFAR intitulé frontières, groupes et appartenance. Il est également co-directeur, avec Keith Banting, du projet Multiculturalism Policy Index, qui suit l'évolution des politiques de multiculturalisme dans les démocraties occidentales. Ses études actuelles portent sur les questions de solidarité dans les sociétés multiculturelles.

Cette année marque le 50e anniversaire de l'adoption officielle du multiculturalisme au Canada, mais la plupart des Canadiens ne semblent pas d'humeur à célébrer. Après la découverte de 215 tombes non identifiées au pensionnat indien de Kamloops en mai 2021, de nombreuses villes et associations ont annulé leurs festivités de la « fête du Canada », et les drapeaux canadiens sur les bâtiments fédéraux ont été mis en berne (et le sont restés), afin d'honorer et de reconnaître les victimes autochtones du colonialisme canadien. La puissante mobilisation du mouvement Black Lives Matter autour des questions de racisme systémique au Canada a renforcé la perception qu'il s'agit d'un moment, non pas de célébration, mais de reconnaissance de la gravité de nos échecs et de la remise en question de nos institutions, politiques et discours, y compris nos politiques et discours sur le multiculturalisme.

« Le sol historique d'où le multiculturalisme a surgi n'était pas propice à une politique véritablement inclusive et émancipatrice, et les Canadiens continuent d'en subir les conséquences. »

Les articles publiés dans ce numéro de *Thèmes canadiens* fournissent un contexte historique permettant de situer ce moment. Plusieurs des auteurs soutiennent que les limites et les lacunes du multiculturalisme ne sont pas des échecs de mise en œuvre, de communication ou de financement, mais ont plutôt des racines historiques plus profondes. La conception du multiculturalisme adoptée en 1971 était ancrée dans les idéologies et les structures de pouvoir dominantes de l'époque, et a donc

fini par reproduire bon nombre de ces hiérarchies et exclusions de longue date. Le sol historique d'où le multiculturalisme a surgi n'était pas propice à une politique véritablement inclusive et émancipatrice, et les Canadiens continuent d'en subir les conséquences.

Chacun des auteurs se concentre sur des aspects quelque peu différents de ce sol historique, et sur différentes dimensions des idéologies et des structures de pouvoir en jeu dans la période qui a précédé l'adoption de la politique. Pour certains auteurs, l'idéologie et la structure de pouvoir déterminantes sont le colonialisme : le multiculturalisme a encouragé les groupes ethniques à s'aligner sur la société des colons (anglais ou français) et les a ainsi enrôlés dans le projet permanent de dépossession des peuples autochtones (Foster ; Blanding). Pour d'autres auteurs, l'idéologie et la structure de pouvoir décisives sont le racisme : les idées de multiculturalisme ont émergé du même ragoût toxique que les idées d'eugénisme et de hiérarchie raciale, consolidant un sentiment de privilège blanc parmi les Anglais, les Français et les groupes ethniques blancs, tout en reléguant les non-Blancs à la marge (Meister, Augustine, Guo). Pour d'autres encore, l'idéologie et la structure de pouvoir fondamentales sont liées à la classe sociale : le multiculturalisme a émergé dans le cadre d'un projet de construction d'une société autour des traits de la classe moyenne, à savoir « l'ambition, la fiabilité, l'autonomie, la discipline, la persévérance et la maîtrise de soi », tout en reléguant les immigrants « non productifs » (et les natifs) en marge de la société (Elrick). D'autres encore proposent que l'idéologie et la structure de pouvoir clés soient le système juridique libéral laïc : le multiculturalisme a fonctionné de manière à consolider le pouvoir et la légitimité de l'État libéral, et marginalise donc les groupes religieux non libéraux qui contestent le droit de l'État à gouverner l'ensemble de la société (Berger). Enfin, il y a la critique de longue date selon laquelle le multiculturalisme reflète et perpétue le déséquilibre de pouvoir entre le français et l'anglais, noyant la nation québécoise dans la mer multiculturelle de l'Amérique du Nord anglophone (Warren)[1].

Ce sont tous des aperçus importants des racines du multiculturalisme, et bien que les auteurs se concentrent sur des aspects distincts, il s'agit à bien des égards d'analyses complémentaires. Après tout, les idées de race, de classe et de culture sont toutes entrelacées dans la pratique, et les justifications des hiérarchies de pouvoir se déplacent souvent subtilement entre ces différents registres. Chacun de ces articles peut être envisagé comme une dimension d'un réseau complexe d'idéologies et de hiérarchies qui structurent la société et la politique canadiennes.

Ainsi, les articles de ce numéro aident à nous faire comprendre pourquoi, cinquante ans après l'adoption du multiculturalisme, nous sommes encore très loin de la « société juste » que le multiculturalisme semblait promettre (Ghosh). Cependant, en élucidant une énigme, ces articles en soulèvent une autre : à savoir, pourquoi le multiculturalisme est-il resté si populaire au Canada ? Selon plusieurs des analyses présentées dans ce numéro, le multicul-

1 Voir Raymond Théberge pour une interprétation alternative de la manière dont le multiculturalisme se rapporte au fait français au Canada.

turalisme a servi à soutenir et à exalter la classe moyenne blanche, libérale, laïque et anglophone des colons, et il n'est donc peut-être pas surprenant que les membres de ce groupe appuient le multiculturalisme. Mais les données recueillies indiquent que le soutien au multiculturalisme au Canada est beaucoup plus répandu que cela. Dans son article, Varun Uberoi cite certaines des données d'enquête qui montrent un soutien étonnamment élevé et stable au multiculturalisme dans la population canadienne en général, y compris parmi les minorités.

En fait, on peut trouver un soutien au multiculturalisme dans des endroits surprenants. Un exemple particulièrement frappant est une étude récente des attitudes envers le multiculturalisme parmi les prisonniers des prisons provinciales de l'Alberta[2]. Cette population est fortement racisée et économiquement défavorisée, et donc très éloignée de la classe moyenne blanche dont les valeurs et le pouvoir sont censés étayer le multiculturalisme. Pourtant, il semble qu'eux aussi aient intériorisé l'éthos multiculturel. Ce n'est là qu'un exemple parmi tant d'autres où des chercheurs en sciences sociales au Canada se sont mis à la recherche de ceux que l'on dit exclus ou bannis du multiculturalisme, pour découvrir que les membres de ces groupes expriment souvent une véritable appréciation, voire une gratitude, pour le multiculturalisme. Alors que les thèses académiques critiques nous disent que le multiculturalisme stigmatise et déresponsabilise certains groupes, les enquêtes et les entretiens avec les membres de ces groupes suggèrent souvent qu'ils se sentent habilités et respectés par le multiculturalisme[3].

À mon avis, il s'agit là d'une partie tout aussi importante des 50 ans d'histoire du multiculturalisme au Canada, et qui nécessite une explication. Qu'est-ce que tant de Canadiens – de toutes races, religions et classes sociales – voient dans le multiculturalisme ? Et c'est là que les articles de Jeff Reitz, de Varun Uberoi et de John Berry sont utiles, en identifiant certains des besoins humains fondamentaux et des motivations qui poussent les gens à défendre le multiculturalisme. Au niveau sociologique, le multiculturalisme peut renforcer le « capital social » : il contribue à faciliter la confiance et la coopération. Sur le plan psychologique, le multiculturalisme peut contribuer à satisfaire certains besoins et motivations de base de l'homme. Il semble que pour de nombreuses personnes, le multiculturalisme favorise un sentiment d'appartenance, un sentiment qui fonctionne à deux niveaux : les gens ont le sentiment d'appartenir à la société dans son ensemble, mais aussi que la société leur appartient, et donc qu'ils ont le droit d'avoir leur mot à dire, le droit de se plaindre, le droit de remodeler la société.

Il n'est pas facile de savoir concilier ce sentiment populaire avec des analyses académiques plus critiques qui suggèrent que le multiculturalisme n'a jamais eu pour but de donner à certains groupes le droit de remodeler la maison que nous appelons le Canada. Il semble que le multiculturalisme ait glissé

2 Tetrault, Justin EC, Sandra M. Bucerius, et Kevin D. Haggerty. « Multiculturalism under confinement : Prisoner race relations inside western Canadian prisons. » *Sociology* 54.3 (2020) : 534–555

3 Pour citer un autre exemple, voir Iqbal, Maleeha, Laila Omar, et Neda Maghbouleh. « The Fragile Obligation : Gratitude, Discontent, and Dissent with Syrian Refugees in Canada. » Mashriq & Mahjar : *Journal of Middle East and North African Migration Studies* 8/2 (2021) : 1–30.

de ses amarres, et que de nombreux Canadiens y voient quelque chose de plus, ou bien d'autre, que la somme de ses sources historiques. Ils envisagent plutôt un avenir multiculturel qui n'est pas voué à reproduire les hiérarchies et les idéologies dominantes de ses origines d'il y a cinquante ans.

« En 2021, les Canadiens vivent une période particulièrement saisissante de cette "conscience malheureuse", déchirée entre les aspirations à la renaissance et les chaînes du passé. »

Bien sûr, cela peut sembler naïf. Et le Canada ne réalisera jamais cet avenir multiculturel si nous ne faisons pas un bilan honnête du passé. Foster saisit cette dynamique lorsqu'il écrit :

> *« le Canada multiculturel a commencé sa vie comme un orphelin. On avait une certaine idée d'une histoire ancestrale que particulièrement les Canadiens dominants – ou du moins certains d'entre eux – voulaient conserver et même préserver. En réalité, c'était une conscience malheureuse, comparable à celle de l'individu moderne qui ne sait pas dans quelle mesure son héritage le prépare à une nouvelle vie autonome, qui ne peut se réaliser que par une renaissance mythologique, ou dans quelle mesure cet héritage est comparable aux chaînes que chaque Scrooge est destiné à traîner dans son avenir, à moins qu'il ne procède à une réconciliation et à une rétractation fondamentale et honnête de ses actes passés. »*

En 2021, les Canadiens sont confrontés de façon très intense à cette « conscience malheureuse », déchirée entre les aspirations à la renaissance et les chaînes du passé. Plusieurs des articles de ce numéro permettent d'identifier pourquoi le multiculturalisme est si ancré dans le passé, mais ils laissent également entrevoir pourquoi et comment le multiculturalisme peut faire partie d'un avenir meilleur.

SURVOL DU NUMÉRO

MIRIAM TAYLOR

Miriam Taylor est directrice des publications et des partenariats à l'Association d'études canadiennes et à l'Institut Metropolis.

Intitulé *le Multiculturalisme @ 50 ans et la promesse d'une société juste*, ce numéro spécial de Thèmes canadiens explore les racines, les caractéristiques et les failles structurelles du multiculturalisme canadien et décrit le recadrage nécessaire pour que la politique puisse tenir sa promesse initiale de créer une société juste. Dans son introduction, le rédacteur invité et éminent philosophe politique Will Kymlicka se penche sur les idées des auteurs qui ont contribué à l'ouvrage, dont certains retracent les failles du multiculturalisme jusqu'à ses fondements mêmes, mais qui offrent également des « regards » sur les raisons et la manière pour lesquelles le multiculturalisme pourrait aspirer à renaître et à offrir un « avenir meilleur ».

Ce numéro est divisé en quatre sections : (1) Fondements, (2) Conscience publique, (3) Lignes de faille structurelles et (4) Futurs impératifs.

La section (1) **Fondations**, s'ouvre sur un article de Daniel Meister, qui replace le multiculturalisme dans son contexte historique, en retraçant ses racines sociales, politiques et culturelles à un pluralisme infecté par des idéologies racistes et colonialistes qui excluaient effectivement les non-Blancs. Les décennies qui ont précédé la mise en œuvre officielle du multiculturalisme sont également au centre de l'article de Lee Blanding, qui se demande si, n'ayant pas réussi à inclure les voix des principales parties prenantes, dont les peuples autochtones, le discours multiculturaliste dominant peut répondre aux besoins pressants d'une « ère de réconciliation ». Dans un article plaidant pour la complémentarité de la politique multiculturelle et du bilinguisme officiel, le commissaire aux langues officielles Raymond Théberge dépeint la diversité souvent négligée de la population francophone du Canada et soutient que le cadre bilingue du Canada renforce la diversité du pays au lieu de l'affaiblir.

Dans (2) **Conscience publique**, John Berry constate que « l'acceptation généralisée de la diversité » est fondamentale pour le succès de la politique multi-

culturelle et décrit les efforts déployés pour mesurer cette « idéologie multiculturelle » prédominante à l'aide d'une « échelle interculturelle », tant au Canada qu'à l'étranger. Tout en reconnaissant qu'il n'est pas facile de prouver l'impact de cinquante ans de politique multiculturelle sur l'unité nationale, Varun Uberoi soutient qu'elle a été « efficace pour encourager des formes inclusives d'identité nationale », étant donné qu'une majorité de Canadiens considèrent le multiculturalisme comme un « symbole national » et un « élément important de leur vision du Canada. ». Jeffrey Reitz explore également la portée du multiculturalisme pour les Canadiens et le rôle que celui-ci a joué dans la constitution du « capital social ». Il souligne toutefois qu'un fort soutien au multiculturalisme n'a pas entraîné une plus grande volonté de s'attaquer aux problèmes d'équité, ce qui a entravé la capacité du pays à résoudre les problèmes sous-jacents créés par le racisme et la discrimination.

Dans (3) **Lignes de faille structurelles**, quatre auteurs exposent les façons dont la structure même de la politique multiculturaliste viole ses propres principes ou est mal équipée pour répondre aux impératifs d'une société diversifiée qui aspire à l'équité et à la solidarité. Dans sa promotion d'une citoyenneté multiculturelle qui limite l'adhésion à part entière aux « individus qui affichent des traits de la classe moyenne et/ou démontrent une utilité économique », Jennifer Elrick soutient que la politique multiculturelle contrevient peut-être à ses idéaux avérés et contribue à un déclin de la solidarité sociale. Dans son exposé des opinions d'un critique impénitent du multiculturalisme, Jean-Philippe Warren place les objections au multiculturalisme du sociologue Guy Rocher dans la tradition de ceux qui considèrent la politique comme une trahison de la conception bilingue à deux piliers de la Confédération canadienne. Dans « Les silences du multiculturalisme », Benjamin Berger met en lumière l'incapacité du système constitutionnel libéral à se montrer à la hauteur de ses prétentions à l'autonomie et à l'universalité, démontrant l'inaptitude de la loi à agir en tant qu'arbitre objectif sur les questions fondamentales de la liberté religieuse, en particulier dans le cas de « groupes religieux qui divergent de manière significative du courant métaphysique et normatif dominant ».

La dernière section (4) **Futurs impératifs**, se tourne vers l'avenir pour esquisser le recadrage, la reconstruction et la rééducation nécessaires pour instituer un multiculturalisme inclusif pour tous les Canadiens. Tout en restant résolument fidèle à une politique qu'elle a contribué à élaborer et à lancer, l'ancienne ministre du Multiculturalisme, Jean Augustine, est intransigeante dans son appel à un recadrage du multiculturalisme « dans un espace antiraciste et anti-oppression cherchant de façon délibérée à démanteler les torts systémiques du privilège blanc ». Cecil Foster expose également le racisme et l'exclusion structurels intégrés aux fondements du multiculturalisme et appelle au courage d'abandonner les vieilles structures de pouvoir à une sépulture bien méritée en faveur d'un « véritable multiculturalisme – où le pouvoir, l'appartenance et le droit commencent par la reconnaissance individuelle, mais où les individus peuvent ensuite choisir d'être comptés selon l'ethnicité, la race, le sexe, le lieu de naissance ou toute autre catégorie sociale qui favorise la diversité et l'inclusion. » Alors que le multiculturalisme promettait à l'origine un renversement des tendances assimilationnistes, Ratna Ghosh soutient que sa focalisation statique sur les cultures et les langues

patrimoniales l'a rendu aveugle à sa perpétuation des inégalités structurelles, un défi dont l'urgence est devenue d'autant plus évidente dans le contexte actuel. Dans son article, Shibao Guo décrit comment la pandémie de la COVID a contribué à la propagation à travers le pays d'un virus anti-asiatique alimenté par le racisme et la haine, exposant la nécessité d'entamer une « réflexion critique en profondeur sur la rhétorique de l'exceptionnalisme canadien » et de mettre en place un programme complet d'éducation antiraciste.

Canada 14
Inuit – Travel
Les Inuit – Les voyages
Canada 14
Les Inuit – Les voyages
Inuit – Travel
Canada 17
Inuit – Spirits
Les Inuits – Le surnaturel
ART CANADA 103
46
CANADA
ART CANADA 175
CANADA
78
Canada 35
Inuit – Spirits Les Inuits – Le surnaturel
Canada 17
Inuit – Community
Les Inuit – La communauté
ART CANADA 59
Canada
Inuit – Spirits Les Inuits – Le surnaturel

FONDATIONS

HISTORISER LE MULTICULTURALISME

DANIEL R. MEISTER

Daniel R. Meister est un chercheur indépendant titulaire d'un doctorat en histoire canadienne. Il a enseigné à l'Université Queen's, a été boursier Lillian Agnes Jones au Whyte Museum of the Canadian Rockies et a travaillé comme chercheur au Musée canadien de l'immigration au Quai 21. Son livre, *The Racial Mosaic : A Pre-History of Canadian Multiculturalism*, sera publié cet automne par McGill-Queen's University Press.

ue peut bien être la notion d'historicisation et pourquoi le multiculturalisme devrait-il y être soumis ? Historiciser est un mot quelque peu inhabituel qui signifie simplement traiter un phénomène comme étant historique, le placer dans son contexte historique. Historiciser n'est pas synonyme de célébrer, critiquer ou même débattre – et le multiculturalisme a déjà été assujetti à tout cela, sans qu'une fin soit en vue. En fait, l'étude du multiculturalisme au Canada est un sous-domaine plutôt curieux, si on peut même le désigner ainsi. Il suffit de taper « multiculturalisme » dans un moteur de recherche universitaire pour déclencher une avalanche de résultats provenant d'une foule de disciplines, sans thème unificateur apparent.

Cependant, une grande partie de cette recherche s'inscrit dans un débat initié par les philosophes politiques sur la place occupée par le multiculturalisme dans la théorie politique libérale. Ces débats ont été aussi vigoureux que volumineux. Mais il est important de noter que toute cette théorisation a été faite après coup. Malgré ce que certains ont prétendu, la politique canadienne de multiculturalisme n'était pas fondée sur une théorie politique formelle préexistante ou sur une philosophie du même nom.

Si l'on s'éloigne de la théorie, il devient évident que l'histoire de la politique n'a été que très peu retracée, laissant sans réponse des questions importantes, telles que pourquoi et comment le Canada en est venu à adopter cette politique[1]. Bien que cinquante ans se soient écoulés, nous ne comprenons toujours

1 À titre d'exemple de la rareté de la littérature sur le sujet, notons que l'un des rares ouvrages sur l'histoire du multiculturalisme régulièrement cité par le principal théoricien Will Kymlicka est une thèse non publiée remontant aux années 1970. Will Kymlicka, « The Canadian Model of Multiculturalism in a Comparative Perspective », dans *Multiculturalism and the Canadian Constitution*, ed. Stephen Tierney (Vancouver : UBC Press, 2007), 87n23.

pas précisément pourquoi le premier ministre Pierre Elliott Trudeau a inauguré la politique du multiculturalisme en 1971. Compte tenu de cette réalité, je ne peux m'empêcher de penser qu'un peu d'historicisation s'impose (même si je reconnais qu'il est terriblement cliché pour un historien de demander un examen plus approfondi du passé lorsqu'on lui demande de penser à l'avenir).

« L'étude du multiculturalisme est d'autant plus complexe que le terme lui-même peut être défini de différentes façons. Il est généralement utilisé dans l'un des trois sens suivants : sociologique, idéologique ou politique. »

Il est bien documenté qu'après avoir été adopté au Canada, le multiculturalisme est devenu un phénomène international, plusieurs nations adoptant des politiques portant ce nom, et d'autres utilisant le terme pour désigner diverses politiques et pratiques liées à l'immigration et à la diversité de manière plus générale. Dans ces autres pays, principalement européens, on assiste depuis à une réaction brutale contre le multiculturalisme et à des déclarations répétées des dirigeants politiques européens selon lesquelles cette politique a « échoué »[2]. Au Canada, cependant, le multiculturalisme continue de bénéficier d'un grand appui de la part du public et de tous les principaux partis politiques et, en fait, il est devenu partie intégrante de l'identité nationale[3]. L'importance nationale de cette politique publique rend d'autant plus surprenant le fait que son histoire n'ait pas encore été retracée de manière adéquate.

L'étude du multiculturalisme est d'autant plus complexe que le terme lui-même peut être défini de différentes façons. Il est généralement utilisé dans l'un des trois sens suivants : sociologique, idéologique ou politique. En d'autres termes, il peut faire référence à la diversité humaine, à l'idée que de multiples cultures peuvent (et peut-être devraient) coexister pacifiquement au sein d'une même nation, ou à une politique gouvernementale. Comme le sociologue Richard Day l'a démontré de manière convaincante il y a plus de vingt ans, de nombreuses personnes, y compris des représentants du gouvernement canadien, ont brouillé les définitions, suggérant que le Canada a toujours été sociologiquement et idéologiquement multiculturel, et donc que la politique était une progression naturelle ou une conséquence logique de cette histoire[4].

Bien entendu, cela est faux. Lorsqu'on réfléchit au multiculturalisme en tant qu'idéologie, il est important de tenir compte de l'avertissement de l'historien et théoricien Quentin Skinner, selon lequel les

2 Voir par exemple, Steven Vertovec and Susanna Wessendorf, eds., *The Multiculturalism Backlash : European Discourses, Policies, and Practices* (London and New York : Routledge, 2010).

3 Selon un rapport de 2015 de l'Environics Institute, « le multiculturalisme continue d'être perçu comme l'un des symboles les plus importants du pays, et cette opinion s'est renforcée depuis 2010. » Plus de la moitié des Canadiens l'ont identifié comme un symbole important, le plaçant au-dessus de la reine, de la GRC et même du hockey. Voir leur Canadian Public Opinion About Immigration and Multiculturalism (Spring 2015), 1 and 2.

4 Richard J.F. Day, *Multiculturalism and the History of Canadian Diversity* (Toronto : University of Toronto Press, 2000), 6.

historiens intellectuels ne doivent pas s'imaginer qu'une philosophie est en quelque sorte « toujours immanente à l'histoire »[5]. En d'autres termes, nous ne devons pas imaginer qu'il était inévitable que le Canada adopte une politique de multiculturalisme, quelle que soit la diversité sociologique du pays. Nous ne devrions pas remonter le cours de l'histoire à la recherche de personnes et d'écrits qui auraient « anticipé » cette politique. Nous devrions plutôt examiner l'histoire des politiques et des pratiques canadiennes en matière de culture et d'immigration, retracer leur évolution dans le temps et chercher à comprendre les conditions sociales, politiques et culturelles qui ont rendu possible – et même opportun – l'annonce d'une telle politique.

« Nous ne devons pas imaginer qu'il était inévitable que le Canada adopte une politique de multiculturalisme, quelle que soit la diversité sociologique du pays. »

La plupart des tentatives actuelles visant à donner un aperçu de la politique ont comme point de départ la déclaration du premier ministre Pierre Elliott Trudeau à la Chambre des communes en 1971, l'une des rares fois où il a parlé de la politique et certainement la plus longue. Il y explique qu'il s'agit d'une politique de culture, et non d'immigration. Bien que son objectif ait été peu défini, la politique visait à soutenir et à encourager les groupes culturels et ethniques à « partager leurs expressions et leurs valeurs culturelles avec les autres Canadiens »[6]. Tout au long de l'histoire du Canada jusqu'à ce moment-là, les politiques et les pratiques relatives à la culture et à l'intégration étaient ancrées dans la croyance que les peuples d'origine européenne non britannique et non française devaient s'assimiler, c'est-à-dire abandonner leurs cultures respectives et adopter la culture anglo-canadienne comme la leur. Bien que Trudeau ne l'ait pas présenté comme tel, le multiculturalisme était clairement en rupture avec ces politiques et pratiques passées, ce qui rend la compréhension de ce contexte essentielle à tout récit de l'histoire de la politique. Et bien que Trudeau ait insisté sur le fait que la politique de multiculturalisme n'était pas une politique d'immigration, ce sont en réalité les politiques d'immigration qui ont dicté quels groupes culturels et ethniques étaient autorisés à entrer au Canada pour y partager leurs « expressions et valeurs culturelles ». Par conséquent, l'histoire du multiculturalisme doit également être placée dans le contexte de l'histoire des politiques et des pratiques relatives à l'immigration canadienne.

Les travaux novateurs réalisés par l'historien Howard Palmer dans les années 1970 et 1980 fournissent un aperçu précieux de ce contexte historique. Dans un important essai présenté à la deuxième conférence canadienne sur le multiculturalisme (1976), Palmer examine ce qu'il appelle trois théories anglo-canadiennes de l'assimilation. La première, l'anglo-conformisme, exigeait que les immigrants adoptent le comportement et les

5 Quentin Skinner, « Meaning and Understanding in the History of Ideas », *History and Theory* 8, no. 1 (1969) : 3–53, citation sur la page 10.

6 Chambre des Communes, *Débats* (8 octobre 1971), 8545.

valeurs des Anglo-Canadiens et était prédominante entre 1867 et 1920. Elle a ensuite été discréditée et remplacée par la théorie du « melting-pot », qui est apparue dans les années 1920 et qui suggérait que le mélange des cultures des immigrants créerait une nouvelle culture canadienne. Palmer soutient qu'une « troisième théorie de l'assimilation – le « pluralisme culturel » ou le « multiculturalisme » – s'est imposée auprès du public dans les années 1960 et 1970. Ce point de vue s'est développé après la Seconde Guerre mondiale et préconisait que certains aspects de la culture des immigrants soient préservés « dans le contexte de la citoyenneté canadienne et de l'intégration politique et économique à la société canadienne ». Cependant, Palmer suggère que les premières expressions des « idées pluralistes à part entière » sont apparues beaucoup plus tôt, dans les années 1930, dans les écrits de John Murray Gibbon (un publiciste du Canadien Pacifique) et de Watson Kirkconnell (un professeur et traducteur de la soi-disant nouvelle poésie canadienne)[7].

Dans mon livre à paraître, *The Racial Mosaic*, j'ai étudié cette période de plus près. En adoptant une approche biographique, j'ai examiné la vie et la pensée de Gibbon et de Kirkconnell, ainsi que d'un de leurs pairs, Robert England (un administrateur des Chemins de fer nationaux du Canada)[8]. Ces trois hommes ont tous exprimé ce que je qualifie de philosophies du pluralisme culturel. Toutefois, leurs philosophies ont été élaborées à des moments particuliers et exprimées dans des œuvres particulières, qui avaient chacune leurs propres objectifs. Nombre de leurs appels à une acceptation des cultures européennes non britanniques et non françaises au Canada s'inscrivent dans le contexte de l'augmentation de l'immigration de l'entre-deux-guerres et du débat passionné sur les qualités de ces immigrants, notamment les Ukrainiens. Mais leurs appels à l'acceptation étaient limités de façon importante, car ils étaient façonnés par les notions de race, de racisme et d'eugénisme. Plus précisément, ces premières expressions de pluralisme culturel étaient limitées par le racisme scientifique et ancrées dans le colonialisme de peuplement, de sorte que les seules cultures que ces hommes considéraient comme dignes d'être conservées et célébrées étaient celles des Européens. Tous ceux qui étaient racisés parce qu'ils étaient non blancs, notamment les personnes d'origine africaine, asiatique et autochtone, étaient exclus du Canada pluraliste imaginé par ces hommes, un Canada décrit à

« Ces premières expressions de pluralisme culturel étaient limitées par le racisme scientifique et ancrées dans le colonialisme de peuplement, de sorte que les seules cultures que ces hommes considéraient comme dignes d'être conservées et célébrées étaient celles des Européens. »

7 Howard Palmer, « Reluctant Hosts : Anglo-Canadian Views of Multiculturalism in the Twentieth Century » dans Canadian Consultative Council on Multiculturalism, *Multiculturalism as State Policy : Conference Report* (Ottawa : Minister of Supply and Services, 1978), 81–118.

8 Daniel R. Meister, *The Racial Mosaic : A Pre-History of Canadian Multiculturalism* (Montreal and Kingston : McGill-Queen's University Press, 2021).

l'aide de diverses expressions et métaphores, tels que tapisserie, kaléidoscope, jardin et, surtout, mosaïque.

On ne sait toujours pas dans quelle mesure le multiculturalisme officiel, au moment de son annonce, différait de ces expressions antérieures de pluralisme culturel – des recherches historiques supplémentaires seraient opportunes[9]. Cependant, certains parallèles sont immédiatement apparents. Bien que les critiques, tant à gauche qu'à droite, aient suggéré que le multiculturalisme avait été adopté pour « gérer » en quelque sorte l'augmentation de l'immigration non européenne, il est manifeste que cela ne fut pas le cas. Au contraire, et comme l'a affirmé Will Kymlicka, le multiculturalisme n'a pas été créé en pensant aux immigrants non européens, mais a plutôt été « exigé par et conçu pour les groupes d'immigrants européens »[10]. De plus, la politique était axée sur les colonisateurs, et non sur les colonisés, répondant ainsi à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, qui excluait les peuples autochtones de son mandat (sans parler des propositions subséquentes, profondément assimilatrices, du Livre blanc du gouvernement Trudeau sur la « politique indienne » [1969])[11].

Lorsqu'il a annoncé la politique de multiculturalisme, Trudeau a fait écho à l'imagerie et aux métaphores des premiers pluralistes, par exemple lorsqu'il a parlé de la « mosaïque » qui faisait du Canada un « endroit très spécial »[12]. Mais il semblerait que la logique sous-jacente, les objectifs et les limites des premiers projets, et pas seulement leurs métaphores, aient influencé la politique qui a suivi. Alors que nous cherchons à jeter les bases des 50 prochaines années de multiculturalisme au Canada, nous pourrions commencer par regarder plus loin que les 50 dernières années et réfléchir à cette histoire beaucoup plus longue et complexe.

9 J'ai effectué quelques travaux préliminaires dans cette veine ; voir par exemple Daniel R. Meister, « 'Chasing More Precise Details' : Canadian Multiculturalism in the 1970s », présenté à la conférence « Between Postwar and Present Day »(mai 2021). Voir également le travail de Lee Blanding dans ce numéro.

10 Kymlicka, « The Canadian Model of Multiculturalism », 70.

11 Plusieurs théoriciens affirment que le multiculturalisme officiel a pris un virage antiraciste dans les années 1980, mais cette affirmation n'a pas encore été examinée de manière rigoureuse. En outre, la question plus large de savoir si le multiculturalisme est ou non un véhicule utile pour lutter contre le racisme reste sans réponse. Voir par exemple Augie Fleras et Jean Elliott, Engaging Diversity : Multiculturalism in Canada (Toronto : Nelson Thomson Learning, 2002), esp. 60-70 ; et Charles W. Mills, « Multiculturalism as/and/or anti-racism? » dans *Multiculturalism and Political Theory*, ed. Anthony Simon Laden et David Owen (Cambridge : Cambridge University Press, 2007), 89-114.

12 Cette citation est tirée du discours prononcé par Trudeau devant le Congrès ukrainien canadien le 9 octobre 1971, reproduit dans *The Essential Trudeau*, ed. Rod Graham (Toronto : McClelland & Stewart, 1998), 145-6.

« UNE MOSAÏQUE NATIONALE HARMONIEUSE » ? LE DÉBAT SUR LE MULTICULTURALISME DANS LES ANNÉES 1950 ET 1960

LEE BLANDING

Lee Blanding est un instructeur au Collège Columbia (Vancouver, BC).

Alors que nous célébrons le 50e anniversaire de la politique du multiculturalisme au Canada, il n'est pas surprenant que nous posions la question suivante : « D'où vient le *multiculturalisme* ? » Cependant, un lecteur non spécialisé pourrait être surpris par l'abondance des recherches historiques menées au cours des 15 dernières années pour tenter de répondre à cette question. Une nouvelle génération de chercheurs a commencé à approfondir notre compréhension des « réponses » classiques et à créer de nouveaux cadres d'interprétation de la montée du multiculturalisme.

Il est maintenant bien établi dans la littérature historique que les idées de « pluralisme culturel » et de « mosaïque » existaient au Canada bien avant les années 1960[1]. Avant la Seconde Guerre mondiale, certains membres de communautés ethniques minoritaires ont commencé à développer une compréhension du Canada qui mettait l'accent sur la valeur positive de la diversité ethnoculturelle ; ils ont fait valoir que l'identité du Canada était en voie d'être construite par les communautés « immigrantes », et non seulement par les « peuples fondateurs » anglais et français. Ils étaient soutenus dans leurs efforts par une poignée d'intellectuels, de promoteurs de festivals folkloriques et de fonctionnaires comme le gouverneur général Lord Tweedsmuir qui, en 1936, déclare à un rassemblement de Canadiens d'origine ukrainienne : « Vous

1 Peter Henshaw, « John Buchan and the British Imperial Origins of Canadian Multiculturalism », dans Canadas of the Mind : The Making and Unmaking of Canadian Nationalisms in the Twentieth Century, ed. Norman Hillmer et Adam Chapnick (Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 2007), 191-213 ; Donald Ipperciel, « Britannicité et multiculturalisme canadien », *Revue internationale d'études canadiennes* 45-46 (2012) : 277-306 ; Daniel R. Meister, « 'Anglo-Canadian Futurities' : Watson Kirkconnell, scientific racism, and cultural pluralism in interwar Canada », Settler Colonial Studies 10, no 2 (2020) : 234–256 ; chapter 2 de Aya Fujiwara, *Ethnic Elites and Canadian Identity : Japanese, Ukrainians, and Scots, 1919–1971* (Winnipeg : University of Manitoba Press, 2012). Le prochain livre de Meister (2021) promet de fournir une contribution opportune et une recontextualisation de cette période.

serez tous de meilleurs Canadiens parce que vous êtes aussi de bons Ukrainiens.[2] » Ce genre de propos est apparu à une époque où l'identité « britannique » était encore au cœur de la pensée nationaliste canadienne-anglaise, et celui-ci n'a donc jamais été dominant. Cependant, de nouvelles notions de « canadianisme » ont pris de l'ampleur à mesure que la « britannicité » et le nationalisme canadien-anglais amorçaient leur lent déclin[3].

Toutefois, en grande partie, la nouvelle littérature sur l'histoire du multiculturalisme traite de la période allant des années 1940 aux années 1960, lorsque les institutions publiques et les attitudes ont commencé à évoluer lentement vers une compréhension plus inclusive de ce qui constituait un « Canadien ». Franca Iacovetta soutient que les « sentinelles » au sein de la Direction fédérale de la citoyenneté et des sociétés d'aide aux immigrants ont développé une compréhension du « pluralisme culturel » au début de la guerre froide, qui était autant imprégnée d'anticommunisme et d'un désir « d'intégrer » les minorités ethnoculturelles dans la vie courante canadienne que de célébrer leurs cultures. Iacovetta écrit : « Dans la pression pour que les nouveaux arrivants se conforment aux 'coutumes canadiennes' – qui reflétaient généralement les idéaux de la classe moyenne anglo-canadienne – l'accent était mis sur tous les aspects de la vie, des coutumes alimentaires et des méthodes d'éducation des enfants, ou du mariage et de la dynamique familiale, à la démocratie participative et au militantisme anticommuniste.[4] »

À quel moment les Canadiens ont-ils commencé à utiliser le mot « multiculturalisme » ? Bien que le mot soit entré dans l'usage populaire au cours des audiences de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (1963-1970), un discours multiculturaliste animé a été tenu entre le début des années 1950 et le début des années 1960 par un groupe de leaders communautaires ethnoculturels, de journalistes et de fonctionnaires bien branchés. Dans une série d'articles publiés dans le *Jewish Western Bulletin*, le rédacteur en chef A. J. Arnold a fait valoir qu'un nouveau type de « modèle » culturel était en voie d'émergence au Canada : « L'idée d'une mosaïque culturelle ou d'un modèle multiculturel n'est pas qu'un tas de beaux mots accrochés ensemble. C'est peut-être la théorie

2 Peter Henshaw, « John Buchan and the British Imperial Origins of Canadian Multiculturalism », 205. Voir aussi : Amy Shaw and Andrew Smith, « Lady Aberdeen and the British origins of multiculturalism in Canada », *British Journal of Canadian Studies* 32, no. 1–2 (2019-20) : 3–22.

3 Chris Dummitt suggère que le « canadianisme britannique » et le « nationalisme civique inclusif » étaient considérés comme compatibles, du moins dans certains cercles intellectuels ; Chris Dummitt, « Je me souviens Too : Eugene Forsey and the Inclusiveness of the 1950s' British Canadianism », *Canadian Historical Review* 100, no. 3 (septembre 2019) : 396. Voir notamment : Phillip Buckner, ed. *Canada and the End of Empire* (Vancouver : UBC Press, 2005) ; José Igartua, *The Other Quiet Revolution : National Identities in English Canada*, 1945-71 (Vancouver : UBC Press, 2006) ; C.P. Champion, *The Strange Demise of British Canada : The Liberals and Canadian Nationalism, 1964–1968* (Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 2010).

4 Franca Iacovetta, *Gatekeepers : Reshaping Immigrant Lives in Postwar Canada* (Toronto : Between the Lines, 2006), 11 ; Jatinder Mann, « The introduction of multiculturalism in Canada and Australia, 1960s-1970s », *Nations and Nationalism* 18, no. 3 (2012) : 489. Voir aussi : Lee Blanding, « Rebranding Canada : The Origins of Canadian Multiculturalism Policy, 1945-1974 » (PhD thesis, University of Victoria, 2013) ; John S. Jaworsky, « A Case Study of the Canadian Federal Government's Multiculturalism Policy » (MA thesis, Carleton University, 1979) ; Jatinder Mann, *The Search for a New National Identity : The Rise of Multiculturalism in Canada and Australia, 1890s-1970s* (New York : Peter Lang, 2016).

la plus éclairée de notre époque dans le domaine du développement interculturel.[5] » Le sénateur ukrainien canadien William Wall a déclaré devant un auditoire en 1957 que « le Canada est un État démocratique multiethnique, multireligieux et multiculturel… qui doit se fusionner et s'intégrer progressivement dans une mosaïque nationale harmonieuse… »[6]. En février 1962, Violet King, qui a été la première femme noire à pratiquer le droit au Canada, a qualifié le Canada de « société multiculturelle » dans un discours prononcé à Barrie, en Ontario, et un mois plus tard, la Fédération de la presse ethnique du Canada a déclaré : « Le Canada est multiculturel, une unité dans la variété, qui servira à enrichir notre identité canadienne distinctive.[7] »

Cette vision multiculturaliste du Canada sera remise en question par la nomination par le gouvernement Pearson de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (RCBB) en 1963. Formée en réponse au mouvement néonationaliste croissant au Québec, la Commission est chargée de :

> *…faire enquête et rapport sur l'état présent du bilinguisme et du biculturalisme au Canada et recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée, compte tenu de l'apport des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada, ainsi que les mesures à prendre pour sauvegarder cet apport.*[8]

La réaction des dirigeants des communautés ethniques minoritaires, au premier rang desquelles figurent les Ukrainiens-Canadiens, ne se fait pas attendre. Au cours des audiences préliminaires de la Commission, ils ont été nombreux à insister sur le fait que le gouvernement Pearson avait fondamentalement mal compris la nature du projet national canadien. Ils s'opposent vigoureusement aux notions de « deux races fondatrices », de « partenariat égal », d'« autres groupes ethniques » et de « biculturalisme ». Bien que de nombreux intervenants reconnaissent l'importance de la position historique, sociologique et politique des Canadiens français (le « fait français »), l'idée que le Canada est « biculturel » est considérée comme « … une description inadéquate de la situation qui existe ou qui devrait exister au Canada. Le multiculturalisme est nécessaire[9] ».

Au fond, ce petit (mais bruyant) mouvement proposait un nouveau récit sur le Canada qui s'appuyait sur les discussions de la décennie précédente ;

5 « The Governor General's medal », *Jewish Western Bulletin* 17 May 1957, 2. Voir aussi : A.J. Arnold, « What course for Jewish ideals and culture », Jewish Western Bulletin, 13 April 1956, 2 ; A.J. Arnold, « Jewish history is part of Canadian history », Jewish Western Bulletin, 29 June 1956, 2 ; A.J. Arnold, « For a wider Jewish Horizon in Canada », *Jewish Western Bulletin*, 10 octobre 1958, 5.

6 « Panel on Canadian heritage », *Jewish Western Bulletin*, 13 décembre 1957, 3. Voir aussi : « Vanier Given Scroll by Jewish Congress », *Globe and Mail*, 14 octobre 1959, 3.

7 « Canadians Lead "Insulated Lives" », *The Barrie Examiner*, 23 February 1962, 3 ; LAC, Canada Ethnic Press Federation fonds, MG28 V95, vol. 1, Minutes of Conventions of the CEPF, 1962-1972, Abridged Minutes of the Biennial Convention of the Canada Ethnic Press Federation held at the Royal Alexandra Hotel in Winnipeg, 30 et 31 mars, 1962, 1.

8 *Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Ottawa: Imprimeur de la Reine, 1965), 143.

9 « Semantic Jungles ? 'Biculturalism' As Term Questioned », *The Gazette* (Montreal), 8 novembre 1963, 1.

la Commission royale a simplement mis ce récit sous les projecteurs. L'une des expressions les plus claires de la position multiculturaliste est venue d'un porte-parole de l'*Ukrainian Professional and Businessmen's Club* :

> *Les citoyens canadiens d'origine ukrainienne ont le sentiment d'appartenir eux aussi à une race fondatrice […] Nos ancêtres ne se sont pas installés dans une prairie soigneusement labourée, mais ont défriché l'arrière-pays. C'est en grande partie grâce à leurs efforts et à ceux d'autres Canadiens que la nature sauvage canadienne s'est transformée en grenier à blé du monde entier*[10].

Bien que la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme ait reconnu la diversité ethnique du Canada, elle a finalement défendu le récit biculturaliste de l'histoire et de la nation canadiennes[11]. Ce que les commissaires entendaient par « biculturalisme » ne concernait pas les arts visuels, la cuisine ou la danse, mais le pouvoir sociologique et politique historiquement enraciné des deux cultures sociétales dominantes[12]. Bien que le mouvement multiculturel ait maintenu la pression sur la Commission et le gouvernement fédéral tout au long des années 1960, il n'a pas réussi à modifier l'orientation biculturaliste des rapports finaux de la Commission.

C'est aux recommandations de la Commission concernant les « autres groupes ethniques » que répond le premier ministre Pierre Elliott Trudeau lorsqu'il prend la parole à la Chambre des communes le 8 octobre 1971 pour proclamer la politique de « multiculturalisme dans un cadre bilingue » de son gouvernement. Comment son gouvernement en est-il arrivé à ce moment ? Trudeau était bien conscient du mouvement multiculturel et de l'insistance de certains sur le fait que les communautés ethniques minoritaires avaient besoin de bien plus qu'une simple reconnaissance : elles avaient besoin de fonds pour maintenir les écoles et les programmes de langue minoritaire et pour assurer une transmission culturelle aux générations futures. Mais cette idée est contraire à la conception que Trudeau se fait du Canada ; sa vision est celle d'un pays bilingue français-anglais, mais non binational, associé à des droits et libertés individuels – ce qu'il appelle la « société juste »[13].

En même temps, le gouvernement Trudeau tient

10 Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Transcriptions des audiences, Audience préliminaire, Ottawa, 7-8 novembre 1963, 219-220. Le professeur d'histoire de l'Université du Manitoba, Paul Yuzyk, est devenu le plus ardent défenseur du multiculturalisme au plus fort des travaux de la Commission royale. Le premier discours de Yuzyk au Sénat est souvent cité à tort comme la première articulation publique du multiculturalisme, alors qu'il parlait déjà de ce sujet au début de 1963. En mars 1963, il déclare au Ukrainian Business and Professional Men's Club de Toronto que « le Canada n'est pas un pays biculturel mais une nation multiculturelle « . Voir : « Yuzyk Queries Peace Record of Pearson », Globe and Mail, 21 mars 1963, 9.

11 L'analyse la plus complète de la langue utilisée par et pendant la Commission se trouve dans Eve Haque, *Multiculturalism within a Bilingual Framework : Language, Race, and Belonging in Canada* (Toronto : University of Toronto Press, 2012. Pour en savoir plus sur l'histoire intellectuelle de la Commission, voir : Valérie Lapointe-Gagnon, *Panser le Canada. Une histoire intellectuelle de la commission Laurendeau-Dunton*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 2018 ; Robero Perin, « Un adversaire du bilinguisme officiel à la commission Laurendeau-Dunton « , *Bulletin d'histoire politique* 26, no 2 (hiver 2018) : 114-127.

12 J'emprunte ici au philosophe politique, Will Kymlicka.

13 Pour en savoir plus sur le manque d'intérêt personnel de Trudeau pour le multiculturalisme, voir : Manoly Lupul, *The Politics of Multiculturalism : A Ukrainian-Canadian Memoir* (Edmonton : Canadian Institute of Ukrainian Studies Press, 2005), 53-54.

« Le résultat de ces délibérations est une politique de multiculturalisme qui allie le désir du gouvernement de favoriser l'unité nationale, de combattre l'idée de « biculturalisme » si populaire chez les néonationalistes Québécois et de répondre aux demandes du mouvement multiculturel. »

à fournir aux Canadiens de nouveaux symboles nationaux « pour renforcer l'identité et l'unité canadiennes[14] ». En avril 1970, le gouvernement lance une série de consultations avec les parties intéressées, dont des organisations à l'avant-garde du mouvement multiculturel comme la Fédération de la presse ethnique du Canada et le Comité ukrainien canadien. Le résultat de ces délibérations est une politique de multiculturalisme qui allie le désir du gouvernement de favoriser l'unité nationale, de combattre l'idée de « biculturalisme » si populaire chez les néonationalistes Québécois et de répondre aux demandes du mouvement multiculturel[15].

L'influence de ce mouvement sur l'esprit, sinon la teneur, de la politique finale est visible dans le fait que Trudeau a prononcé un discours devant le Congrès ukrainien canadien à Winnipeg le lendemain de l'annonce de la politique de multiculturalisme à la Chambre des communes[16]. Il a semblé, du moins publiquement, endosser le récit multiculturaliste de l'histoire canadienne :

> *Lorsque j'ai atterri à Winnipeg cet après-midi et que j'ai regardé les champs dorés et les boisés colorés, j'ai souhaité que les premiers colons aient pu voir le panorama de cette belle région depuis les airs. Et alors que nous descendions et que je pouvais distinguer les fermes soigneusement entretenues, les dépendances bien rangées, le réseau de routes, de chemins de fer et de lignes électriques qui relient ce vaste territoire, j'ai souhaité que ces premiers colons puissent revenir et voir comment leurs rêves se sont réalisés au centuple*[17].

Cinquante ans plus tard, bon nombre des rêves du mouvement multiculturel se sont également réalisés. Les activistes ont continué à travailler au niveau provincial – sans l'appui du gouvernement fédéral – à l'établissement d'un petit programme d'éducation bilingue ukrainien anglais en Alberta. On peut dire que la principale réussite est que le « multiculturalisme » est devenu plus qu'une simple politique – c'est maintenant une religion civile au

14 LAC, Privy Council Office fonds, RG 2, vol. 6365, file 440/70, Memorandum to the Cabinet, « Citizenship Policy and Legislation », 7 avril 1970, n.p.

15 Pour en savoir plus sur ces discussions au niveau du cabinet, consulter Varun Uberoi, « Do Policies of Multiculturalism Change National Identities ? » *Political Quarterly 79*, no. 3 (2008) : 404-417 ; Jatinder Mann, *The Search for a New National Identity : The Rise of Multiculturalism in Canada and Australia, 1890s-1970s* (New York : Peter Lang, 2016), 106-108.

16 Garth Stevenson, *Building Nations from Diversity : Canadian and American Experience Compared* (Montreal & Kingston : McGill-Queen's University Press, 2014), 220.

17 LAC, The Rt. Hon. Pierre Elliott Trudeau fonds, Secret Series 1968-1984, MG 26 O 11, vol. 66, file 66-3, « Prime Minister's Speeches 9/10/1971 – Ukrainian Congress, Winnipeg, drafts and memos », « Notes for remarks by the Prime Minister of Canada to the 10th Ukrainian Canadian Congress Winnipeg October 9, 1971 », appended note.

Canada.

« Les peuples autochtones, à l'exception de quelques prises de paroles, ont été largement absents du débat sur le multiculturalisme des années 1960 et ont été initialement écartés des premières discussions politiques. »

Mais nous ne vivons pas à l'ère du « multiculturalisme » ; nous vivons à l'ère de la « réconciliation ». Les peuples autochtones, à l'exception de quelques prises de paroles, ont été largement absents du débat sur le multiculturalisme des années 1960 et ont été initialement écartés des premières discussions politiques[18]. En 1970, le même gouvernement qui a instauré le « multiculturalisme dans un cadre bilingue » leur a dit qu'ils devaient être des « Canadiens » au même titre que les autres. Il reste à voir si une politique forgée dans le creuset de la Révolution tranquille peut répondre aux exigences d'un pays qui n'a pas encore su intégrer un troisième et incontournable récit : le Canada en tant qu'État colonial.

18 Lee Blanding, « Rebranding Canada : The Origins of Canadian Multiculturalism Policy, 1945-1974 », 301-302.

SOYONS HONNÊTES AU SUJET DU MULTICULTURALISME ET DU BILINGUISME OFFICIEL : POINTS DE VUE DU COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES

RAYMOND THÉBERGE, COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES DU CANADA[1]

Raymond Théberge est le commissaire aux langues officielles du Canada. Titulaire d'un baccalauréat en histoire du Collège universitaire de Saint-Boniface, il détient aussi une maîtrise en linguistique appliquée de l'Université d'Ottawa et un doctorat en linguistique de l'Université McGill. Avant d'entrer en fonction au Commissariat aux langues officielles, il a occupé plusieurs postes d'importance à l'échelle nationale, à la fonction publique et dans le milieu universitaire. Le commissaire Théberge est l'auteur de 20 publications à comité de lecture, de trois livres, d'une bibliographie et de 45 projets de recherche, qui témoignent de son intérêt pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Il est notamment l'auteur du livre *Demain, la francophonie en milieu minoritaire*?

À titre d'agents du Parlement responsables de la promotion et de la protection des droits en matière de langues officielles de tous les Canadiens, peu importe leurs origines, les commissaires aux langues officielles ont longtemps cherché à comprendre et à mieux expliquer la relation entre le multiculturalisme et le bilinguisme officiel. Cette tâche n'a pas toujours été facile. Dans son rapport annuel de 1979, le commissaire Max Yalden a écrit qu'il s'agissait de « [l]'une des tâches les plus ingrates du Bureau… il nous faut là bien souvent marcher sur la corde raide ». À la fin de son mandat en 2016, le commissaire Graham Fraser a affirmé que ce qu'on lui demandait le plus souvent était d'expliquer comment il conciliait la politique linguistique du Canada et le multiculturalisme.

En bref, les commissaires d'hier (et celui d'aujourd'hui !) estiment que ces deux politiques sont non seulement complémentaires, mais qu'elles se

1 Je tiens à reconnaître la contribution au présent article de l'équipe de recherche du Commissariat aux langues officielles.

renforcent aussi mutuellement. Dans son rapport de 1980, le commissaire Yalden a expliqué ce qui suit : « Égalité et justice, qui sont des composantes essentielles de la *Loi sur les langues officielles,* ne sont en rien incompatible avec le respect dû aux autres langues. Bien au contraire, à notre avis, leur préservation ne peut qu'influer favorablement sur notre seuil de tolérance linguistique national et assouplir les relations quelquefois tendues entre l'anglais et le français. »

Soyons honnêtes ; cette opinion n'est pas partagée par tous. En effet, les deux politiques sont souvent mal comprises et, parfois, délibérément mal interprétées. Selon *certaines* personnes au Canada anglais, le bilinguisme officiel nuit au multiculturalisme, car il privilégie injustement le français au détriment des autres langues minoritaires, tandis qu'au Canada français, on entend *parfois* dire que le multiculturalisme fait du français une langue minoritaire parmi les autres, lui faisant perdre son statut égal à l'anglais.

Mais, les objectifs des politiques de bilinguisme officiel et de multiculturalisme sont-ils réellement contradictoires ?

DE QUOI EST-IL QUESTION EXACTEMENT ?

Qu'est-ce que le multiculturalisme ?

En peu de mots, comme il est indiqué dans la Constitution, il s'agit d'un engagement pour « le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens ». Plus précisément, la *Loi sur le multiculturalisme canadien* établit « que le gouvernement fédéral reconnaît que la diversité de la population canadienne sur les plans de la race, de la nationalité d'origine, de l'origine ethnique, de la couleur et de la religion constitue une caractéristique fondamentale de la société canadienne et qu'il est voué à une politique du multiculturalisme destinée à préserver et valoriser le patrimoine multiculturel des Canadiens tout en s'employant à réaliser l'égalité de tous les Canadiens dans les secteurs économique, social, culturel et politique de la vie canadienne ». En outre, cette loi charge le gouvernement, « parallèlement à l'affirmation du statut des langues officielles et à l'élargissement de leur usage, [de] maintenir et [de] valoriser celui des autres langues ». En résumé, d'après la politique de multiculturalisme, en ce qui concerne l'avancement des langues officielles et des autres langues il est possible de faire deux choses à la fois.

Le multiculturalisme aide les Canadiens de diverses origines à se sentir reconnus, appréciés et réellement chez eux au Canada, ce qui les encourage à adhérer aux valeurs communes qui définissent la société canadienne, notamment celle du bilinguisme officiel. En effet, dès le début, il a été question de « multiculturalisme dans un cadre bilingue », car la politique encourage les Canadiens d'origines diverses à participer à la société en général dans l'une des langues officielles ou les deux. La diversité canadienne englobe, bien sûr, les Premières Nations, les Inuits et les Métis ainsi que les descendants des premiers immigrants de France et des îles Britanniques, mais la politique de multiculturalisme ne les vise pas vraiment. Elle vise plutôt d'autres communautés ethnoculturelles, notamment les néo-Canadiens et les descendants de générations antérieures d'immigrants de partout au monde.

Qu'en est-il du bilinguisme officiel ?

Au titre de la Constitution et de la *Loi sur les langues officielles*, le français et l'anglais sont les langues officielles du pays et « ils ont un statut et des droits et privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada ».

> **« Le bilinguisme officiel c'est la reconnaissance que les deux langues officielles appartiennent à tous les Canadiens, peu importe leurs origines ethniques, culturelles ou linguistiques. Ce sont les langues de la conversation nationale. »**

Mais c'est plus que cela. Le bilinguisme officiel c'est la reconnaissance que les deux langues officielles appartiennent à tous les Canadiens, peu importe leurs origines ethniques, culturelles ou linguistiques. Ce sont les langues de la conversation nationale – les langues de la démocratie parlementaire et du gouvernement canadien, les langues des institutions scolaires, du système de justice, des espaces culturels, du commerce et des relations internationales du pays, les langues patrimoniales de millions de Canadiens et les langues d'intégration des centaines de milliers de nouveaux arrivants et leurs enfants. Avec les langues autochtones, elles sont les langues d'assise de notre histoire.

Le bilinguisme officiel c'est aussi la reconnaissance de deux collectivités de langue officielle pancanadiennes. Il existe deux majorités de langue officielle, l'une francophone au Québec et l'autre anglophone ailleurs au Canada. Au sein de celles-ci vivent des communautés de langue officielle en situation minoritaire (anglophones au Québec, francophones ailleurs au Canada). Chacune de ces deux collectivités pancanadiennes inclut une importante diversité, ayant des centaines de milliers de gens qui n'ont ni le français ni l'anglais comme langue maternelle.

LE CANADA FRANÇAIS : PLUS DIVERSIFIÉ QUE VOUS LE CROYEZ

Et c'est là où le bât blesse. Au Canada anglais, on oublie souvent l'immense diversité du Canada français, tant au Québec qu'*à l'extérieur de* cette province. Certes, le Canada anglais est multiculturel, mais le Canada français l'est également. Le Canada est donc un pays multiculturel dans un cadre bilingue.

De son côté, le Canada français a une longue histoire de diversité qui est souvent négligée. Les ancêtres de nombreux francophones étaient des Autochtones, des Irlandais catholiques, des Écossais et même des Anglais. Toutes ces communautés figurent bien en vue sur le drapeau officiel de Montréal (voir la figure 1). Aujourd'hui, le français est la première langue officielle parlée de quelque 200 000 Autochtones au Canada[2].

Ces cinquante dernières années, la diversité du Canada français s'est accrue davantage en raison de

2 Parmi la population s'identifiant comme autochtone. Près de 400 000 francophones sont d'ascendance autochtone. Statistiques obtenues de l'équipe de recherche de la Direction générale des langues officielles, Patrimoine canadien, et fondées sur des données du Recensement du Canada de 2016 de Statistique Canada.

FIGURE 1.

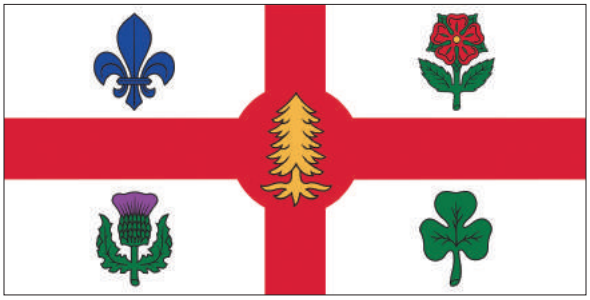

Actualisé en 2017, le drapeau de Montréal présente des exemples des débuts de la diversité canadienne, notamment des symboles autochtone, français, anglais, écossais et irlandais. Source : Wikimedia Commons.

l'arrivée d'immigrants de la francophonie internationale (de l'Afrique, d'Haïti, du Moyen-Orient, de l'Asie du Sud-Est et de l'Europe). Des enfants d'immigrants des quatre coins de la planète fréquentent des écoles francophones, au Québec et ailleurs au pays. De nos jours, au Québec, un francophone sur dix est un immigrant. Dans le reste du Canada, ce ratio est encore plus élevé, soit un francophone sur huit (en Ontario, c'est presqu'un sur six, en Colombie-Britannique, un sur quatre). En somme, au Canada, le français est la première langue officielle parlée de plus de 800 000 immigrants et de quelque 800 000 membres d'une minorité visible[3].

Pour être une politique digne de ce nom, le multiculturalisme canadien doit assurément englober ces personnes également.

LES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE EN SITUATION MINORITAIRE : DES MODÈLES DE DIVERSITÉ

Les communautés de langue officielle en situation minoritaire revêtent une importance particulière pour la diversité canadienne, et ce, pour deux raisons. Tout d'abord, elles brisent l'homogénéité linguistique dans leur région, ce qui montre aux autres groupes linguistiques que la différence linguistique est une valeur sociétale. Ensuite, sur le plan de l'immigration, ces communautés sont exceptionnellement diversifiées, encore plus que leur communauté en situation majoritaire respective de même langue officielle[4]. Les communautés sont bien au fait de cette diversité, et la communauté anglophone du Québec y a longtemps été associée. Il en va de même pour les communautés francophones en situation minoritaire depuis la fin des années 1980, communautés pour lesquelles l'immigration constitue une priorité importante aujourd'hui.

Le fait – ou plutôt mon avis – est que les forces compensatoires du français et de l'anglais peuvent laisser à d'autres langues la possibilité d'exister et parfois même de s'épanouir, et ce, encore plus qu'elles le pourraient dans un Canada où n'y aurait qu'une seule langue officielle. Les diverses communautés de langue officielle en situation minoritaire en sont l'exemple. Hors Québec, par exemple, où l'anglais prédomine, les enfants de couples mixtes

3 *Ibid*. Voir aussi Brigitte Chavez, Immigration et langue au Canada, 2011 et 2016, Statistique Canada, 2019.

4 Voir Chavez, 2019.

« français-langue non officielle » sont deux fois plus susceptibles que les enfants de couples mixtes « anglais-langue non officielle » d'avoir la langue non officielle comme leur langue maternelle (10 % comparativement à 5 %)[5]. Montréal, où le français prédomine, mais où l'anglais a une importante influence, est la ville la plus plurilingue au Canada (21 % de sa population parle trois langues ou plus[6]). À l'échelle du pays, l'immersion française est populaire auprès des parents immigrants, et les statistiques démontrent que leurs enfants nés au Canada et que les enfants qui ont une langue non officielle comme langue maternelle sont tout aussi, sinon plus susceptibles d'être bilingues (français-anglais) que les jeunes non immigrants des communautés en situation majoritaire[7].

LE CANADA ANGLAIS : PERPLEXE, À JUSTE TITRE, À L'ÉGARD DE LA DIVERSITÉ FRANCOPHONE

On peut pardonner aux Anglo-Canadiens d'oublier que le Canada français est également diversifié. Le multiculturalisme occupe une place importante dans l'identité anglo-canadienne depuis longtemps, et le Canada anglais a toujours été hétérogène. On y trouvait, bien sûr, des Anglais, des Écossais et des Irlandais, catholiques et protestants, mais aussi, même lors de la Confédération, des populations autochtones, allemandes, noires, juives et asiatiques notables. En outre, avant et après les guerres mondiales, le Canada anglais a accueilli des immigrants scandinaves, slaves, italiens ainsi que d'autres immigrants européens, puis, plus récemment, des immigrants de l'Asie du Sud, de l'Asie de l'Est, des Caraïbes et de l'Afrique.

C'est pour cette raison que bon nombre d'anglophones ont eu de la difficulté, bien qu'ils appuyaient l'établissement du français et de l'anglais comme langues officielles proposé par la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme dans les années 1960s, à se reconnaître dans la notion de deux cultures officielles mise en avant par la Commission. Ils n'avaient peut-être aucune objection à ce que le Canada français se définisse comme l'un de deux blocs culturels contigus à l'époque, mais étaient moins enclins à ce que le Canada anglais fasse de même. Le multiculturalisme dans un cadre bilingue était un principe beaucoup plus significatif pour le Canada anglais, comme c'est le cas aujourd'hui dans le Canada français de plus en plus diversifié.

Le fait que certains des plus loquaces contributeurs au discours de langue française ont dépeint, à tort, le multiculturalisme comme une politique qui nuit délibérément à l'intégration n'a réellement pas aidé les anglophones à comprendre la diversité francophone. Parfois, on tente de discréditer ce terme et de le remplacer par un autre simplement parce qu'il

5 Au Québec, on constate la situation inverse (7 % des enfants de couples « français-langue non officielle » comparativement à 11 % des enfants de couples « anglais-langue non officielle »). Parmi les répondants qui ont indiqué une seule langue maternelle. Statistiques tirées du Portrait de données démolinguistiques et socio-économiques, un rapport interne préparé par Statistique Canada pour le Commissariat aux langues officielles en 2019.

6 Giuseppe Valiante, Montreal is Canada's most trilingual city, StatsCan data shows, Presse canadienne, 29 décembre 2017.

7 Camille Bains, Immigration fuelling French-immersion demand as provinces vie for teachers, Presse canadienne, 11 septembre 2018 ; Martin Turcotte, Résultats du Recensement de 2016 : Le bilinguisme français-anglais chez les enfants et les jeunes au Canada, Statistiques Canada, 2019.

a la faveur du Canada anglais. Cette situation peut porter certains anglophones à faussement croire que les francophones n'accordent pas d'importance à la diversité.

POUVONS-NOUS LAISSER TOMBER LES SOPHISMES TROMPEURS À SOMME NULLE ?

Étant donné que certains des plus loquaces contributeurs au discours de langue anglaise ont dépeint, à tort, les francophones comme une minorité ethnique parmi d'autres, on peut comprendre que le terme « multiculturalisme » suscite parfois de la méfiance chez certains de ces derniers. Trop souvent, on entend dire que faire régresser les droits linguistiques des francophones profitera à d'autres langues. Comme si les défenseurs de l'antibilinguisme avaient des intentions (voir la figure 2). En effet, le fait qu'ils ciblent la communauté linguistique minoritaire de loin la plus nombreuse au Canada (tant au pays dans son ensemble qu'à l'extérieur du Québec) devrait n'être guère rassurant pour les autres groupes minoritaires qui souhaitent faire progresser leurs droits. Je crois que si le pays ne comptait qu'une seule langue officielle, nous ne parlerions pas autant de la nécessité de promouvoir les autres.

Des sophismes trompeurs sont utilisés depuis longtemps pour porter atteinte aux droits linguistiques des minorités. Un observateur qui s'opposait au bilinguisme a écrit : « Vous voyez, la province compte une population très cosmopolite. Ces gens, qui sont beaucoup plus nombreux que les colons français ou canadiens-français et leurs descendants, affirment, preuves à l'appui, que leur langue est tout aussi importante que le français. Toutefois, les communications gouvernementales devraient être entièrement en anglais, car il est évidemment impossible de les imprimer dans toutes les langues parlées.» [traduction][8] Cette déclaration date de près d'un siècle. Mais dans l'univers des médias sociaux du 21e siècle, de tels commentaires sont monnaie courante.

FIGURE 2.

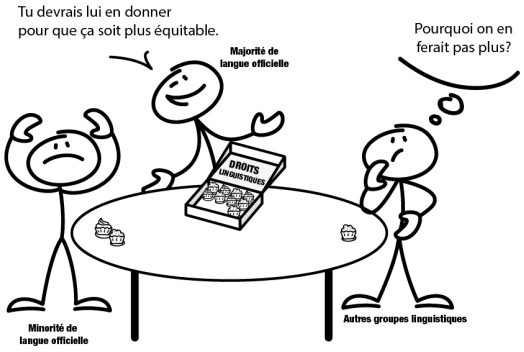

Illustration : « Les droits linguistiques comme un jeu à somme nulle ».
Source : Commissariat aux langues officielles, 2021.

EN CONCLUSION

Mais, ce n'est que mon point de vue sur le sujet.

Au bout du compte, il reviendra aux Canadiens de déterminer si ou de quelle façon le bilinguisme officiel et le multiculturalisme peuvent aller de pair. Alors, qu'en pensent-ils? Dans le contexte d'un sondage d'opinion publique mené en 2016, plus de

8 Lettre, A.M. Murray à Pierre Veniot, le 8 mars 1930, Veniot Fonds, Archives publiques du Nouveau-Brunswick.

« Plus de huit répondants sur dix ont dit estimer que « le fait d'avoir deux langues officielles a fait du Canada un lieu plus accueillant pour les immigrants de diverses cultures et origines ethniques. »

huit répondants sur dix ont dit estimer que « le fait d'avoir deux langues officielles a fait du Canada un lieu plus accueillant pour les immigrants de diverses cultures et origines ethniques »[9]. De telles attitudes positives persisteront-elles en 2021 et au-delà ? Les efforts déployés pour défendre et expliquer les deux politiques auprès des Canadiens seront un facteur prépondérant.

Le Canada n'est pas un jeu à somme nulle. Il peut – ou plutôt il *doit* – trouver des façons de veiller à ce que tous les Canadiens se sentent reconnus, entendus, respectés et acceptés dans notre collectivité politique commune, qu'ils soient francophones, anglophones, autochtones, ethnoculturels ou de n'importe quelle origine. Le bilinguisme officiel et le multiculturalisme n'apportent pas toutes les réponses, mais, conjointement à la réconciliation, ils font partie intégrante de ce qui rend le Canada possible.

9 Commissariat aux langues officielles, Ce que les Canadiens pensent du bilinguisme et de la Loi sur les langues officielles, 2016.

LA CONSCIENCE PUBLIQUE

L'IDÉOLOGIE MULTICULTURELLE

JOHN W. BERRY

John W. Berry est professeur émérite de l'université Queen's, à Kingston (Canada), et de l'école supérieure d'économie, à Moscou (Russie).

INTRODUCTION

La « politique canadienne de multiculturalisme dans un cadre bilingue » a été proclamée à la Chambre des communes en 1971, dans le but de favoriser la compréhension mutuelle et le respect des peuples de toutes origines culturelles au sein de la sphère civique commune.

Depuis lors, le multiculturalisme a revêtu de nombreuses significations qui peuvent être décrites à plusieurs niveaux. Au niveau le plus fondamental, ce concept se réfère à la démographie, c'est-à-dire à la présence de personnes de nombreuses origines culturelles au sein d'une société. Ce degré de diversité culturelle peut être mesuré à l'aide d'indicateurs d'origine nationale ou ethnique utilisant des informations issues de recensements ou d'enquêtes, comme l'indice de fractionnement ethnique (Alesina, et al 2003 ; Drazanova, 2019). Cet indice est basé sur la proportion de personnes nées à l'étranger et sur la diversité des origines des immigrants dans un pays.

Deuxièmement, le multiculturalisme se rapporte à la façon dont les gouvernements ou d'autres institutions publiques cherchent à gérer cette diversité par le biais de diverses politiques et programmes. Ceci peut être évalué en examinant ces mesures publiques adoptées en réponse à la diversité, telles que l'indice des politiques de multiculturalisme (Banting & Kymlicka, 2020).

Le troisième aspect se situe au niveau de l'individu, où l'on peut évaluer l'attitude des gens envers la diversité et les politiques la concernant. Ceci nous permet de découvrir les perceptions des publics quant à ces deux premiers niveaux de multiculturalisme. Cet aspect a été baptisé « idéologie multiculturelle ». Cette approche psychologique complète

les deux approches relevant des sciences sociales mentionnées ci-dessus (Berry, 2013).

> **« Le succès de toute politique multiculturelle dépend de l'acceptation générale de la valeur de la diversité dans une société, autrement dit de l'idéologie multiculturelle qui prévaut au sein d'une population. »**

Ces trois facettes sont liées entre elles : si la diversité culturelle n'est pas présente dans une société, il est inutile de mettre en place une politique publique pour y faire face, ni de se préoccuper de ce que les gens en pensent (Berry, 1984). Le succès de toute politique multiculturelle dépend de l'acceptation générale de la valeur de la diversité dans une société, autrement dit de l'idéologie multiculturelle qui prévaut au sein d'une population.

Ce concept d'idéologie multiculturelle a été présenté par Berry, Kalin et Taylor (1977) dans la première étude nationale sur le multiculturalisme. Il s'agissait d'une tentative d'évaluer les attitudes des Canadiens à l'égard des deux valeurs sous-jacentes qui étaient préconisées dans la politique de 1971. Le multiculturalisme est un bien public (I) dans une société qui compte de nombreux groupes culturels qui transmettent leurs cultures et persistent au fil des générations, et (II) pour les groupes et les individus qui interagissent socialement et partagent leurs cultures entre eux.

STRATÉGIES INTERCULTURELLES

Ces deux valeurs ont été intégrées dans un cadre interculturel qui vise à illustrer les différentes options qui s'offrent aux institutions publiques et aux individus (voir figure 1).

Ce schéma présente deux espaces interculturels, l'un pour les groupes ethnoculturels (à gauche) et l'autre pour la société dans son ensemble (à droite). À l'intérieur de ces deux espaces, le modèle présente des concepts qui se situent à l'intersection de ces deux questions. Ces concepts identifient la préférence relative pour les deux principes de base du multiculturalisme : le maintien de la culture, et le contact et la participation (I) le maintien de la culture et de l'identité traditionnelles en haut ; et (II) une préférence relative pour le contact et la participation à la société élargie en bas sur le côté.

On peut répondre à ces deux questions par des dimensions attitudinales, allant d'orientations généralement positives ou négatives à ces questions. Différents termes peuvent être utilisés pour désigner les orientations des groupes ethnoculturels non dominants et de la société dans son ensemble. Parmi les groupes ethnoculturels non dominants, lorsqu'ils ne souhaitent pas conserver leur identité culturelle et cherchent à interagir quotidiennement avec d'autres cultures, on parle de stratégie d'assimilation. En revanche, lorsque les individus accordent de l'importance au maintien de leur culture d'origine et souhaitent en même temps éviter l'interaction avec les autres, on définit la stratégie de Séparation. Lorsqu'il y a un intérêt à la fois à maintenir sa culture d'origine, tout en ayant des interactions quotidiennes avec d'autres groupes, l'Intégration est l'option. Dans ce cas, un certain degré d'intégrité culturelle est maintenu, tout en cherchant, en tant que membre d'un groupe

FIGURE 1. VARIATIONS DES RELATIONS INTERCULTURELLES AU SEIN DES GROUPES ETHNOCULTURELS ET DANS LA SOCIÉTÉ EN GÉNÉRAL (D'APRÈS BERRY, 1997)

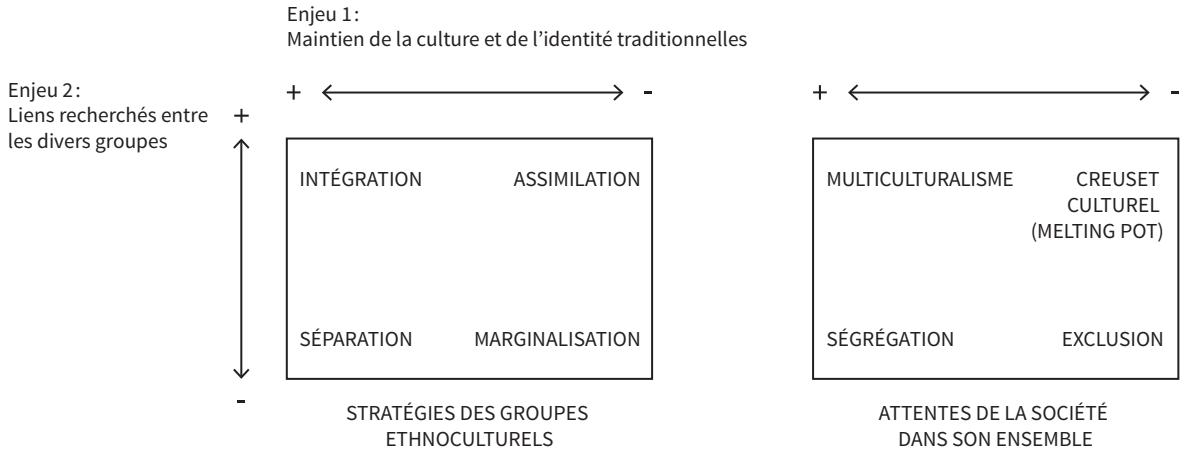

culturel, à participer en tant que partie intégrante d'un réseau social plus vaste. Enfin, lorsqu'il y a peu de possibilités ou d'intérêt pour le maintien de la culture (souvent pour des raisons d'exclusion ou de discrimination), on parle alors de marginalisation.

Les regards et les attentes des membres de la société dans son ensemble requièrent des termes différents. Du point de vue de la société dans son ensemble, l'assimilation, lorsqu'elle est recherchée par le groupe dominant, est appelée *Melting Pot* (creuset culturel). Lorsque la séparation est imposée par le groupe dominant, on parle de ségrégation. La marginalisation, lorsqu'elle est imposée par le groupe dominant, est appelée exclusion. Enfin, lorsque le maintien de la diversité et la participation équitable sont des caractéristiques largement acceptées de la société dans son ensemble, l'intégration est appelée Multiculturalisme.

Ces différents concepts ne figurent pas dans des cases distinctes, mais sont présentés pour montrer des emplacements prototypiques dans les deux espaces interculturels. Par exemple, lorsque les deux questions sont valorisées, mais que la deuxième dimension (contact et participation) est davantage mise en avant que le maintien de la culture, surtout lorsque le groupe dominant a plus de pouvoir, alors le concept d'interculturalisme peut être considéré comme intermédiaire entre l'intégration et l'assimilation. Les deux cercles sont également liés, les stratégies de l'un étant influencées par celles de l'autre (Bourhis et al, 1997).

En utilisant ces concepts et ces termes, nous pouvons constater qu'historiquement, le Canada a poursuivi une politique d'assimilation (ainsi que de ségrégation) pour les peuples autochtones, et d'assimilation pour les personnes d'origine fran-

çaise, ainsi que pour les immigrants et les membres des groupes ethnoculturels. La remise en question de cet objectif assimilationniste pour le Canada a été soulevée très tôt par John Buchan (auteur et gouverneur général du Canada de 1935 à 1940). Buchan (1937) a soutenu que les groupes d'immigrants « devraient conserver leur individualité et chacun apporter sa contribution au caractère national... chacun pourrait apprendre de l'autre, et... bien qu'ils chérissent leurs loyautés et leurs traditions particulières, ils ne chérissent pas moins cette loyauté et cette tradition nouvelles qui découlent de leur union ». Un peu plus tard, dans un exposé de principes présenté lors d'une conférence internationale sur l'intégration des migrants d'après-guerre (Borrie, 1954) qui se penchait sur l'approche appropriée à l'intégration des immigrants, l'exposé de principes officiel de la délégation canadienne affirmait que la société canadienne devait être « ... construite sur les principes de la valeur de l'individu et des différences culturelles. La pression exercée par un groupe dominant en faveur de l'assimilation, c'est-à-dire de l'absorption des autres, est donc impraticable en tant que théorie générale » (cité dans Borrie, 1954, p. 51).

« Nous pouvons constater qu'historiquement, le Canada a poursuivi une politique d'assimilation (ainsi que de ségrégation) pour les peuples autochtones, et d'assimilation pour les personnes d'origine française, ainsi que pour les immigrants et les membres des groupes ethnoculturels. »

ÉCHELLE D'IDÉOLOGIE MULTICULTURELLE

Pour évaluer cette idéologie multiculturelle, on a élaboré une échelle qui intègre ces deux valeurs (Berry, et.al., 1977). Depuis, l'échelle a été modifiée et utilisée dans plus de 20 pays, avec des résultats qui montrent de grandes variations entre les sociétés (par exemple, Berry, 2017). L'Australie et le Canada sont généralement les plus favorables au multiculturalisme tel que défini par ces deux dimensions, la Grèce et l'Autriche étant les moins favorables.

« L'Australie et le Canada sont généralement les plus favorables au multiculturalisme tel que défini par ces deux dimensions, la Grèce et l'Autriche étant les moins favorables. »

L'échelle est actuellement en cours de révision avec l'ajout de quelques nouvelles questions, notamment sur l'acceptation de l'équité sociale et la croyance en l'importance de frontières essentielles entre les groupes. Cette recherche est menée au Canada, en Allemagne, au Luxembourg et au Royaume-Uni. L'objectif est de créer un moyen de mesurer le degré d'acceptation du multiculturalisme par les citoyens en tant qu'approche pour gérer la présence de la diversité culturelle dans leurs sociétés.

Si cet objectif est atteint, nous disposerons alors d'un moyen de comprendre cette troisième facette du multiculturalisme qui sera aussi utile que les indices actuellement disponibles sur la diversité et les politiques à son égard. La connaissance de

cette dimension psychologique du multiculturalisme peut constituer un complément important aux travaux menés dans les autres disciplines des sciences sociales.

RÉFÉRENCES

Alseina, A., Devleeschauwer, A., Eastery, W., Kurlat, S. & Wacziarg, R. (2003). Fractionalization. *Journal of Economic Growth*, 8, 155-194.

Banting, K. & Kymlicka, W. (2006-2020). The multicultural policy index.

Berry, J. W. (1984). Multicultural policy in Canada : A social psychological analysis. *Canadian Journal of Behavioural Science*, 16, 353–370.

Berry, J. W. (1997). Immigration, acculturation and adaptation. *Applied Psychology : An International Review*, 46, 5-68.

Berry, J. W. (2013). Research on multiculturalism in Canada. *International Journal of Intercultural Relations*, 37, 663-675.

Berry, J. W., Kalin, R. & Taylor, D. (1977). *Multiculturalism and ethnic attitudes in Canada*. Ottawa : Ministry of Supply and Services

Bourhis, R. Y., Moïse, C., Perreault, S. & Senécal, S. (1997). Towards an interactive acculturation model : A social psychological approach. *International Journal of Psychology*, 32, 369-386.

Borrie, D. (1959). *The cultural integration of immigrants*. Paris, France : UNESCO.

Buchan, J. (1937). *Address to the Canadian Club of Halifax*.

Drazanova L (2019). *Historical Index of Ethnic Fractionalization Dataset*. Cambridge, MA : Harvard University. DOI : 10.7910/DVN/4JQRCL.

LE MULTICULTURALISME CANADIEN ET L'IDENTITÉ NATIONALE – UNE RELATION QUI DURE DEPUIS 50 ANS

VARUN UBEROI

Le Dr Varun Uberoi est professeur de théorie politique et de politique publique au département des sciences sociales et politiques de la Brunel University London, Royaume-Uni. Après avoir complété son doctorat et son travail postdoctoral à l'Université d'Oxford, le Dr Uberoi a rejoint l'Université Brunel de Londres en 2010 où il a publié de nombreux articles sur les théories politiques et les politiques gouvernementales du multiculturalisme. Ses recherches actuelles portent à la fois sur l'histoire des théories politiques du multiculturalisme et sur la manière dont les multiculturalistes peuvent répondre aux besoins politiques des majorités culturelles.

Puisque la politique canadienne de multiculturalisme existe depuis 50 ans, nombreux sont ceux qui pourraient se demander « ce qu'elle a accompli ». Je soutiens que cette politique a vraisemblablement été efficace pour encourager l'identité nationale, mais pourquoi est-ce une réussite ? Pour le savoir, il faut préciser ce qu'est l'identité nationale, les raisons pour lesquelles les gouvernements devraient l'encourager et pourquoi il est difficile d'y parvenir. Je commencerai donc par expliquer brièvement ces points. J'aborde ensuite la politique canadienne de multiculturalisme, les raisons pour lesquelles elle a probablement réussi à encourager l'identité nationale et les conséquences de cette réussite.

I-IDENTITÉ NATIONALE

Nous concevons et parlons de l'identité nationale sous deux angles connexes. Premièrement, nous faisons référence à l'identité nationale des individus[1]. Cette notion désigne un aspect de l'identité de ces personnes, tout comme leur identité sexuelle ou religieuse. Ainsi, une personne ayant une identité canadienne peut également dire qu'elle est canadienne. Ce faisant, elle affirme qu'elle fait partie d'une communauté politique qui influence sa façon d'être, car, par exemple, les institutions juridiques et politiques de cette communauté réglementent son comportement et influencent ses idées sur ce

1 V. Uberoi, 'National Identity-A Multiculturalist Approach', *Critical Review of International Social and Political Philosophy*, 21:1, 2018.

qui est acceptable et normal. Mais une personne peut également complètement négliger son identité nationale jusqu'à ce qu'elle travaille à l'étranger et réalise, par exemple, à quel point elle est canadienne ; ou encore, elle peut penser qu'elle a plus d'une identité nationale et se sentir à la fois québécoise et canadienne, car le Québec la socialise aussi au moyen de ses propres institutions juridiques, politiques et éducatives.

Deuxièmement, nous faisons référence à l'identité d'une communauté politique et par exemple à l'identité du Canada. Cette dernière désigne ce qui caractérise une communauté politique et donc les attributs que nous invoquons pour penser à ses membres individuels en tant que groupe, tel que le territoire qu'ils partagent, une religion ou des tendances de pensée et de comportement qui leur sont communes, des traditions de pensée qu'ils utilisent pour réglementer leurs affaires collectives, et ainsi de suite. Ces caractéristiques font partie des conceptions vagues, mais reconnaissables de l'identité d'une communauté politique mise en évidence par les intellectuels et promues par les programmes scolaires. Les gens développent également de telles conceptions au fil du temps et celles-ci affectent leur identité nationale. Ainsi, une minorité raciale vivant en Grande-Bretagne dans les années 1980 a pu estimer que la Grande-Bretagne était un pays qui excluait les populations de son genre et, par conséquent, ne pas se percevoir comme britannique. Ces deux façons de concevoir et de parler de l'identité nationale sont donc liées. Mais pourquoi les gouvernements devraient-ils encourager l'une ou l'autre ?

Certains affirment que l'identité nationale facilite la redistribution des richesses, mais les preuves à l'appui de cette affirmation empirique ne sont pas concluantes[2], comme bien des experts en conviennent à présent. Notons donc deux autres raisons. Premièrement, les citoyens d'une communauté politique doivent faire preuve d'unité, ce qui consiste en général en la capacité de se concevoir comme une unité ou un groupe lors de la conceptualisation d'objectifs et de défis collectifs. Dans des moments difficiles, comme en temps de guerre, les citoyens peuvent avoir besoin non seulement de tenir pour acquis qu'ils forment un groupe, mais aussi de se percevoir explicitement comme tels et d'être solidaires les uns envers les autres. Ainsi, à l'instar de l'unité entre les membres d'une famille ou entre amis, l'unité entre les citoyens devient souvent plus perceptible en cas de besoin. Et ceux qui, par exemple, « se sentent américains » se perçoivent souvent comme formant un groupe, tout comme le font ceux qui partagent une identité religieuse, et sont « musulmans », ou une identité sexuelle, et sont « gays ». Ces personnes sont également souvent fières des réussites de leurs semblables, car elles partent du principe qu'elles forment un groupe.

De même, si les conceptions que les gens ont de

2 Will Kymlicka et David Miller offrent les arguments les plus convaincants sur l'identité nationale et la redistribution, mais même eux reconnaissent que les preuves sont peu concluantes. Voir W. Kymlicka, 'Solidarity in diverse societies : Beyond neoliberal multiculturalism and welfare chauvinism'. *Comparative Migration Studies*, 3:17, 2015, pp. 8-9 ; D. Miller, *Strangers in Our Midst*, Harvard University Press, 2016, p. 28 ; D. Miller et S. Ali, « Testing the national identity argument », *European Political Science Review*, 6:02, 2014, p. 254. Voir aussi K. Banting et al., « Beyond National Identity : Liberal Nationalism, Shared Membership and Solidarity », et G. Gustavvson et D. Miller, *Liberal Nationalism and Its Critics*, Oxford University Press, 2020, p. 218.

leur communauté politique englobent les minorités culturelles en tant que membres à part entière et égaux, ces conceptions aident les citoyens de diverses cultures à se percevoir comme un groupe. Mais ceux qui ont de telles conceptions inclusives sont également moins susceptibles d'exclure et de discriminer les minorités, car les différences culturelles des minorités ne sont pas perçues comme étant à craindre ou à éviter ; au contraire, elles sont vues comme normales. Ainsi, l'identité nationale (I) *contribue* à favoriser l'unité nécessaire à la vie politique et (II) en autant qu'elle soit inclusive, peut décourager la peur des différences culturelles trop communément répandue parmi les citoyens.

« Si les conceptions que les gens ont de leur communauté politique englobent les minorités culturelles en tant que membres à part entière et égaux, ces conceptions aident les citoyens de diverses cultures à se percevoir comme un groupe. »

Aucun gouvernement ne peut obliger ses citoyens à se sentir canadiens ou à avoir une conception inclusive de leur communauté politique sans recourir à des niveaux de coercition inacceptables, qui n'offrent en elles-mêmes aucune garantie de succès. Par contre, le gouvernement peut encourager ces deux pratiques en dépit de certaines difficultés. Par exemple, un gouvernement peut avoir peu de pouvoirs pour encourager l'identité britannique en Écosse, et risque de se mettre à dos ceux qui se sentent plus écossais que britanniques. Il doit également décider quelles conceptions inclusives de la communauté politique trouveront un écho auprès de ses citoyens et comment les promouvoir tout en apaisant les majorités qui ne sont désormais plus au centre de ces conceptions. Il doit également décider comment le système éducatif sera utilisé pour encourager l'identité nationale sans endoctriner les enfants et tout en leur apprenant à penser de manière critique[3]. Ce sont des questions complexes et la politique canadienne du multiculturalisme a abordé certaines d'entre elles.

II- LA POLITIQUE CANADIENNE DU MULTICULTURALISME

Cette politique a été présentée au Cabinet en 1971 comme répondant à un certain nombre d'objectifs de citoyenneté, dont l'un consistait à développer « l'identité canadienne »[4]. Elle visait à promouvoir une conception multiculturelle du Canada ; ainsi, au Cabinet, les ministres ont noté « l'importance… de la politique en tant que nouveau concept de présentation du canadianisme »[5]. Des agences culturelles ont ensuite été financées pour promouvoir une conception multiculturelle du Canada. Les « échanges interculturels » et le financement de groupes culturels minoritaires de la société civile faisaient

3 J'aborde certaines de ces questions dans V. Uberoi, « National Identity – A Multiculturalist Approach ». Mais voir l'ouvrage fondamental de D. Miller, *On Nationality*, Oxford University Press, 1995.

4 V. Uberoi, « Do Policies of Multiculturalism Change National Identities », *Political Quarterly*, 79 :3, 2008, p. 411.

5 V. Uberoi, « Multiculturalism and the Canadian Charter of Rights and Freedoms », *Political Studies*, 57 :4, 2009, p. 809.

partie de la politique et véhiculaient implicitement une telle conception, puisqu'ils sous-entendent que le Canada est culturellement diversifié. Cette conception du Canada a été promue pour stimuler l'identité canadienne des gens, et les auteurs de la politique ont discuté de la création d'une « véritable conscience canadienne « en envisageant que les gens prendraient conscience de leur appartenance au Canada[6]. Cette démarche s'est poursuivie avec la loi sur le multiculturalisme de 1988, qui a inscrit la politique dans la loi.

> **« L'inclusion dans la "vie institutionnelle de la nation" était censée renforcer le "sentiment" des minorités de faire partie intégrante de la "nation canadienne", tandis qu'on tenait pour acquis que l'exclusion de ces institutions aurait l'effet inverse. »**

L'article 31 b de cette loi qualifie le multiculturalisme de « caractéristique fondamentale » du Canada, et les documents du Cabinet révèlent que l'intention était, entre autres, « de conférer un fort sentiment de légitimité aux personnes et aux communautés qui ressentent et/ou perçoivent que leur culture ou leur race a limité leur rôle et leur acceptation dans la société canadienne »[7]. La politique énoncée dans la loi contribue également à garantir que tous les Canadiens, y compris les minorités, puissent obtenir un emploi dans les ministères et organismes fédéraux, de manière à favoriser non seulement l'équité en matière d'emploi, mais aussi la « construction de la nation ». En effet, l'inclusion dans la « vie institutionnelle de la nation » était censée renforcer le « sentiment » des minorités de faire partie intégrante de la « nation canadienne », tandis qu'on tenait pour acquis que l'exclusion de ces institutions aurait l'effet inverse[8]. Les rédacteurs de la loi jugeaient que les institutions fédérales font partie de la façon dont le Canada est souvent compris par les Canadiens, et que les minorités étaient plus susceptibles de se sentir intégrées à la façon dont le Canada est souvent compris si ces institutions les incluaient[9]. La politique de multiculturalisme qui existe encore dans la loi a été conçue pour promouvoir une conception du Canada et pour stimuler les identités nationales des gens, mais a-t-elle été efficace à cet égard ?

L'efficacité de cette politique, comme de bien d'autres, est difficile à prouver de manière définitive. Mais il serait contre-intuitif de prétendre que la promotion d'une telle conception du Canada par le gouvernement fédéral et par les agences culturelles depuis plus de 50 ans n'a eu aucun effet. La nature probable de cet effet peut être discernée

6 V. Uberoi, « Multiculturalism and the Canadian Charter of Rights and Freedoms », p. 808 ; L. Blanding, « Rebranding Canada: The Origins of the Canadian Multiculturalism Policy, 1945-74 », PhD Thesis, University of Victoria, 2013, pp. 238, 257.

7 V. Uberoi, « Legislating Multiculturalism and Nationhood », *Canadian Journal of Political Science*, 49 :2, 2016 p. 277.

8 Ibid.

9 Ibid.

« Aujourd'hui, les sondages montrent depuis un certain temps que le multiculturalisme est un symbole national pour une majorité des Canadiens et un élément important de leur vision du Canada. »

après avoir noté que, malgré l'absence de données d'enquête pertinentes pour les années 1950 et 1960, les preuves historiques indiquent qu'à cette époque, une conception multiculturelle du Canada n'était populaire que parmi certains groupes minoritaires de la société civile[10]. Aujourd'hui, les sondages montrent depuis un certain temps que le multiculturalisme est un symbole national pour une majorité des Canadiens et un élément important de leur vision du Canada[11]. Cette conception du Canada est largement partagée, sans toutefois être universelle : 30 % des répondants peuvent s'y opposer. Elle n'est pas non plus profondément ancrée dans l'esprit de tous ses défenseurs, car elle ne modifie pas leurs opinions sur certains groupes, tels que les musulmans, et nombre d'entre eux continuent de penser que les immigrants doivent se « fondre dans la masse »[12]. Pourtant, si les conceptions du pays qui excluent les minorités étaient plus répandues, de telles croyances et discriminations le seraient probablement aussi. Ainsi, cette conception inclusive du Canada, largement répandue, mais pas toujours profondément ancrée, semble néanmoins « déterminante »[13]. En outre, la politique de multiculturalisme a probablement contribué efficacement à générer cette conception largement répandue sur une période de 50 ans, tel qu'expliqué ci-bas.

Toute conception du Canada promue par cette politique semblerait artificielle si elle était incompatible avec la compréhension populaire de l'histoire du Canada, les expériences vécues par les gens et d'autres particularités du Canada, telles que les niveaux élevés d'immigration. Mais les gens ne prennent pas en compte ces caractéristiques lorsqu'ils s'accrochent à des conceptions plus anciennes de leur pays, ou à des conceptions de celui-ci qui mettent l'accent sur d'autres particularités, comme cela se produit dans d'autres pays culturellement diversifiés[14]. Pourtant, lorsque les gouvernements promeuvent une conception multiculturelle du

10 V. Uberoi, 'Multiculturalism and the Canadian Charter of Rights and Freedoms', p. 808 ; L. Blanding, 'Rebranding Canada', pp. 107, 162.

11 Voir l'excellent article de W. Kymlicka intitulé « The Precarious Resilience on Multiculturalism in Canada », *American Review of Canadian Studies*, 51 :1, 2021, p. 124 où il note que les données d'enquête suivantes : Environics Institute for Survey Research, 2015, « Canadian Public Opinion about Immigration and Multiculturalism », Environics Institute – Focus Canada Spring 2015 Survey on Immigration-Multiculturalism – FINAL REPORT – June 30-2015, p. 2 ; Environics Institute for Survey Research, 2018, « Canada's World Survey 2018 Final Report », avril 2018, pp. 31, 38. Pour des données plus anciennes issues du Programme international d'enquêtes sociales, voir V. Uberoi, « Do Policies of Multiculturalism Change National Identities », note de bas de page 30, p. 416.

12 Voir Kymlicka « The Precarious Resilience on Multiculturalism in Canada », p. 125 ; R. Besco and E. Tolley, « Does Everyone Cheer ? The Politics of Immigration and Multiculturalism in Canada », *Federalism and the Welfare State in a Multicultural World*, dans E. Goodyear-Grant et al., McGill-Queen's University Press, 2019, p. 303 ; Triadafilos Triadafilopoulos, « The Foundations, Limits, and Consequences of Immigration Exceptionalism in Canada », *American Review of Canadian Studies*, 51 :1, 2021, p. 13.

13 Kymlicka « The Precarious Resilience on Multiculturalism in Canada », p. 125.

14 P. Norris et R. Inglehart, *Cultural Backlash*, Cambridge University Press, 2018, pp. 182, 200.

pays sur une période de 50 ans, cette conception devient plus difficile à écarter et amène les gens à en tenir compte. L'histoire et les expériences canadiennes, l'immigration croissante et ainsi de suite, ne conduisent pas inévitablement les gens à acquérir une conception multiculturelle du Canada, mais elles rendent plausibles les conceptions multiculturelles du Canada que les gouvernements successifs promeuvent ; ainsi, de nombreux Canadiens, nous l'avons vu, les acceptent maintenant. De cette façon, la politique du multiculturalisme a vraisemblablement été efficace pour encourager l'identité nationale.

Les affirmations peu nuancées selon lesquelles cette politique minerait l'identité nationale semblent donc erronées[15], puisqu'il est probable qu'elle a plutôt été efficace pour encourager cette identité. Mais qu'en est-il des affirmations plus subtiles et plus générales selon lesquelles les politiques de multiculturalisme sont censées défendre les droits des minorités, mais devraient être accompagnées de politiques de construction de la nation qui favorisent l'unité et une culture nationale[16] ? Cette affirmation suppose que, contrairement aux politiques d'édification de la nation, les politiques de multiculturalisme sont source de division ; or la politique canadienne de multiculturalisme semble favoriser l'unité en encourageant l'identité nationale. Elle suppose également que les politiques de multiculturalisme se focalisent sur les minorités. Or, la politique canadienne de multiculturalisme a favorisé l'identité nationale de tous les citoyens. Le fait de savoir ce que la politique canadienne de multiculturalisme est susceptible d'avoir réalisé perturbe nos hypothèses sur ces politiques et leurs différences par rapport aux politiques de construction de la nation, en particulier lorsque nous constatons qu'une politique de multiculturalisme a également favorisé l'identité nationale en Australie[17].

Rappelons également qu'après 50 ans, la conception multiculturelle du Canada est largement, mais pas profondément, soutenue par tous ses défenseurs, tandis que d'autres la rejettent. Ceux qui mettent en œuvre cette politique de multiculturalisme ont donc encore du travail à faire pour encourager une conception largement répandue et inclusive du Canada, qui soit universellement et profondément partagée par tous les Canadiens. De même, ceux qui, à l'extérieur du Canada, souhaitent que les conceptions inclusives de leur propre pays se généralisent[18] devraient noter combien de temps cela peut prendre et comment une politique de multiculturalisme peut y contribuer. De telles politiques peuvent sembler inconcevables ailleurs, mais Keith Banting et Will Kymlicka ont montré comment la mise en œuvre de mesures liées à ces

15 Les chercheurs qui affirment ceci sont discutés dans K. McRoberts, *Misconceiving Canada*, Oxford University Press, 1997, p. 131.

16 K. Banting et W. Kymlicka, « Do Policies of Multiculturalism Erode the Welfare State ? » dans *Cultural Diversity Versus Economic Solidarity*, ed. P. Van Parjis, Doebeck, University Press, 2004, pp. 251-252 ; D. Miller, « Immigrants, Nations and Citizenship », *Journal of Political Philosophy*, 16 :4, 2012, p. 380.

17 G. Levey, *Political Theory and Australian Multiculturalism*, Berghahn Books, 2008, pp. 266-267.

18 V. Uberoi et T. Modood, « Inclusive Britishness- A Multiculturalist Advance », *Political Studies*, 61 :1, 2013.

politiques s'est accrue dans divers pays et ce malgré les critiques dont elles ont fait l'objet[19]. De telles politiques continuent à proliférer, et la politique canadienne de multiculturalisme suggère qu'elles peuvent perdurer et être efficaces pour encourager des formes inclusives d'identité nationale.

19 Keith Banting et Will Kymlicka, « Is There Really a Retreat From Multiculturalism Policies ? New Evidence from the Multiculturalism Policy Index », *Comparative European Politics*, 11 :5, 2013.

LE MULTICULTURALISME POPULAIRE EN TANT QUE CAPITAL SOCIAL : TENDANCES ET PERSPECTIVES

JEFFREY G. REITZ

Jeffrey G. Reitz (Ph. D., Columbia 1972 ; FRSC) est professeur émérite et ancien président du département de sociologie, professeur émérite R.F. Harney d'études sur l'ethnicité, l'immigration et le pluralisme, et membre de la faculté de la Munk School of Global Affairs, à l'Université de Toronto. Il a publié de nombreux articles sur l'immigration et les relations intergroupes au Canada dans une perspective comparative et a fréquemment contribué aux discussions sur les politiques d'immigration, de multiculturalisme et d'emploi des groupes minoritaires au Canada. Sa recherche comparative actuelle examine l'expérience de l'immigration musulmane en France, au Québec et au Canada, à partir de nombreuses données quantitatives et de nouveaux entretiens qualitatifs. Elle est soutenue par une subvention de la Commission européenne et du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

L'impact du multiculturalisme au Canada découle de la politique elle-même, tel qu'elle est mise en œuvre par les gouvernements, ainsi que du soutien populaire au multiculturalisme tel qu'il est compris par le public canadien. Le multiculturalisme populaire incarne des idéaux propres à une société culturellement diversifiée auxquels ses adhérents souscrivent, source importante de l'impact du multiculturalisme au Canada. Le multiculturalisme populaire est une forme de capital social, au sens large du terme. Il constitue une ressource permettant à la société d'atteindre ses objectifs collectifs d'amélioration des relations entre les groupes culturels (Reitz 2014). L'utilité de cette ressource dépend entièrement du sens que les Canadiens accordent au multiculturalisme, et ce sens évolue au fil du temps. Comprendre le multiculturalisme populaire en tant que capital social est essentiel pour évaluer l'impact du multiculturalisme – passé, présent et futur.

Afin de dépeindre la compréhension populaire du multiculturalisme, il faut être attentif à certains facteurs. Le premier concerne les groupes culturels ciblés. La politique canadienne de multiculturalisme a toujours mis l'accent sur les groupes immigrants, mais la compréhension populaire du multiculturalisme peut entraîner des déductions quant à son application plus générale aux communautés linguistiques françaises ou anglaises, aux peuples autochtones ou à des groupes d'immigrants particuliers. Un deuxième facteur concerne les idéaux

multiculturels privilégiés – développement culturel, équité et égalité de traitement, ou immigration. Et un troisième volet touche à la motivation personnelle liée à un tel soutien, qu'il s'agisse du soutien à des programmes de multiculturalisme spécifiques ou à des politiques communes à plusieurs ministères ou niveaux de gouvernement, et aux engagements personnels envers les idéaux multiculturels qu'il peut engendrer. Les données sur tous ces éléments sont limitées, de sorte que la discussion qui suit est parfois spéculative.

RÉPONSES POPULAIRES À L'ACCENT MIS SUR LA CULTURE ETHNIQUE (1971-1985)

Au départ, la politique de multiculturalisme mettait l'accent sur le soutien aux cultures des groupes minoritaires immigrants. Le multiculturalisme est lancé dans le sillage de la « Révolution tranquille » du Québec et, tout en renforçant le soutien à la langue française, les minorités immigrantes, principalement originaires d'Europe, se voient offrir un soutien pour maintenir leurs cultures, y compris leurs langues, une demande exprimée par de nombreuses personnes.

> **« Si la plupart sont favorables à des activités telles que les festivals ethniques, ils ne veulent pas que les cultures ethniques soient représentées dans les institutions traditionnelles telles que les écoles, et ils ne veulent pas que l'argent des impôts y soit consacré. »**

La réaction populaire en dehors des minorités immigrées ? Une enquête nationale menée à l'époque a montré que la plupart des gens ne connaissaient pas le terme « multiculturalisme », mais lorsque la question a été posée, ils y étaient légèrement favorables. Ils avaient tendance à reconnaître la valeur des cultures minoritaires, tant pour les groupes en question que pour la société dans son ensemble. En d'autres termes, ils soutenaient l'accent mis sur la culture dans le multiculturalisme, malgré leur méconnaissance du terme. Toutefois, ce soutien était limité. Si la plupart sont favorables à des activités telles que les festivals ethniques, ils ne veulent pas que les cultures ethniques soient représentées dans les institutions traditionnelles telles que les écoles, et ils ne veulent pas que l'argent des impôts y soit consacré. Il existait également un clivage linguistique, les Canadiens francophones étant moins favorables, estimant que le soutien aux cultures des immigrants affaiblissait leur propre position culturelle au Canada, et préférant l'interculturalisme qui autorisait le gouvernement du Québec à donner la priorité à la culture française.

Le capital social créé par le soutien de la politique multiculturelle émergente se limitait à une approbation du maintien de la culture, sans engagements plus larges, personnels ou autres. Dans ce contexte, la politique de multiculturalisme est restée discrète et le financement public n'a pas survécu à de nombreuses séries de coupes budgétaires. En 1982, la Charte canadienne des droits et libertés a été rédigée de manière à inclure une clause (article 27) sur la préservation du « patrimoine multiculturel », conformément à l'accent mis sur la culture dans la politique. La Charte a reçu un large soutien, sauf au Québec.

RÉACTIONS POPULAIRES À L'ACCENT MIS SUR L'ÉQUITÉ (1985-1995)

La politique multiculturelle initiale mentionnait, mais ne mettait pas l'accent sur l'égalité ; cela a changé dans les années 1980. Les règlements d'immigration restrictifs sur le plan racial ont été remplacés dans les années 1960 par une sélection fondée sur les qualifications professionnelles, ce qui a ouvert les portes aux immigrants de toutes les régions du monde, créant ainsi une plus grande diversité canadienne sur le plan de la culture, de la race et de la religion. Les questions de discrimination et d'inégalité ont rapidement fait surface, et le célèbre rapport parlementaire *L'égalité maintenant!* s'est concentré sur les personnes désignées par le terme nouvellement inventé de « minorités visibles ».

Une vague de réformes politiques s'ensuit. En 1983, une Commission royale sur l'égalité en matière d'emploi a préconisé des politiques visant à accroître l'équité pour les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les minorités visibles. S'appuyant sur le rapport de la Commission, la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* de 1985 a établi un processus proactif pour éliminer les obstacles à l'égalité des chances en matière d'emploi chez les employeurs sous réglementation fédérale pour les quatre groupes désignés. La Loi sur le multiculturalisme canadien de 1988 a mis l'accent sur l'équité, promettant non seulement de « reconnaître et de promouvoir » les questions culturelles, mais aussi de « promouvoir la pleine et équitable participation des individus et des communautés de toutes origines » à la société. La *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales* a été adoptée en 1991, et le programme de multiculturalisme lui-même a intégré une composante antiraciste.

La popularité du jumelage du multiculturalisme aux questions d'équité n'était pas du tout acquise. Les minorités immigrantes d'origine européenne, point de mire initial de la politique de multiculturalisme, étaient plus préoccupées par la culture que par l'équité. Une enquête de 1972 a montré que seuls les Italiens et les Portugais accordaient autant de soutien à l'équité qu'aux questions culturelles. Et si la sympathie de la population générale envers les minorités européennes s'est maintenue, une enquête menée en 1991 à Toronto, Montréal et Vancouver a montré que les autres groupes minoritaires étaient relativement moins bien acceptés, un résultat qui laisse croire à un problème de racisme.

Pour certains, la résistance à un rapprochement entre le multiculturalisme et l'équité reflète l'idée que l'ouverture à la diversité culturelle est suffisante en soi pour assurer l'égalité des chances. En fait, le ministre du Multiculturalisme a recouru à cet argument pour soutenir une caractéristique clé de la *loi sur l'équité en matière d'emploi* qui affaiblissait les recommandations de la commission Abella. Abella recommandait que la loi sur l'équité soit appliquée dans le cadre d'un processus indépendant de toute influence politique. Au Parlement, le ministre a fait référence à la « bonne volonté inhérente à la société canadienne », affirmant qu'une approche « persuasive » était un meilleur moyen de traiter la discrimination des employeurs que l'« approche coercitive » utilisée ailleurs. Abella a également fait valoir – sans succès – que l'application de la loi devrait mettre l'accent sur les minorités spécifiques les plus touchées, comme les Noirs, et non sur la catégorie plus large des « minorités visibles », la référence privilégiée dans la pensée populaire canadienne en matière de discrimination. Il est révélateur qu'en Ontario, la vaste législation sur l'équité en matière

d'emploi introduite par un gouvernement néo-démocrate en 1993 ait suscité une puissante réaction du public, qui a conduit à son abrogation rapide par les conservateurs en 1995. Depuis lors, les questions d'équité à travers le Canada se sont concentrées sur la question relativement limitée de la valorisation des compétences des immigrants, qui a une incidence sur la contribution de ces derniers à l'économie, tout en négligeant les coûts économiques de la discrimination pour les immigrants eux-mêmes.

« L'accent mis sur l'équité peut avoir rendu la politique de multiculturalisme politiquement vulnérable. »

L'accent mis sur l'équité peut avoir rendu la politique de multiculturalisme politiquement vulnérable. Dans le sillage de la controverse suscitée par le livre du romancier canadien Neil Bissoondath paru en 1994, *Selling Illusions : The Cult of Multiculturalism in Canada*, qui reprochait au multiculturalisme de limiter sa carrière en le stéréotypant en fonction de son origine ethnique, le gouvernement fédéral a sérieusement envisagé d'abandonner complètement le multiculturalisme.

LA RÉACTION POPULAIRE À L'ACCENT MIS SUR L'IMMIGRATION EXPANSIONNISTE (1995-2021)

Au milieu des années 1990, la politique d'immigration entre dans une ère d'expansion. Le nombre d'immigrants admis chaque année est passé d'une moyenne de 140 000 sur la période 1971-1990 à près de 250 000 sur la période 1991-2019, soit une augmentation de 75 %. Fait surprenant pour bien des gens, la popularité de l'immigration a également augmenté. Les données des sondages révèlent un soutien continu à l'immigration, et une augmentation de l'acceptation des réfugiés. Les efforts de certains politiciens pour exploiter l'opposition du public à l'immigration échouent. Le gouvernement actuel prévoit de nouvelles augmentations de l'immigration. Le soutien populaire au Canada contraste fortement avec la montée du sentiment anti-immigration dans d'autres pays, notamment aux États-Unis, au Royaume-Uni et en France.

Comment expliquer cet « exceptionnalisme canadien » ? Certains attribuent le mérite au multiculturalisme, affirmant que cet idéal canadien a favorisé l'immigration et renforcé l'ouverture du Canada à la diversité. Il est certain que le multiculturalisme est un trait saillant de l'identité canadienne et que le lien entre le multiculturalisme et l'immigration reste fort dans l'esprit du public.

Deux mises en garde importantes s'appliquent ici. Premièrement, bien que le soutien à l'immigration soit fort et qu'il trouve ses racines dans le multiculturalisme populaire, il ne s'ensuit pas que le soutien plus fort des Canadiens à l'immigration s'explique nécessairement par une plus grande ouverture à la diversité. Les attitudes envers l'immigration dans un pays sont fortement liées aux catégories d'immigrants accueillis. Et contrairement à ce qui se passe ailleurs, les immigrants du Canada arrivent normalement avec une invitation du gouvernement en main. La sélection des immigrants met l'accent sur l'éducation et d'autres atouts pour assurer leur employabilité et leur contribution économique. Par conséquent, plus que d'autres, les Canadiens perçoivent l'immigration comme un avantage économique (Reitz 2012).

La géographie et l'histoire du Canada jouent également un rôle. Le Canada n'a pas de frontière avec les pays défavorisés et, étant lui-même une ancienne colonie, il n'a pas d'obligations envers les anciens territoires coloniaux. La réaction hostile à l'arrivée sur l'île de Vancouver de quelques centaines de « boat people » sans papiers d'origine chinoise suggère que les Canadiens n'accueilleraient pas un flux massif d'immigrants sans papiers comme celui que les États-Unis ont connu à leur frontière mexicaine.

L'ouverture des Canadiens à la diversité par rapport à celle observée dans d'autres pays se mesure idéalement à l'aide de données d'enquête, en évitant les termes ayant une connotation spécifique à un pays, tels que « multiculturalisme » et « immigration ». Soudain, le Canada ne semble plus si exceptionnel. Les enquêtes internationales révèlent que les Canadiens et les Américains sont tout aussi susceptibles d'exprimer leur soutien aux groupes ethniques qui souhaitent conserver leurs coutumes plutôt que de se fondre dans la société (seule une minorité est favorable à cette option dans les deux pays). Ils sont tout aussi susceptibles de convenir que les communautés minoritaires distinctes peuvent devenir des membres à part entière de la société nationale. De toute évidence, les valeurs multiculturelles ne se limitent pas aux pays ayant une politique multiculturelle officielle ou aux pays où l'immigration est populaire.

Deuxième mise en garde : le soutien à l'immigration et à la politique de multiculturalisme du Canada ne signifie pas que sa réticence à affronter les inégalités a été surmontée. Le soutien du public au multiculturalisme a peut-être augmenté, mais les preuves convaincantes et très médiatisées d'une étude réalisée en 2011 par l'économiste Phil Oreopoulos montrant la persistance du racisme anti-asiatique dans les processus d'embauche par les employeurs n'ont pas incité le public à s'y attaquer. En outre, les disparités économiques des immigrants d'origines spécifiques sont aussi marquées au Canada que dans les pays d'immigration comparables. Des études sur les immigrants noirs aux États-Unis et au Canada montrent un désavantage à peu près égal, en fonction des qualifications. Il en va de même pour les Chinois, les Asiatiques du Sud et d'autres minorités.

Mes propres recherches, récemment publiées, montrent que même dans des sociétés aussi différentes dans leurs approches à l'égard de l'immigration que la France et le Canada, après avoir pris en compte les caractéristiques personnelles des immigrants, telles que leur race, leur religion et leur niveau d'éducation, ainsi que les marchés du travail et les régimes de protection sociale respectifs, des groupes comparables d'immigrants signalent aussi fréquemment les uns que les autres des cas de discrimination, et connaissent des degrés comparables de bien-être social et de réussite professionnelle par rapport à leurs qualifications (Reitz et al. 2017 ; Reitz et al. à paraître).

Le capital social représenté par un fort soutien au multiculturalisme pendant une période d'expansion de l'immigration donne aux politiciens une flexibilité considérable au niveau de leurs politiques envers l'immigration et les réfugiés, très différente de celle des États-Unis et de l'Europe. Cela ne signifie pas que les Canadiens sont moins susceptibles de discriminer les membres des groupes minoritaires, ou plus susceptibles de favoriser les politiques anti-discrimination.

CONCLUSION

Bien que le capital social découlant du soutien au multiculturalisme au Canada ait augmenté, il met l'accent sur la diversité culturelle et un taux d'immigration élevé, et non sur l'équité. Cela va-t-il changer ? Le racisme anti-Noir et anti-autochtone a fait l'objet d'une attention accrue au Canada, renforcée par les tempêtes médiatiques provoquées par deux événements majeurs : la résonance au Canada du meurtre de George Floyd par la police de Minneapolis et les révélations troublantes sur les abus infligés aux enfants autochtones contraints de fréquenter les pensionnats. Selon une récente enquête nationale sur les relations raciales (Environics Institute, 2019), les Noirs et les peuples autochtones sont de loin les plus touchés par le racisme et la discrimination.

> **« Le multiculturalisme n'a pas fourni le capital social nécessaire comme ressource politique pour lutter contre la discrimination et les désavantages en général, et n'a pas mis l'accent sur les obligations envers les groupes qui subissent le racisme le plus virulent, les peuples autochtones et les Noirs. »**

Ces preuves de racisme anti-noir et anti-autochtones ont mis à mal la fierté canadienne à célébrer la diversité. Mais le capital social intrinsèque au soutien du multiculturalisme encourage-t-il le public à s'intéresser davantage à la lutte contre ce racisme ? Je ne le pense pas. Le multiculturalisme n'a pas fourni le capital social nécessaire comme ressource politique pour s'attaquer à la discrimination et aux désavantages en général, et n'a pas mis l'accent sur les obligations envers les groupes qui subissent le racisme le plus virulent, les peuples autochtones et les Noirs. Aujourd'hui encore, tout en reconnaissant les problèmes auxquels sont confrontés les Noirs et les peuples autochtones, la plupart des Canadiens qualifient les relations raciales et le traitement des minorités raciales de globalement positifs. Si cette situation ne change pas, le multiculturalisme risque de perdre toute pertinence dans la lutte au racisme anti-noir et anti-autochtone au Canada.

RÉFÉRENCES

Environics Institute. 2019. *Race relations in Canada 2019 : A survey of Canadian public opinion and experience*. Environics Institute for Survey Research.

Reitz, J.G. 2012. « The distinctiveness of Canadian immigration experience », *Patterns of Prejudice* 46(5) : 518-535.

Reitz, J.G. 2014. « Multiculturalism policies and popular multiculturalism in the development of Canadian immigration ». In *The Multiculturalism Question : Debating Identity in 21st Century Canada*, ed. Jack Jedwab (107-126). McGill-Queen's University Press.

Reitz, J.G., P. Simon & E. Laxer. 2017. « Muslims' social inclusion and exclusion in France, Québec, and Canada : does national context matter ? » *Journal of Ethnic and Migration Studies* 43(15) : 2473–2498.

Reitz J.G., E. Laxer & P. Simon. Forthcoming. « National cultural frames and Muslims' economic incorporation : a comparison of France and Canada ». *International Migration Review*.

CANADA
HOGAN'S ALLEY
63
Mississauga
密西沙加
Canada
Montréal
滿地可
Canada
BRUNSWICK
WILLOW GROVE, NB
Victoria
維多利亞
Vancouver
溫哥華
Canada
LIGNES DE FAILLES
STRUCTURELLES
Edmonton
愛蒙頓
Canada
Toronto
多倫多
Canada
Winnipeg
溫尼辟
Canada
CANADA
AFRICVILLE
Ottawa
渥太華
Canada
Montréal
滿地可
Canada

LE MULTICULTURALISME CANADIEN DE CLASSE MOYENNE AU CANADA ET SES CONSÉQUENCES

JENNIFER ELRICK

Jennifer Elrick est professeure adjointe de sociologie à l'Université McGill de Montréal. Ses recherches portent sur les classifications de l'État (dans les recensements et la politique d'immigration) et leur relation avec la stratification sociale selon la race, le sexe et la classe sociale. Cet article est tiré de son livre, *Making Middle-Class Multiculturalism : Immigration Bureaucrats and Policymaking in Postwar Canada* (University of Toronto Press).

Le « modèle canadien » d'immigration à grande échelle et de multiculturalisme officiel est très apprécié des organisations internationales comme l'OCDE et des gouvernements nationaux qui cherchent à gérer la croissance démographique et économique au XXIe siècle. La politique canadienne de multiculturalisme de 1971 et plus tard la loi sur le multiculturalisme de 1985 visaient à faciliter l'intégration économique des immigrants de diverses origines nationales et ethniques au sein des départements du gouvernement fédéral. Cette politique avait également pour fonction symbolique plus large de redéfinir l'identité nationale canadienne comme étant ethniquement inclusive, ce qui est considéré comme important pour permettre aux immigrants de participer pleinement aux institutions sociales et politiques (voir, par exemple, Bloemraad 2006). Cette combinaison d'intégration économique, politique et culturelle est incorporée dans la vision du multiculturalisme de Kymlicka (1995) sous la forme d'une « citoyenneté multiculturelle ». En supprimant les barrières symboliques qui pourraient autrement empêcher les individus d'origines ethniques diverses de revendiquer une pleine appartenance à la communauté nationale, la citoyenneté multiculturelle facilite leur capacité à exercer les droits économiques, sociaux et politiques liés à ce statut.

« En plus de se concentrer sur l'utilité économique, c'est-à-dire sur la valeur concrète d'un individu sur le marché du travail, je soutiens que l'appartenance à la communauté multiculturelle du Canada dépend également de l'affichage de traits de la classe moyenne. »

Cet article se penche sur l'héritage de la citoyenneté multiculturelle à la lumière de l'évolution des notions sur la qualité de l'adhésion recherchée et sur son potentiel d'inclusion et d'exclusion. Ce texte porte plus particulièrement sur les défis posés par la montée de ce que les chercheurs appellent le « multiculturalisme néolibéral » et le « multiculturalisme de classe moyenne ». Bien qu'il existe des différences subtiles entre ces deux itérations contemporaines du multiculturalisme, elles mettent toutes deux en évidence une sélectivité socio-économique croissante des personnes considérées comme des membres à part entière de la collectivité nationale canadienne. Bien qu'elle soit inclusive sur le plan ethnique et culturel, une citoyenneté multiculturelle qui réserve l'adhésion à part entière aux personnes qui affichent des traits de la classe moyenne et/ou qui démontrent une utilité économique dans une économie mondialisée peut avoir des conséquences sociétales négatives. Elle a le potentiel d'éroder la solidarité socio-économique et le soutien public aux immigrants qui sont souvent définis en fonction de leur *manque* d'utilité économique, tels que les immigrants de regroupement familial et les réfugiés.

LA PROMESSE D'UNE CITOYENNETÉ MULTICULTURELLE

La citoyenneté désigne la relation entre un individu et un État au niveau du statut juridique, des droits, de la participation politique et de l'appartenance (Bloemraad et al. 2008). Ces éléments de la citoyenneté sont interdépendants. À l'ère moderne, la citoyenneté est conférée par les États-nations et l'appartenance, ou la perception de l'appartenance à la nation représentée par l'État, peut affecter la capacité des individus à exercer leurs droits et à participer à une série d'institutions. En effet, les « nations » sont souvent envisagées comme des communautés relativement homogènes partageant des caractéristiques telles que les origines ethniques, la langue, la religion et l'histoire. La promesse de la « citoyenneté multiculturelle » réside dans sa redéfinition de la « nation » comme étant ethniquement, linguistiquement et religieusement inclusive et dans l'effet d'entraînement d'un plus grand accès aux droits et à la participation pour tous... En outre, selon Kymlicka (2017), elle favorise un objectif essentiel de la citoyenneté comme envisagé par le théoricien T. H. Marshall : la promesse de « solidarité socio-économique ». Cela fait référence à la citoyenneté servant d'outil pour redresser les inégalités générées par le marché, en garantissant que les individus qu'ils soient de statut socio-économique faible ou élevé disposent des moyens juridiques et symboliques pour participer pleinement à la société.

LA CITOYENNETÉ MULTICULTURELLE QUALIFIÉE DE « NÉOLIBÉRALE » OU DE « CLASSE MOYENNE »

De récentes études sur la qualité de la citoyenneté multiculturelle en tant que projet social, politique et culturel pourraient avoir des répercussions sur l'évaluation du potentiel de ce concept pour la création d'une communauté nationale plus inclusive en matière de diversité, surtout si la diversité fait référence aux différences socio-économiques, et pas seulement aux différences ethniques ou culturelles. Ces réflexions caractérisent le multiculturalisme canadien contemporain comme un multiculturalisme « néolibéral » ou « de classe moyenne ».

« Le multiculturalisme néolibéral » reformule la valeur sociale de la diversité ethnique en termes

d'utilité économique (Kymlicka 2017; Winter 2014). En d'autres termes, les diverses origines ethniques sont considérées comme ayant de la valeur dans la mesure où elles donnent aux travailleurs des atouts pour être compétitifs dans le monde globalisé, tels que des compétences linguistiques ou culturelles permettant de participer à la coopération économique transnationale et à la communication interculturelle. Par conséquent, la reconnaissance de la pleine appartenance à la communauté nationale multiculturelle est réservée aux individus dont l'éducation, la formation, la profession, la langue et le capital culturel les rendent économiquement pertinents dans un contexte national et mondial.

Le concept de « multiculturalisme de classe moyenne » offre un diagnostic complémentaire, bien que légèrement différent, de la façon dont la diversité ethnique est valorisée (Elrick 2020; sous presse). En plus de se concentrer sur l'utilité économique, c'est-à-dire sur la valeur concrète d'un individu sur le marché du travail, je soutiens que l'appartenance à la communauté multiculturelle du Canada dépend également de l'affichage de traits de la classe moyenne. Ces traits sont définis en termes socio-économiques (p. ex., richesse, prestige professionnel), culturels (p. ex., éducation, manières) et moraux. Si l'éventail des distinctions morales qui caractérisent la classe moyenne varie dans le temps et selon les contextes nationaux, Lamont (1992, 34-5) identifie une gamme relativement stable de caractéristiques applicables, notamment l'ambition, la fiabilité, l'autonomie, la discipline, la persévérance et la maîtrise de soi. Je soutiens en outre que l'utilité économique et le statut socio-économique de la classe moyenne sont des critères de sélection importants qui ont été institutionnalisés dans le Règlement sur l'immigration de 1967 qui a universalisé l'immigration des travailleurs qualifiés et de la classe familiale. Pour les hauts fonctionnaires de l'immigration qui ont élaboré cette politique, l'accent mis sur les caractéristiques de la classe moyenne pour sélectionner des individus d'origines diverses est apparu comme une solution pour faire de l'immigration multiculturelle à grande échelle une perspective socialement et politiquement viable. Selon eux, cette solution « permettrait au Canada de donner un exemple frappant au monde et d'adopter une position de leadership en cette période difficile où les problèmes raciaux sont si pressants » (cité dans Elrick 2020, 14).

« Les concepts de multiculturalisme « néolibéral » et de multiculturalisme « de classe moyenne » soulignent tous deux l'entrelacement de la race et de la classe sociale dans les efforts de l'État canadien pour gérer la diversité des immigrants. »

LES CONSÉQUENCES POTENTIELLES DE LA SÉLECTIVITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE SUR LA CITOYENNETÉ MULTICULTURELLE

Les concepts de multiculturalisme « néolibéral » et de multiculturalisme « de classe moyenne » soulignent tous deux l'entrelacement de la race et de la classe sociale dans les efforts de l'État canadien pour gérer la diversité des immigrants. Lorsque l'OCDE (2019, 13) salue le programme d'immigration économique du Canada comme un « modèle de gestion réussie des migrations », elle souligne probablement les avantages d'un tel entrelacement. Cependant, il y a

des inconvénients qui ont des répercussions potentiellement importantes sur la stratification sociale, sur lesquels je vais maintenant me pencher.

ÉROSION DU SOUTIEN PUBLIC AUX POLITIQUES D'IMMIGRATION

La sélectivité socio-économique symbolique du programme d'immigration du Canada, et le multiculturalisme démographique qu'il a produit, peuvent vraisemblablement façonner les idées de qui est ou n'est pas admissible au Canada en tant qu'immigrant ou réfugié aux yeux du grand public. Comme l'affirme Blinder (2015) en référence au Royaume-Uni, les membres du grand public formulent des opinions sur la politique d'immigration en fonction de « l'immigration imaginée », c'est-à-dire l'image que les gens ont en tête de ces immigrants. Dans la mesure où l'opinion publique influe sur l'élaboration des politiques d'immigration, la perception qu'a le public des immigrants peut avoir une influence sur les catégories d'immigrants auxquelles le gouvernement donne son autorisation.

l y a lieu de croire que, grâce aux politiques d'admission mises en place dans les années 1960, le public canadien s'est habitué à associer le « bon » multiculturalisme au « multiculturalisme de la classe moyenne ». Dans son analyse de la représentation de la politique d'immigration dans les médias canadiens, Bauder (2011) montre que l'immigration et l'installation d'étrangers hautement qualifiés et aisés sont généralement considérées comme allant de soi. Les enquêtes d'opinion publique, comme celle menée par Environics (2019), révèlent régulièrement que l'attitude globale positive des Canadiens à l'égard de l'immigration repose, en partie, sur la croyance largement répandue que les immigrants sont bons pour l'économie canadienne.

Si le soutien à l'immigration parmi le grand public canadien présuppose un statut socio-économique de classe moyenne et une utilité économique, il semble logique que les catégories d'immigrants qui ne sont pas associées à ces qualités dans l'imagination du public soient susceptibles de perdre leur soutien. Les catégories d'entrée qui sont officiellement « non économiques » (par exemple, pour les membres de la famille, les réfugiés reconnus et les demandeurs d'asile) sélectionnent les personnes à admettre au Canada en fonction de leur *manque* présumé d'utilité économique et de statut socio-économique élevé. Si l'opinion publique est en faveur de restrictions pour les immigrants familiaux, les droits des citoyens canadiens et des résidents permanents à la vie familiale, y compris celui d'avoir une famille immigrante élargie, seront encore plus restreints. Si le public soutient de nouvelles restrictions à l'admission des réfugiés et des demandeurs d'asile, dont une grande partie provient du Sud, les quelques voies restantes de mobilité à travers les frontières internationales comme moyen d'échapper aux difficultés économiques, politiques et environnementales seront de plus en plus bloquées et les vastes inégalités mondiales exacerbées.

> **« Si l'on passe de l'immigration à la société canadienne en général, le multiculturalisme « néolibéral » et « de classe moyenne » peut favoriser un déclin de la solidarité sociale. »**

ÉROSION DE LA SOLIDARITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE

Si l'on passe de l'immigration à la société canadienne en général, le multiculturalisme « néoli-

béral » et « de classe moyenne » peut favoriser un déclin de la solidarité sociale (Kymlicka 2017 ; Elrick sous presse). Cela découle d'une fermeture sociale fondée sur le statut, réservant les notions de pleine appartenance à la nation canadienne aux membres de la classe moyenne économiquement utile. De récents développements sous le premier ministre Justin Trudeau suggèrent à quel point la « classe moyenne » est devenue profondément intériorisée comme un marqueur de l'identité nationale canadienne. En décembre 2019, le nouveau poste de ministre de la prospérité de la classe moyenne et ministre associé des finances a été créé. Cette année-là, un document du Parti libéral promettait de bâtir « une classe moyenne forte », d'aider « les travailleurs canadiens à aller de l'avant », de soutenir les efforts des entrepreneurs pour « réussir et prospérer » et de rendre « la vie plus abordable pour les Canadiens de la classe moyenne », le tout sans réellement définir la « classe moyenne » (Parti libéral du Canada 2019, 6, 11, 19, 7). Le fait d'exclure les groupes plus économiquement et socialement vulnérables de la société canadienne (par exemple, la classe ouvrière ou de nombreuses communautés des Premières Nations) de la communauté nationale de classe moyenne fait en sorte que la solidarité socio-économique promise par la citoyenneté est réservée aux personnes déjà favorisées.

CONCLUSION

À l'occasion du 50e anniversaire de la politique du multiculturalisme canadien, un large éventail d'études a vu le jour visant à sonder sa nature, ses avantages et ses inconvénients. Cet article s'est concentré sur le multiculturalisme, non pas sous la forme de la politique de 1971, mais en tant que description démographique et éthos qui s'est ancré dans la politique d'immigration canadienne dans les années 1960 et qui a ainsi modifié les notions collectives d'appartenance à la nation canadienne. En outre, cette étude a mis en évidence la sélectivité socio-économique de cet éthos et ses effets potentiellement néfastes sur l'égalité, la cohésion et la solidarité sociales, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières du Canada. Les gouvernements et les organisations internationales qui considèrent le « modèle canadien » d'immigration massive et de multiculturalisme (« classe moyenne ») comme une panacée pour gérer les défis sociaux, politiques et culturels posés par la gestion de l'immigration feraient bien de prendre note des formes d'exclusion méconnues qu'il peut perpétuer.

RÉFÉRENCES

Bauder, Harald. 2011. *Immigration Dialectic : Imagining Community, Economy, and Nation*. Toronto : University of Toronto Press.

Bloemraad, Irene. 2006. *Becoming a Citizen : Incorporating Immigrants and Refugees in the United States and Canada*. Oakland : University of California Press.

Bloemraad, Irene, Anna Korteweg, and Gökçe Yurdakul. 2008. « Citizenship and Immigration : Multiculturalism, Assimilation, and Challenges to the Nation-State ». *Annual Review of Sociology* 34 :153-79.

Elrick, Jennifer. In press. *Making Middle-Class Multiculturalism : Immigration Bureaucrats and Policymaking in Postwar Canada*. Toronto : University of Toronto Press.

Elrick, Jennifer. 2020. Bureaucratic Implementation Practices and the Making of Canada's Merit-Based Immigration Policy. *Journal of Ethnic and Migration Studies*.

Environics. 2019. « Canadian Public Opinion about Immigration and Refugees ». In *Focus Canada Environics*. Spring 2019. Toronto : Environics Institute for Survey Research.

Kymlicka, Will. 2017. « Multiculturalism Without Citizenship ? » In *Multicultural Governance in a Mobile World*, edited by Anna Triandafyllidou, 139-161. Edinburgh : Edinburgh University Press.

Kymlicka, Will. 1995. *Multicultural Citizenship : A Liberal Theory of Minority Rights*. Oxford : Clarendon Press.

Lamont, Michèle. 1992. *Money, Morals, and Manners : The Culture of the French and American Upper-Middle Class*. Chicago : University of Chicago Press.

Liberal Party of Canada. 2019. *Forward : A Real Plan for the Middle Class*. Ottawa : Liberal Party of Canada.

OECD. 2019. *Recruiting Immigrant Workers : Canada 2019*. Paris : OECD.

Winter, Elke. 2014. « What can Weberian Sociology tell us about Multiculturalism and Religion ? » In *Multiculturalism and Religious Identity : Canada and India*, edited by Sonya Sikka and Lori Beaman, 189-208. Montreal & Kingston : McGill-Queen's University Press.

GUY ROCHER, CRITIQUE IMPÉNITENT DU MULTICULTURALISME CANADIEN

JEAN-PHILIPPE WARREN

Jean-Philippe Warren est professeur de sociologie à l'Université Concordia de Montréal, Il est diplômé de l'Université Laval, de l'Université de Montréal et de l'École normale supérieure de Paris. Ses recherches portent sur l'histoire des sciences sociales, les mouvements sociaux, les peuples autochtones et l'Église catholique. Il a publié des études sur le sociologue québécois Fernand Dumont, le peintre Paul-Émile Borduas et le journaliste-politicien Honoré Beaugrand.

Guy Rocher est l'un de plus grands sociologues canadiens. L'un des membres de la Commission Parent ayant inspiré la réforme de l'enseignement au Québec, ancien vice-président du Conseil des Arts et compagnon de l'Ordre du Canada, il a œuvré toute sa vie pour la démocratisation des institutions publiques et la justice sociale. Il fut pourtant un des premiers universitaires à proposer une critique du multiculturalisme canadien. En 1972, Rocher jugeait cette conception « ambiguë, erronée et dangereuse dans ses conséquences à plus ou moins long terme[1] ». Rien de moins.

L'opposition de Rocher à la politique multiculturaliste paraît d'autant plus surprenante qu'il est l'un de ceux ayant le plus œuvré, dès les années 1950, à la reconnaissance de la diversité de la société québécoise. Il a toujours cru que le Québec devait s'ouvrir aux courants internationaux et envisager le brassage des cultures en son sein comme une richesse. Il tient d'ailleurs souvent à le rappeler à certains de ses collègues qui sont prompts à soupçonner dans sa critique du multiculturalisme un impardonnable repli sur soi.

Rocher admet d'emblée que les Québécois ne sont pas exempts de xénophobie. Mais, pour lui, le problème soulevé par la politique multiculturelle n'est pas d'abord affaire d'opinions personnelles. On en conviendra à considérer que les autochtones, par exemple, qui entretiennent des réticences par rapport à la politique multiculturelle du gouverne-

1 Guy Rocher, « Les ambiguïtés d'un Canada bilingue et multiculturel (2) », *La Presse*, 1 juin 1972, p. 4. Le texte sera reproduit dans Guy Rocher, « Les ambiguïtés d'un Canada bilingue et multiculturel [1972] », dans *Le Québec en mutation*, Montréal, Les Éditions Hurtubise HMH, 1973.

« Dans le cas de Rocher, sa critique du multiculturalisme découle d'une lecture des rapports de pouvoir à l'intérieur de la fédération. »

ment canadien ne sont pas, pour cette raison, plus racistes que le reste des citoyens[2].

Dans le cas de Rocher, sa critique du multiculturalisme découle d'une lecture des rapports de pouvoir à l'intérieur de la fédération. Il reproche à ce modèle plusieurs choses : de noyer la nation québécoise dans une identité pancanadienne, de s'abaisser à une vision socio-psychologique de l'intégration, de contribuer en douce à l'assimilation des francophones et de favoriser la balkanisation du pays. Le présent texte résume ces quatre critiques.

NOYER LE POISSON QUÉBÉCOIS DANS L'EAU CANADIENNE *AD MARE USQUE AD MARE*

Rocher soutient que le multiculturalisme va à l'encontre de l'image biculturelle et binationale de la société canadienne, telle qu'elle avait été consacrée, à l'en croire, depuis 1867. Comme beaucoup de gens de sa génération, il voit le Canada comme un pays composé de deux « sociétés », de deux « communautés » ou encore de deux « cultures » dominantes, l'anglaise et la française, qui toutes deux constituent les « bases » du pays. Il se situe ainsi dans le prolongement des réflexions de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (aussi appelée Commission Laurendeau-Dunton) qui, tout en devant tenir compte de l'apport de tous les groupes ethniques « à l'enrichissement culturel du Canada », était chargée, au moment de sa création, de « recommander les mesures, à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée ».

« Bien que Rocher ait commencé à inclure les nations autochtones dans son analyse dans les années 1990, il reprend généralement à son compte le mythe du pacte entre deux peuples fondateurs »

Bien que Rocher ait commencé à inclure les nations autochtones dans son analyse dans les années 1990, il reprend généralement à son compte le mythe du pacte entre deux peuples fondateurs, fabrication politique ayant servi dès la fin du XIXe siècle à justifier certaines concessions constitutionnelles[3]. Il lui semble que cette conception d'un pays formé de deux nations traduit le mieux l'histoire du Canada, les racines historiques les plus anciennes du multiculturalisme ne pouvant rivaliser avec l'ancestralité millénaire des communautés culturelles établies en Chine ou en Russie. Il ne croit certainement pas, comme l'affirmait Trudeau dans sa déclaration devant la Chambre des communes qui établissait le multiculturalisme comme politique gouvernemen-

2 Haresamudram Srikanth, « Multiculturalism and the Aboriginal Peoples in Canada », *Economic and Political Weekly*, vol. 47, No. 23, 9 juin 2012, pp. 17-21.

3 Stéphane Paquin, *L'invention d'un mythe. Le pacte entre deux peuples fondateurs*, Montréal, VLB éditeur, 1999.

tale officielle, « que le pluralisme culturel est l'essence même de l'identité canadienne[4] ».

Rocher est persuadé que la vision d'un pays multiculturel a été acceptée par les Canadiens anglais parce que, dès 1971, il n'existait plus depuis la guerre telle chose qu'une collectivité « anglo-saxonne[5] ». Devenue minoritaire, l'ancienne élite coloniale s'est empressée d'embrasser le multiculturalisme parce qu'elle y trouvait une stratégie du type « diviser pour régner » assez similaire à celle qu'elle avait suivie comme « mercenaire » au service de l'Empire britannique et pouvait occuper, tout comme avant, le sommet de la « mosaïque verticale[6] », sans être autrement inquiétée dans ses privilèges. Au moment de son adoption, le multiculturalisme était, en d'autres termes, pour Rocher, parfaitement adaptée aux visées historiques du grand capital ayant façonné le pays.

CONTRE UNE VISION SOCIO-PSYCHOLOGIQUE

Rocher est proche de la perspective historique et sociologique de la Commission Laurendeau-Dunton. Il part de la constatation que les deux communautés anglophone et francophone ont été à l'origine du Canada et ont doté le pays de structures sociales et politiques propres à cette union, ce qui inclut le système fédéral (oubliant au passage de rappeler que le système fédéral a été adopté dans bien d'autres pays sans dualité nationale, dont les États-Unis). Il prend également acte du fait que les immigrants s'intègrent éventuellement à l'une ou l'autre des deux communautés linguistiques, du double point de vue linguistique et culturel. Il n'a pas de peine à s'accorder avec André Laurendeau et Davidson Dunton qui croyaient comme lui qu'il fallait, pour éviter une crise politique majeure, placer « sur un pied d'égalité, les deux piliers de la nation canadienne basés sur la culture d'expression anglaise et la culture d'expression française », et ce, en reconnaissant « la dualité comme la réalité fondamentale au Canada[7] ».

Selon Rocher, le gouvernement de Pierre-Elliott Trudeau, tournant le dos à cette invitation, a choisi de considérer le problème de l'unité canadienne dans une perspective psycho-sociologique. Trudeau affirme que « [l]'un des besoins fondamentaux de l'homme est un sentiment d'appartenance » et que les groupes ethniques répondent à un tel besoin. « Le pluralisme ethnique peut nous aider à vaincre ou à éviter l'homogénéisation et la dépersonnalisation de la société de masse[8]. » Or, en plus de combattre l'anomie contemporaine, le « pluralisme ethnique » est utile à la consolidation de l'unité canadienne, si

4 Pierre-Elliott Trudeau, Déclaration à la Chambre des Communes, 8 octobre 1971.

5 George Grant, *Lament for a Nation : The Defeat of Canadian Nationalism*, 40th Anniversary Edition, Montréal and Kingston, McGill-Queen's University Press, 2005.

6 John Porter, *The Vertical Mosaic : An Analysis of Social Class and Power in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1965.

7 André Laurendeau et Davidson Dunton, *Rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et biculturalisme*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1965, p. 95.

8 Pierre-Elliott Trudeau, Déclaration à la Chambre des Communes, 8 octobre 1971.

on en croit Trudeau. Ce dernier explique à ce sujet :

> *« Plus nous nous sentons en sécurité dans un contexte social donné, plus nous sommes libres d'explorer notre identité au-delà de ce contexte. Les groupes ethniques donnent aux gens un sentiment d'appartenance qui les met mieux en mesure de faire face au reste de la société qu'ils ne le pourraient comme individus isolés. La fidélité à sa propre culture ne diminue pas nécessairement, et normalement ce n'est pas le cas, la fidélité encore plus grande envers la collectivité et le pays*[9]*. »*

« Il n'a guère de mal à observer comment les groupes qui sont fidèles à leur propre culture sont célébrés par Trudeau seulement quand cela les mène à cultiver un attachement encore plus grand au Canada, et fustigés quand cella les mène à revendiquer des droits collectifs spéciaux. »

Pour Rocher, tout cela est peut-être vrai d'un point de vue psychosocial, mais reste très contestable une fois transposé dans des rapports de pouvoir politiques. Il n'a guère de mal à observer comment les groupes qui sont fidèles à leur propre culture sont célébrés par Trudeau seulement quand cela les mène à cultiver un attachement encore plus grand au Canada, et fustigés quand cella les mène à revendiquer des droits collectifs spéciaux. Combien de Canadiens anglais, demande-t-il, trouvent sympathiques les Québécois qui jouent au folklore, et racistes ceux qui militent pour le Parti québécois ?

Il n'y a qu'un groupe au Canada qui est majoritaire dans une province (ce qui exclut les territoires) et minoritaire au pays : il s'agit des francophones du Québec. C'est donc ce groupe qui est l'objet de dénonciations les plus véhémentes des autres canadiens, et ce, d'autant plus qu'il existe une forte minorité de langue anglaise sur son territoire. Rocher voit dans le débat constitutionnel une illustration de la conception folklorisante du multiculturalisme chez Pierre-Elliott Trudeau : ce dernier n'a jamais accepté que l'on accorde un statut particulier au Québec, n'étant prêt à accueillir « la fidélité à sa propre culture » que dans la mesure, comme il est dit dans la citation plus haut, où elle ne diminue pas mais augmente « la fidélité encore plus grande envers [...] le pays ».

UNE MACHINE À ASSIMILATION

Rocher se désolidarise de ses collègues qui présentent le multiculturalisme comme « le nec plus ultra de la reconnaissance et du respect de la diversité[10] ». Derrière leurs pieux discours, il croit déceler une réalité plus sombre. « En réalité, écrit-il, le multiculturalisme est une façade, une vitrine, un paravent derrière lequel s'exerce une efficace assimilation de toutes les diversités dans le grand tout anglophone qu'est effectivement le Canada[11]. » Pour

9 Ibid.

10 Guy Rocher, « *Du pluralisme à l'égalitarisme. Le multiculturalisme canadien feint de respecter la multiculturalité ethnique* », *Le Devoir*, 18 décembre 1997, p. A-7.

11 Ibid.

Rocher, faire comme si le Canada n'est pas un pays où règne la langue anglaise et domine la culture anglophone est un leurre. Il y a d'ailleurs des parallèles à dresser entre le livre blanc de 1969 (visant à faire des membres des Premières Nations des citoyens canadiens comme les autres) et le multiculturalisme de 1971.

> **« Il y a pourtant des raisons concrètes pour lesquelles les immigrants qui débarquent au Canada s'empressent d'apprendre l'anglais pour la vaste majorité d'entre eux et choisissent de graviter dans l'orbite du monde anglo-canadien, même au Québec. »**

En prétendant que les interactions entre les divers groupes culturels au Canada sont bâties de libres enrichissements mutuels, Rocher croit qu'on camoufle la réalité des rapports de force au pays. Le multiculturalisme fait comme si l'immigrant d'origine ukrainienne ou vietnamienne qui s'installe en Alberta avait le libre choix d'apprendre le français ou l'anglais. Il y a pourtant des raisons concrètes pour lesquelles les immigrants qui débarquent au Canada s'empressent d'apprendre l'anglais pour la vaste majorité d'entre eux et choisissent de graviter dans l'orbite du monde anglo-canadien, même au Québec.

Pour mieux désamorcer la charge nationaliste québécoise, Pierre-Elliott Trudeau avait souhaité distinguer langue et culture : il avait donc mis de l'avant une politique en faveur du bilinguisme qui était séparée de celle en faveur du multiculturalisme. Pour Rocher, on ne saurait aussi aisément séparer l'une et l'autre. Dans sa déclaration d'octobre 1971, Trudeau ne faisait-il pas la promesse de fournir des manuels d'enseignement d'une langue non-officielle aux groupes ethniques qui le demandent, car, avançait-il, « l'acquisition de la langue des ancêtres est une partie importante du développement d'une identité culturelle ». Non seulement Trudeau annonçait-il des mesures pour le maintien des langues non-officielles qu'il n'avait jamais consenti pour celui du français au Québec, mais il reconnaissait dans un tel passage l'union entre langue et culture, après avoir nié ce même lien lorsqu'il s'agissait du bilinguisme et du biculturalisme de la Commission Laurendeau-Dunton.

Pour Rocher, il peut certes y avoir des individus bilingues, mais il n'y a pas au Canada de culture bilingue. D'ailleurs, peu de Canadiens sont bilingues. Sans racines sociologiques, le bilinguisme du gouvernement paraît artificiel, abstrait, désincarné. L'adhésion des Canadiens aux programmes bilingues risque par conséquent de péricliter au fur et à mesure de la diminution de la proportion de francophones dans les différentes régions du Canada. Rocher craint qu'on en vienne un jour à traiter le statut officiel du français comme un vestige d'un autre âge et qu'on se demande pourquoi, si le pays n'est pas culturellement bilingue, il faudrait se soucier du français dans les provinces où cette langue est la septième langue parlée à la maison.

BALKANISATION

La quatrième réserve importante de Rocher à l'égard du multiculturalisme tient au fait qu'il ne saurait constituer le fondement d'une nation. Rocher refuse un multiculturalisme qui non seulement

« ne convient pas à la situation du Québec », dans la mesure où ce modèle « ne tient pas compte de la dynamique multiséculaire en place », mais aussi « conduit à la multiplication de véritables ghettos socio-ethniques[12] ».

> **« Selon lui, le multiculturalisme aurait pour résultat l'explosion du nombre des groupes d'intérêt et des groupes de pression qui s'emploieraient tous ensemble à revendiquer des droits et des programmes spécifiques pour chaque segment de la population. »**

Selon lui, le multiculturalisme aurait pour résultat l'explosion du nombre des groupes d'intérêt et des groupes de pression qui s'emploieraient tous ensemble à revendiquer des droits et des programmes spécifiques pour chaque segment de la population. « À la démocratie de la majorité se substitue progressivement une démocratie des minorités, très certainement une démocratie des groupes d'intérêt et des groupes de pression. On observe ici la fragmentation la plus fondamentale de la société contemporaine[13]. » À force d'encourager la multiplication des groupes ethniques, on en arriverait à fissurer le « noyau culturel central » de la nation canadienne. L'image proposée par Rocher est celle d'une nébuleuse sans « pôle » ou « dénominateur commun », et donc sans direction. Il doute qu'une nation puisse se développer de manière vigoureuse et saine dans de telles conditions[14]. Il est d'ailleurs intéressant de relever que Rocher se tourne vers l'option indépendantiste vers 1972 entre autres pour échapper à l'atomisation sociale et culturelle à laquelle doit forcément conduire, selon lui, l'idéologie trudeauiste.

Non sans paradoxe, Rocher s'imagine que l'unité nationale serait mieux servie à l'échelle du Canada par une politique qui mettrait en relief le rôle central de deux communautés « de base » et qui inviterait les autres groupes ethniques à s'y greffer. En somme, la dualité nationale et culturelle serait plus porteuse de cohésion sociale que le multiculturalisme pour le Canada. En revanche, au Québec même, « foyer national « des Canadiens de langue française », Rocher soutient que l'État doit mettre en place une politique dite de « convergence culturelle ». Cette politique québécoise en matière d'intégration reconnaîtrait le caractère pluriethnique de la société québécoise, tout en faisant du français la langue « normale » des domaines d'activités publiques et en s'articulant autour d'une « composante principale » héritée de la colonisation française des 17e et 18e siècles. Cette idée a été traduite dans la Politique québécoise de développement culturel du premier gouvernement de René Lévesque, en 1977.

Pour parer l'accusation d'ethnicisme, la culture francophone qui sert de foyer de convergence est, dans

12 Gérard Bouchard, François Rocher et Guy Rocher, « Les francophones québécois : un essai qui fait le pari d'une francophonie moderne », *La Presse*, 7 novembre 1991, B.3. Gérard Bouchard, François Rocher et Guy Rocher, Les Francophones québécois, Montréal, Conseil scolaire de l'ile de Montréal, 1991.

13 Guy Rocher, « *Hégémonie, fragmentation et mondialisation de la culture* », *Horizons philosophiques*, 11(1), 2000, 133.

14 Neil Bissoondath, *Selling Illusions : The Cult of Multiculturalism in Canada*, Toronto, Penguin Books, 1994.

l'esprit de Rocher, dépouillée de référence généalogique, historique et religieuse : elle se restreint à la capacité de communiquer en français, l'adhésion aux valeurs fondamentales de la société québécoise (démocratie, tolérance, égalité), une connaissance élémentaire des réalités et institutions du Québec, le respect de certains symboles de la vie publique (fête nationale et drapeau), la mise en valeur des nombreux apports non-français à la formation de la culture québécoise depuis le 17e siècle (autochtones, anglophones, etc.). Bref, Rocher fait le parti, comme il l'écrit avec Gérard Bouchard et François Rocher, « d'une francophonie moderne, nourrie de valeurs humanistes, porteuse d'orientations collectives originales, respectueuse à la fois de la pluralité ethnique du Québec et de la dynamique culturelle en place depuis près de quatre siècles[15]. »

Gérard Bouchard évoque un principe de « préséance » en faveur de la culture fondatrice du Québec, compte tenu de sa fragilité dans l'ensemble nord-américain. Sans aller jusque-là, Rocher pense que le Québec doit mettre de l'avant, par des politiques publiques, sa culture française. « Il faut qu'il y ait affirmation d'une identité et que la majorité utilise les sources de pouvoir qu'elle a à sa disposition pour ce faire[16]. » Les Québécois francophones, tout en s'ouvrant à tous les groupes ethniques, doivent voir d'abord ceux-ci dans un rapport de complémentarité.

QUEL AVENIR POUR LE MULTICULTURALISME AU QUÉBEC

Les arguments contre le multiculturalisme de Rocher ont été exposés dans le présent article. Chacun et chacune pourra juger de leur valeur et de leur mérite à l'heure où l'on débat de la possibilité de formuler un modèle québécois original du vivre-ensemble. Pour Rocher, il est clair que si un tel modèle doit exister, il ne peut faire l'économie de la reconnaissance des entités nationales, en plus de celle de la diversité ethnoculturelle. À l'évidence, la recherche de cet équilibre entre droits individuels et droits collectifs est loin d'être facile, comme l'a récemment démontré au Québec le tumultueux débat autour des accommodements raisonnables…

15 Gérard Bouchard, François Rocher et Guy Rocher, « Les francophones québécois : un essai qui fait le pari d'une francophonie moderne », *La Presse*, 7 novembre 1991, B.3. Gérard Bouchard, François Rocher et Guy Rocher, Les francophones québécois, Montréal, Conseil scolaire de l'ile de Montréal, 1991.

16 François Rocher et Guy Rocher, « La culture québécoise en devenir : les défis du pluralisme », dans Fernand Ouellet et Michel Pagé (dir.), *Pluriethnicité, éducation et société. Construire un espace commun*, Québec, IQRC, p. 73.

LES DIFFÉRENCES RELIGIEUSES, LA LOI ET LES SILENCES DU MULTICULTURALISME

BENJAMIN L. BERGER*

Le professeur Benjamin L. Berger est professeur et titulaire de la chaire de recherche York sur le pluralisme et le droit public à la Osgoode Hall Law School de l'Université York.

La plausibilité et l'attrait normatif du multiculturalisme dépendent d'une vision particulière du caractère et du fonctionnement de la loi. Que cette compréhension du caractère de la loi dans un système constitutionnel libéral soit fondamentalement naïve n'oblige pas pour autant à abandonner les biens associés au multiculturalisme, en particulier si on le compare à bon nombre de ses alternatives historiques. Il s'agit toutefois d'un motif pour exiger une certaine clairvoyance quant aux limites – tant descriptives que prescriptives – du multiculturalisme dans certains domaines.

Le domaine qui m'intéresse dans ce court essai est la relation du multiculturalisme à la différence religieuse. Et la limite en question est que le multiculturalisme s'avère avoir dit peu d'intérêt, et avoir apporté peu d'utilité, sur les questions les plus difficiles que pose le pluralisme religieux dans un État libéral moderne.

L'attrait et l'importance du multiculturalisme en matière de différences religieuses dépendent du niveau d'engagement de l'État à l'égard de l'égalité de traitement des groupes religieux, ainsi que de la conviction générale que la société se trouve renforcée par le fait sociologique d'un large éventail de croyances, de goûts et d'aspirations. En matière de religion, cette approche axée sur l'égalité est importante. Elle exclut un État confessionnel voué à la domination d'une seule culture religieuse, appelle à une forme élémentaire de tolérance à l'égard de la différence, fournit un mandat idéologique pour éliminer les cas de désavantages et de privilèges

* L'auteur tient à remercier Matthew Traister (candidat au doctorat, Osgoode Hall Law School) pour son aide précieuse à la recherche et ses commentaires éditoriaux.

injustes imposés par l'État, et s'oppose à des formes de laïcité à caractère antireligieux et ultra-laïque (y compris la forme de laïcité mise de l'avant par le gouvernement québécois dans sa législation réglementant les symboles et les vêtements religieux).

> **« Les réponses à la différence religieuse exprimées dans le registre du multiculturalisme s'avèrent à la fois anémiques sur le plan normatif et décevantes sur le plan endémique pour les groupes religieux qui divergent de manière significative du courant métaphysique et normatif dominant. »**

En cela, le multiculturalisme fait des affirmations importantes en ce qui concerne la position de l'État à l'égard des différents groupes culturels. En effet, dans ses premières affaires de liberté de religion en vertu de la Charte, la Cour suprême du Canada a fait appel au multiculturalisme précisément pour étayer cette position d'égalité et de tolérance[1]. Mais ces questions d'intolérance et d'égalité entre les groupes culturels ne sont plus – si elles ne l'ont jamais été – les problèmes plus fondamentaux que pose la différence religieuse. Comme je l'expliquerai, vu sous l'angle de la contestation constitutionnelle relative à la liberté religieuse, les questions contemporaines les plus vexantes soulevées par la différence et le pluralisme religieux concernent la contestation des frontières et des limites de la normativité publique, une normativité que la loi – maladroitement, ici – exprime et projette. Le « multiculturalisme » a très peu contribué à l'analyse juridique de ces problèmes. Il en résulte que les réponses à la différence religieuse exprimées dans le registre du multiculturalisme s'avèrent à la fois anémiques sur le plan normatif et décevantes sur le plan endémique pour les groupes religieux qui divergent de manière significative du courant métaphysique et normatif dominant.

Les déficits descriptifs et prescriptifs du multiculturalisme en matière de différence religieuse sont des caractéristiques immuables, et non des défauts au niveau de la mise en œuvre. Ce fait est imputable à un écart entre le caractère culturel du constitutionnalisme libéral et le rôle que le multiculturalisme assigne au droit. Le multiculturalisme suppose/souhaite l'existence d'un outil qui puisse l'incarner et le mettre en œuvre, mais qui ne pose pas lui-même un problème au niveau des relations interculturelles. Il espère que le droit sera cet outil. Il ne l'est pas. En d'autres termes, le mutisme du multiculturalisme sur les questions difficiles liées à la différence religieuse est intrinsèque à l'intégration défectueuse de la loi dans la logique du multiculturalisme.

LE CONSTITUTIONNALISME DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE

Le concept de la loi qui sous-tend les traitements

1 Voir, par exemple, *R c. Big M Drug Mart Ltd*, [1985] 1 R.C.S. 295 [Big M] ; R c. Edwards Books, [1986] 2 R.C.S. 713. La Cour a continué d'utiliser le multiculturalisme comme fondement rhétorique de la liberté de religion (voir, p. ex., Syndicat Northcrest c. Amselem, 2004 CSC 47 ; Multani c. Marguerite-Bourgeoys [Commission scolaire], 2006 CSC 6), mais aussi parfois comme un concept qui circonscrit la portée du droit (voir, p. ex, Alberta c Hutterian Brethren of Wilson Colony, 2009 CSC 37 ; Loyola High School c Québec [Procureur général], 2015 CSC 12).

« La prétention que la loi est à bonne distance et autonome de la culture rend le multiculturalisme muet sur les questions les plus difficiles de la liberté religieuse. »

populaires et la plupart des études universitaires sur la religion et le multiculturalisme positionne la loi sur un perchoir de gestion au-dessus de la mêlée culturelle.[2] Selon ce point de vue sur la culture, le droit est bien placé (engagements constitutionnels envers la liberté de religion et l'égalité en main) pour évaluer et aborder les points de friction qui découlent de la différence religieuse, et ce, en fonction du double engagement envers l'impartialité et la tolérance que conseille le multiculturalisme. Mais cette vision de la relation entre la loi et le domaine de la culture est fondamentalement naïve, et la prétention que la loi est à bonne distance et autonome de la culture rend le multiculturalisme muet sur les questions les plus difficiles de la liberté religieuse. Ce point de vue ne reconnaît pas à quel point le constitutionnalisme libéral est lui-même une forme culturelle complexe, comprise comme un cadre de préengagements, d'idées et de pratiques utilisés pour donner un sens à l'expérience.

Je développe et défends longuement cette thèse et ses conclusions dans *Law's Religion*,[3] en soulignant la richesse esthétique, rituelle et idéologique de la culture du constitutionnalisme canadien. Un élément mérite d'être souligné dans le cadre de cet essai. Lorsque nous nous concentrons sur la façon dont les questions de liberté de religion sont analysées dans la jurisprudence, il devient évident que la religion ne comparait jamais directement devant la loi. Le droit exerce plutôt son pouvoir sous l'emprise d'une vision particulière de la nature et de la valeur essentielles de la religion, une vision culturellement riche et informée par l'histoire et les engagements du libéralisme. Comme je l'explique dans *Law's Religion*, cette interprétation de la religion perçoit son sujet comme relevant foncièrement de l'individu, comme l'expression de l'autonomie et du choix, et comme étant de nature fondamentalement privée. La religion qui se conforme à cette conception – la religion libérale – est ainsi une religion tolérable. C'est une religion libre[4]. Mais la religion ne se réduit pas à ce que la loi peut imaginer d'elle. Les jugements en matière de religion s'effectuent donc depuis un contexte culturel, et non au-delà de celui-ci.

Le fait de comprendre que la loi est elle-même une forme culturelle a plusieurs conséquences importantes sur nos perceptions de la loi et des différences religieuses. Le multiculturalisme perd son outil de gestion aculturelle et la rencontre entre le droit et la religion se révèle être une rencontre interculturelle. Mais le multiculturalisme ne dit pas grand-chose sur le caractère ou la nature de cette rencontre. Nous voyons également que la tolérance

2 Voir par exemple, Will Kymlicka, Multicultural Citizenship : A Liberal Theory of Minority Rights (Oxford : Clarendon Press, 1995).

3 Benjamin L. Berger, *Law's Religion : Religious Difference and the Claims of Constitutionalism* (Toronto ; Buffalo : University of Toronto Press, 2015).

4 D'autres ont fait des déclarations sympathiques : voir, par exemple, Winnifred Fallers Sullivan, The Impossibility of Religious Freedom (Princeton, N.J. : Princeton University Press, 2005).

est une vertu plus limitée que nous pourrions l'imaginer, à la fois limitée par les idées de la loi sur la nature de la religion et (avec cela) plus investie de pouvoir et de domination que nous ne voulons généralement le reconnaître[5]. Nous pouvons commencer à comprendre pourquoi le vécu en matière de droit de certains groupes et individus religieux est bien plus assimilateur et contraignant que ce que l'histoire du multiculturalisme peut expliquer. Et nous voyons que les questions constitutionnelles les plus difficiles soulevées par les individus et les communautés religieuses ne concernent pas le traitement que leur réserve l'État vis-à-vis des autres religions. Elles concernent plutôt le défi qu'elles lancent à la culture juridique elle-même.

LES QUESTIONS LES PLUS DIFFICILES

Les premières années du débat constitutionnel relatif à la différence religieuse en vertu de la Charte se sont largement concentrées sur l'identification et la suppression des occurrences de toute expression légale du privilège chrétien dans la société canadienne.[6] Le multiculturalisme aborde – dans le registre de l'égalité de traitement – ce genre de questions, qui se posent sûrement encore de temps à autre[7]. Mais aujourd'hui, les questions les plus délicates soulevées par la liberté religieuse consistent à contester l'adéquation et l'universalité de la règle de la culture du droit et à rechercher une sphère d'indépendance normative vis-à-vis de l'autorité publique. Bien que parfois présentées comme des questions d'égalité de traitement, leur logique profonde est un défi à la portée et à l'omniprésence de la loi et de l'autorité publique, plutôt qu'un appel à leur égard et à leur tolérance. Et sur ces questions – en raison précisément de sa naïveté avérée sur le caractère de la loi – le multiculturalisme est mal équipé pour apporter son aide.

« Mais aujourd'hui, les questions les plus délicates soulevées par la liberté religieuse consistent à contester l'adéquation et l'universalité de la règle de la culture du droit et à rechercher une sphère d'indépendance normative vis-à-vis de l'autorité publique. »

Deux exemples tirés de la jurisprudence récente illustrent de manière frappante ce type de question plus profonde, plus fondamentale, que pose la différence religieuse[8]. Dans le plus récent épisode des litiges juridiques suscités par la Trinity Western

5 En effet, les tribunaux canadiens se sont de plus en plus éloignés de la tolérance en tant qu'idée sous-tendant la liberté de religion, pour se tourner plutôt vers le concept de neutralité de l'État. Je discute des raisons de cette évolution dans Benjamin L. Berger, « Religious Diversity, Education, and the 'Crisis' in State Neutrality », *Canadian Journal of Law and Society* 29, no 1 (2014) : 103-22.

6 Voir par exemple, *Big M, Zylberberg v Sudbury School of Education* (1988), 52 DLR (4th) 577.

7 Voir par exemple, *Mouvement laïque québécois v Saguenay (City)*, 2015 SCC 16.

8 Pour des discussions plus complètes sur ces affaires et la manière dont elles délimitent la frontière des affaires de liberté religieuse, voir Benjamin L. Berger, « Liberal Constitutionalism and the Unsettling of the Secular », dans Research Handbook on Law and Religion, ed. Rex Ahdar (Northampton, Mass : Edward Elgar, 2018), 198-220.

University, les tribunaux ont été appelés à décider si une politique discriminatoire à l'égard des minorités sexuelles au sein de la TWU constituait une base légitime pour que les barreaux refusent d'agréer l'école de droit proposée par la TWU[9]. En fin de compte, le problème juridique s'est cristallisé autour de la question de savoir si le refus des barreaux d'accréditer la faculté de droit de TWU était raisonnable, reflétant un équilibre proportionnel entre la liberté de religion et la prévention de la discrimination. Une majorité de la Cour suprême a estimé que c'était bien le cas. Mais l'école ne cherchait pas à obtenir un juste équilibre entre les normes publiques ; elle plaidait plutôt pour son indépendance vis-à-vis de ces normes et pour être autorisée à fonctionner hors de la portée d'un système juridique qui les canalise et les applique. Il ne s'agit pas d'impartialité ou de neutralité. Il s'agit, au fond, d'une demande de retrait du droit et de la normativité juridique pour laisser place à l'indépendance culturelle – une demande extraordinairement compliquée et difficile qui est en forte tension avec la représentation de la loi dans l'histoire du multiculturalisme.

À certains égards, l'affaire de *la nation Ktunaxa* contre la Colombie-Britannique[10] montre de façon encore plus frappante les limites heuristiques et éthiques du multiculturalisme lorsqu'il est confronté aux questions les plus difficiles que pose la diversité religieuse. Vers la fin d'un long processus de négociation et de résistance entourant le développement d'une immense station de ski en Colombie-Britannique, la nation Ktunaxa a choisi de poser une objection relative à la liberté de religion. Elle a fait valoir que le développement autorisé par l'État de cette station de ski chasserait l'esprit de l'ours grizzly de la région, ce qui porterait fondamentalement atteinte à ses croyances et pratiques religieuses. Au vu de la jurisprudence existante à ce stade, l'argument semblait convaincant. Cependant, cet argument demandait aux tribunaux d'intégrer dans leur analyse un ensemble d'engagements métaphysiques et ontologiques non libéraux qui, s'ils étaient pris au sérieux, feraient pencher la balance du côté opposé : une telle approche porterait atteinte de manière significative à l'autorité de la Couronne sur les terres publiques ainsi qu'à leur utilisation La Cour a choisi de ne pas s'engager dans cette voie – il semble qu'elle en était incapable. La majorité a créé une restriction doctrinale tortuée pour rejeter la demande comme ne relevant pas de la liberté de religion. Une opinion minoritaire a reconnu la violation fondamentale de la liberté de religion des Ktunaxa, mais a néanmoins estimé que la nécessité de protéger l'autorité publique sur les terres l'emportait sur cette éviscération du droit.

La revendication de liberté religieuse des Ktunaxa était, bien sûr, la sublimation des revendications de souveraineté autochtone – des défis fondamentaux à l'autorité de l'État – qui ont trouvé peu de succès

9 *Law Society of British Columbia v Trinity Western University*, 2018 SCC 32 ; *Trinity Western University v Law Society of Upper Canada*, 2018 SCC 33.

10 2017 SCC 54. Pour une discussion détaillée des implications de cette affaire pour la liberté de religion autochtone, voir Benjamin L. Berger, « Is State Neutrality Bad for Indigenous Religious Freedom ? » (1er juillet 2019) dans Jeffrey Hewitt, Beverly Jacobs et Richard Moon, éd., Indigenous Spirituality and Religious Freedom (Toronto : University of Toronto Press, à paraître), document de recherche d'Osgoode Legal Studies, disponible sur SSRN : https://ssrn.com/abstract=3508967. Sur le sujet de la liberté de religion des Autochtones au Canada en général, voir Nicholas Shrubsole, What Has No Place, Remains : The Challenges for Indigenous Religious Freedom in Canada Today (Toronto ; Buffalo : University of Toronto Press, 2019).

ailleurs dans notre ordre constitutionnel. Le fait que la liberté religieuse soit un foyer hospitalier pour de telles revendications est révélateur. Comme je l'ai soutenu ailleurs, il y a un élément constant de souveraineté au cœur des revendications de liberté religieuse, quelque chose qui va bien au-delà des questions d'égalité de traitement, de tolérance et de neutralité, et qui soulève des questions troublantes pour le constitutionnalisme libéral[11]. Cette contestation fondamentale de la souveraineté – ou de l'indépendance fondamentale vis-à-vis de l'autorité de l'État – est la logique profonde de la TWU, du Ktunaxa et des questions les plus difficiles que soulève la différence religieuse. C'est aussi une question sur laquelle le multiculturalisme a très peu à dire.

LA NÉCESSITÉ D'EN DIRE PLUS

Malgré de vaillants efforts pour suggérer le contraire[12], le multiculturalisme n'est tout simplement pas équipé pour nous amener là où nous devons aller pour répondre aux questions les plus urgentes et les plus épineuses soulevées par les divergences religieuses profondes. À cet égard, en tant que concept, il n'est pas sans rappeler la « laïcité » : tous deux sont l'expression d'une tendance plus générale à dissimuler le vécu rebelle de la religion et du constitutionnalisme moderne sous la bannière bien rangée d'un principe. Nous commençons à comprendre que les invocations générales de principes ou de politiques juridiques n'éclairent que très peu, en fait, les expériences sociales et politiques de la diversité religieuse et, en outre, qu'elles peuvent nous empêcher de voir les liens et les relations humaines et communautaires qui subsistent derrière ces revendications. Nous pouvons être à la fois multiculturalistes, en valorisant les dispositions et les attitudes envers la différence qu'il encourage, et lucides sur ses limites et ses angles morts.

« L'expérience mondiale en matière de liberté religieuse nous enseigne qu'il est impossible d'éviter les questions difficiles qui circulent autour de la zone de compétence acceptable du pouvoir de l'État. »

L'expérience mondiale en matière de liberté religieuse nous enseigne qu'il est impossible d'éviter les questions difficiles qui circulent autour de la zone de compétence acceptable du pouvoir de l'État. Nos réponses juridiques et politiques aux revendications de liberté religieuse et d'égalité doivent s'épaissir. Partant de la reconnaissance de la force culturelle du constitutionnalisme libéral, elles doivent en dire beaucoup plus sur les valeurs de fond que l'État doit promouvoir et, plus important encore, sur la limite de cette promotion. À cet égard, l'humilité et la perspicacité sont essentielles :

11 Benjamin L. Berger, « Liberal Constitutionalism and the Unsettling of the Secular », dans *Research Handbook on Law and Religion*, ed. Rex Ahdar (Northampton, Mass : Edward Elgar, 2018), 198–220.

12 Voir par exemple, Kymlicka, Multicultural Citizenship : A Liberal Theory of Minority Rights ; Ayelet Shachar, Multicultural Jurisdictions : Cultural Differences and Women's Rights, Contemporary Political Theory (Cambridge, UK ; New York : Cambridge University Press, 2001).

l'humilité née d'une appréciation de l'expérience des communautés ayant des visions du monde et des horizons normatifs non libéraux vivant dans le cadre de la règle de la culture du droit, et la perspicacité à l'égard des limites culturelles de la tolérance juridique. Ni l'un ni l'autre n'est une force du multiculturalisme.

FUTURS IMPÉRATIFS

LE MULTICULTURALISME À 50 ANS : L'EXPÉRIENCE DES CANADIENS NOIRS

JEAN AUGUSTINE

L'Honorable Jean Augustine est entrée dans l'histoire en 1993 en tant que première femme afro-canadienne à être élue à la Chambre des communes du Canada en tant que députée de la circonscription d'Etobicoke-Lakeshore, dans la région du Grand Toronto. Elle a été réélue lors de quatre élections consécutives, occupant les postes de secrétaire parlementaire du Premier ministre et de la ministre du Multiculturalisme et de la Condition féminine, et obtenant un soutien législatif unanime pour faire adopter une motion historique désignant février comme le Mois de l'histoire des Noirs au Canada. La Chaire Jean Augustine sur l'éducation, la communauté et la diaspora, visant à faire progresser l'accès, l'équité et l'inclusion dans l'éducation par l'engagement communautaire et l'action collaborative, a été lancée à l'Université York de Toronto pour honorer son travail et son engagement. En 2007, Augustine a été invitée par le gouvernement de l'Ontario à diriger une initiative commémorant le 200e anniversaire de l'abolition de la loi britannique de 1807 sur la traite des esclaves. Plus tard cette année-là, elle a été nommée première commissaire à l'équité de la province de l'Ontario. En 2021, Mme Augustine a reçu le prix Maclean's du parlementaire de l'année pour souligner l'ensemble de ses réalisations.

RETOUR EN ARRIÈRE

Il y a cinquante ans, sous le premier ministre Pierre Trudeau, j'ai collaboré à l'élaboration et au lancement de la politique officielle du Canada en matière de multiculturalisme, intitulée Multiculturalisme dans un cadre bilingue. À l'époque, les principaux objectifs étaient d'encourager le dialogue interethnique, de promouvoir le maintien de l'identité des groupes culturels, de surmonter les obstacles à leur participation à la société canadienne et d'aider les immigrants à devenir compétents dans l'une des deux langues officielles.

En réfléchissant aux 50 dernières années de la politique de multiculturalisme du Canada, je reste fermement convaincue que c'était le bon choix d'adopter officiellement une politique de multiculturalisme. La diversité est notre force et lorsque nous favorisons l'inclusion et l'équité, que nous

« La diversité est notre force et lorsque nous favorisons l'inclusion et l'équité, que nous pratiquons l'ouverture, le respect mutuel et la compassion envers les personnes au sein de nos communautés, nous nous épanouissons tous. »

pratiquons l'ouverture, le respect mutuel et la compassion envers les personnes au sein de nos communautés, nous nous épanouissons tous. En tant que nation qui préconise le multiculturalisme, le Canada reconnaît que divers groupes culturels peuvent coexister les uns à côté des autres, les identités raciales, ethniques et culturelles de chaque groupe contribuant à une société résiliente et inclusive.

En tant qu'ancienne ministre d'État au Multiculturalisme et à la Condition féminine, en tant qu'immigrante noire arrivée au Canada dans les années 1960 (avant l'adoption d'une politique de multiculturalisme), j'ai pu constater de mes propres yeux comment l'acceptation et l'accueil d'autres cultures ont permis au Canada de mettre à profit la diversité ethnoculturelle, raciale et religieuse. J'ai vu comment un engagement envers le multiculturalisme au sein de la main-d'œuvre a mené à des progrès en matière d'équité en emploi. Dans le cadre de mon travail de députée, j'ai présenté une motion visant à reconnaître officiellement le mois de février comme le Mois de l'histoire des Noirs et j'ai vu comment nos communautés s'enrichissent lorsque nous célébrons des groupes culturels variés et apprenons à connaître leur résilience, leur innovation et leur détermination à travailler pour un Canada meilleur.

Mais j'ai aussi vu à quel point l'ignorance, les préjugés et la persistance du racisme, en particulier du racisme anti-noir, restent un obstacle à la pleine inclusion, malgré les meilleurs efforts du multiculturalisme. Je me souviens d'occasions où j'ai été victime de micro-agressions, car j'étais perçue comme une personne noire, une femme noire immigrante qui n'avait pas sa place. Au fil des ans, nous avons parcouru un long chemin, mais il y a encore des députés autochtones, noirs et d'autres races, des médecins, des avocats, des enseignants, des ingénieurs en logiciels et même des enfants qui sont malheureusement victimes de racisme et de discrimination au travail et à l'école, malgré toutes leurs réalisations et leur dévouement à la réussite du Canada.

Je suis aux prises avec ce paradoxe : comment un pays qui valorise la diversité et qui s'est engagé à l'égard du multiculturalisme et de l'inclusion au moyen de divers instruments juridiques peut-il répondre à la triste réalité que de nombreux Canadiens continuent de faire face à un racisme systémique et à des obstacles institutionnels à leur pleine participation à la société.

Au cours de ses 50 années d'existence, le multiculturalisme a dû évoluer en réponse à l'évolution de la dynamique sociale, passant par exemple de la célébration de la diversité culturelle (par exemple, la nourriture ethnique, la danse ou les vêtements traditionnels) à la promotion de la participation civique et du respect des différences culturelles. Aujourd'hui, alors que nous nous tournons vers l'avenir, si le multiculturalisme veut relever le défi et

« aider les communautés à lutter contre le racisme et la discrimination, à promouvoir la compréhension interculturelle et interconfessionnelle et à favoriser des possibilités équitables de participer pleinement à la société canadienne[1] », nous devons situer notre approche en matière de multiculturalisme dans un cadre antiraciste et anti-oppression. Cette approche nous permettra de sortir du récit d'exclusion de la blancheur qui sous-tend le privilège blanc, et qui empêche la réduction réelle des obstacles à la participation pleine et égale des Canadiens noirs.

RECADRER NOTRE COMPRÉHENSION DU MULTICULTURALISME

À quoi ressemblerait ce recadrage nécessaire du multiculturalisme dans un espace antiraciste et anti-oppression cherchant de façon délibérée à démanteler les torts systémiques du privilège blanc ?

Le privilège blanc désigne l'ensemble des avantages, des droits, des bénéfices et des choix incontestés et non gagnés, accordés aux personnes parce qu'elles sont blanches[2]. Le privilège blanc limite les possibilités pour les Canadiens noirs de bénéficier d'une chance équitable et donne un coup de pouce ou une longueur d'avance aux Canadiens blancs. En raison du privilège blanc, les Canadiens noirs doivent constamment prouver leur valeur et justifier leur existence en étant toujours en quête d'excellence et en devant redoubler d'efforts, si non plus, pour arriver au point de départ dont jouissent de nombreux Canadiens blancs.

« Le privilège blanc limite les possibilités pour les Canadiens noirs de bénéficier d'une chance équitable et donne un coup de pouce ou une longueur d'avance aux Canadiens blancs. En raison du privilège blanc, les Canadiens noirs doivent constamment prouver leur valeur et justifier leur existence en étant toujours en quête d'excellence et en devant redoubler d'efforts, si non plus… »

L'anti-oppression fait référence à des stratégies, des théories et des actions qui remettent en question les inégalités/injustices sociales et historiques qui sont devenues partie intégrante de nos systèmes et de nos institutions et qui permettent à certains groupes de dominer les autres[3].

L'antiracisme est défini comme le processus actif et cohérent de changement visant à éliminer le racisme individuel, institutionnel et systémique[4] ». Ensemble, l'antiracisme et l'anti-oppression nécessitent l'examen et la remise en question des structures sociétales, des préjugés et croyances

1 Community Support, Multiculturalism, and Anti-Racism Initiatives Program

2 System of White Supremacy and White Privilege

3 CRRF Glossary of Terms

4 CRRF Glossary of Terms

individuels et des déséquilibres de pouvoir qui soutiennent le racisme, la misogynie, le capacitisme, l'homophobie et la transphobie, ainsi que d'autres systèmes oppressifs.

En appliquant une compréhension des notions de privilège blanc, d'anti-oppression et d'antiracisme au multiculturalisme, on se met à l'évidence que le potentiel de se doter d'un véritable sentiment d'appartenance et de se sentir accepté en tant que Canadien, même en tant que Canadien noir né à Toronto de parents canadiens noirs de deuxième génération, peut être influencée de façon déterminante par des expériences de racisme et par la nécessité de naviguer parmi les privilèges blancs dans des systèmes qui existent dans tous les domaines de la vie.

La politique de multiculturalisme du Canada, malgré toutes ses bonnes intentions, a, comme l'a écrit le professeur George J. Sefa Dei en 2011, « été inefficace pour aborder les questions plus globales du racisme structurel, de l'oppression sociale, de la domination et de la marginalisation des peuples dans la société… le multiculturalisme, de manière tacite, en vient à s'approprier et à obscurcir d'importantes discussions sur les privilèges, le pouvoir systémique et la manière dont des corps particuliers en viennent à être identifiés dans ces moments[5] ».

En l'absence de remise en question des déséquilibres de pouvoir et des legs historiques, nous arrivons à une politique de multiculturalisme qui proclame haut et fort que vous êtes les bienvenus pour faire valoir votre diversité culturelle et participer à la société canadienne, tout en affirmant sur un ton plus subtil et plus feutré que cet accueil est conditionnel, que les seules parties de votre culture qui sont les bienvenues sont celles que la culture dominante apprécie et qu'il ne faut pas aller à l'encontre des normes et des traditions qui soutiennent le privilège blanc. Le résultat de ce double langage est que nous faisons preuve de tolérance plus que d'intégration. Lorsque les tentatives d'intégration échouent, c'est toujours la faute du groupe culturel « autre/étranger » et non du groupe culturel dominant. Aucun examen n'est fait sur la façon dont le système, de par sa conception, est source d'exclusion. Le privilège du blanc contribue au maintien d'une hiérarchie raciale qui définit tous les systèmes sociaux, culturels, politiques et économiques de la société. Le privilège des Blancs permet à un groupe de dominer, de fixer les normes, d'établir les règles et de déterminer les conséquences. Tous les autres sont tenus de respecter les règles du privilège blanc et ceux qui n'ont pas ce privilège sont tenus à l'écart.

Aux marges, nous bénéficions de diversité au sein de la main-d'œuvre, mais pas d'inclusion ni de représentation importante aux postes de pouvoir de cette main-d'œuvre. Le projet de recherche *Black Canadian National Survey* a révélé que 96 % des Canadiens noirs pensent que le racisme est un problème grave sur le lieu du travail. En comparaison, 56 % des Canadiens blancs interrogés ont répondu que le racisme en milieu de travail était un problème mineur ou ne constituait pas un problème du tout[6]. Un tel contraste entre les points de vue est révélateur des expériences très différentes vécues

5 Thèmes canadiens, printemps 2011

6 Black Canadian National Survey, Interim Report, 2021

par les Canadiens noirs et les Canadiens blancs. Même lorsqu'ils interagissent dans les mêmes environnements, les expériences sont très différentes, car un groupe sait que tout a été conçu à son avantage, tandis que l'autre groupe doit constamment pour contourner les influences excluantes du privilège blanc.

Lorsque nous ne remettons pas en question la façon dont les règles du jeu récompensent et punissent simultanément en raison de la race, nous nous retrouvons avec des plans d'action pour l'équité en matière d'emploi qui étaient censés s'attaquer à la discrimination à l'égard de toutes les femmes sur le marché du travail, mais qui ne profitent qu'aux femmes blanches tout en renforçant les obstacles systémiques qui affectent négativement les femmes noires, les femmes noires handicapées et les femmes noires qui s'identifient comme appartenant à la communauté LGBTQ2+.

Les efforts de multiculturalisme qui favorisent les discussions sur la diversité, le racisme et la discrimination religieuse ou qui promeuvent ces valeurs en encourageant l'interaction entre les groupes communautaires ne sont pas suffisants. Un angle mort qui a affecté le multiculturalisme au cours des 50 dernières années est le refus d'aller en profondeur et de s'interroger de manière critique sur les raisons pour lesquelles il existe encore tant d'obstacles à l'inclusion et sur la manière dont les différents groupes au sein des diverses communautés culturelles vivent ces obstacles.

QU'EN EST-IL DES 50 PROCHAINES ANNÉES ?

Au cours des 50 dernières années, le multiculturalisme a façonné le tissu de la société canadienne.

« Je reste fidèle à mon engagement envers le multiculturalisme au Canada et je crois que, tout comme la société s'adapte au changement, il faut également faire évoluer les systèmes et les pratiques juridiques qui régissent nos interactions sociales. »

Durant cette période, il y a eu une série interminable de débats sur les mérites et les lacunes du multiculturalisme, à tel point que certains ont qualifié la critique du multiculturalisme d'industrie en croissance. Malgré ces critiques, je reste fidèle à mon engagement envers le multiculturalisme au Canada et je crois que, tout comme la société s'adapte au changement, il faut également faire évoluer les systèmes et les pratiques juridiques qui régissent nos interactions sociales.

Comme on peut le constater, malgré tous ses efforts pour favoriser une société inclusive et respectueuse où les obstacles à la participation sont éliminés, la politique de multiculturalisme n'a pas été à la hauteur, en particulier pour les Canadiens noirs. En dépit d'une politique mise en œuvre depuis cinquante ans, ces derniers continuent de connaître des taux élevés d'exclusion sociale, de faire face à des niveaux de chômage plus élevés et de subir de la discrimination au travail, à l'école et ailleurs à des taux plus élevés que les autres Canadiens, y compris les autres Canadiens racisés.

Cependant, les défis de l'inclusion ne seront pas relevés en organisant davantage d'événements de sensibilisation culturelle ou d'études sur les expé-

riences du racisme. À ce stade, alors que nous nous tournons vers les 50 prochaines années, il est de notre responsabilité de retirer le voile d'une utopie de mosaïque multiculturelle et de nous livrer à des conversations difficiles sur la façon dont la dynamique culturelle dominante/non dominante, le colonialisme et la discrimination systémique favorisent les systèmes d'exclusion qui empêchent la pleine participation de chacun à la société.

Je crois que le meilleur reste à venir pour le multiculturalisme canadien ; mais la meilleure version de celle-ci, celle où nous pouvons dire sans réserve que tous sont inclus et bénéficient d'un accès égal aux opportunités, ne se produira que si nous avons le courage de faire le travail inconfortable de remise en question des récits de longue date et des dynamiques de pouvoir institutionnalisées. La voie du multiculturalisme pour les 50 prochaines années doit être pavée d'approches antiracistes et anti-oppression qui façonnent notre compréhension collective des défis de l'inclusion sociale.

ÊTRE NOIR ET VOIR GRANDIR LE CANADA MULTICULTUREL

CECIL FOSTER

Cecil Foster est un auteur, un intellectuel public et un universitaire de premier plan en matière de multiculturalisme. Il a publié plusieurs ouvrages de fiction et de non-fiction sur le multiculturalisme et les expériences des Noirs et des immigrants dans les sociétés multiculturelles, principalement au Canada, aux États-Unis et dans les Caraïbes. Le dernier livre de Foster est le très bien accueilli *They Call Me George : The Untold Story of Black Train Porters and the Birth of Modern Canada* (Bibliaosis 2019). Il prépare actuellement un livre sur les fondements du multiculturalisme officiel au Canada et sur les 50 premières années du multiculturalisme canadien. Foster est professeur au College of Arts and Sciences de l'Université de Buffalo et il passe son temps entre le Grand Toronto et Buffalo.

Au cours de la première décennie du multiculturalisme officiel, je suis arrivé au Canada pour m'immerger dans un pays moderne et au sein d'un peuple qui luttait collectivement pour se connaître et qui cherchait à si collectivement il avait même un avenir. À l'époque, on se demandait inévitablement si ce Canada – d'autant plus qu'il était désormais multiculturel de par sa conception – pourrait survivre assez longtemps pour tenir une autre décennie, sans même imaginer son 50e anniversaire. L'expérience m'a rapidement montré qu'au cœur de ce pays idéologiquement et linguistiquement déchiré, il n'y avait pas de place pour une personne racisée comme moi. Je suis Noir, un immigrant des Caraïbes, plus précisément de la Barbade, l'une des anciennes possessions britanniques des Amériques qui, comme le Canada, avait partagé une expérience coloniale britannique supposément commune. En tant qu'individu, j'étais fièrement et fermement ancré dans ma culture – à l'aise dans ma propre peau, pour ainsi dire – et je n'avais pas l'intention de me défaire de l'inspiration tirée de cette culture et de cette histoire. J'imaginais plutôt le Canada comme un lieu où je pourrais réaliser les accomplissements personnels auxquels ma culture m'avait fait rêver.

Mais au cours des années 1970 et bien après, on ne voyait pas souvent les Noirs à la télévision ou dans les films canadiens, on ne les entendait pas à la radio, on ne les trouvait pas siégeant au parlement ou en tant que juges, revendiquant des postes de professeur dans les universités ou des postes de direction dans les entreprises et au sein des gouver

« Au cours des années 1970 et bien après, on ne voyait pas souvent les Noirs à la télévision ou dans les films canadiens, on ne les entendait pas à la radio, on ne les trouvait pas siégeant au parlement ou en tant que juges, revendiquant des postes de professeur dans les universités ou des postes de direction dans les entreprises et au sein des gouvernements. »

nements. En fait, on ne reconnaissait pas les Noirs comme des Canadiens à part entière ou comme ayant droit à cette reconnaissance. Au contraire, les Noirs canadiens se retrouvaient de façon disproportionnée dans les prisons et, conformément au niveau de réalisation de soi toléré, ils effectuaient couramment des travaux manuels dans les hôpitaux et les maisons de retraite, ainsi que dans les secteurs de l'agriculture, de la fabrication peu qualifiée et de l'hôtellerie. Nos aspirations personnelles ne semblaient pas avoir d'importance, et elles étaient encore moins encouragées. Au mieux, comme je l'ai soutenu ailleurs, nous étions socialement marginalisés, la couleur de notre peau étant le marqueur de cette inégalité[1].

Ce positionnement social, fondé sur une présumée infériorité raciale et culturelle, est indissociable de mes réflexions sur les 50 premières années du multiculturalisme officiel au Canada. En tant que journaliste, intellectuel, auteur canadien reconnu de fiction et de non-fiction, et universitaire, j'ai lutté toute ma vie pour renverser ce classement social. Dès le début, j'ai été l'un des rares Canadiens non blancs à être aux premières loges de l'émergence du nouveau Canada. Tout au long de mon expérience canadienne, j'ai essayé de comprendre le multiculturalisme officiel, tant en termes de politique que de pratique, telles que définies par le premier ministre Pierre Trudeau en 1971. J'ai plaidé en faveur d'un multiculturalisme officiel pleinement appliqué, qui offrirait une certaine forme de rédemption pour toute l'humanité – le démantèlement des institutions de la suprématie blanche et de l'État ethnoculturel[2]. Pour y parvenir, il faudrait que le multiculturalisme, au niveau pratique plus qu'au niveau d'une politique idéalisée, ait la possibilité de s'actualiser par la mise en œuvre complète de ses principes fondateurs, afin de démanteler les structures raciales existantes de l'État canadien. En revanche, en raison de mon positionnement social, j'ai vu le Canada devenir, au cours des cinq dernières décennies, une société multiculturelle prometteuse fondée sur le respect d'une dignité humaine commune. Heureusement, les Noirs et les personnes de couleur revendiquent à présent un leadership audacieux dans les hautes sphères de la société et de l'économie canadiennes – et à travers le pays, certains pensent que leur temps est venu et qu'il n'y aura pas de retour en arrière. Mais il y

1 Cecil Foster. *A Place Called Heaven : The Meaning of Being Black in Canada*. Toronto : HarperCollinsPublishers Ltd., 1996 ; *Blackness and Modernity : The Colour of Humanity and the Search for Freedom*. Kingston/Montreal : McGill- Queen's UP, 2007.

2 Cecil Foster. *Where Race Does Not Matter : The New Spirit of Modernity*. Toronto : Penguin Canada, 2005 ; *Genuine Multiculturalism : The Tragedy and Comedy of Diversity*. Kingston/Montreal : McGill-Queen's UP, 2014.

a encore du chemin à faire pour que ce qui n'est encore qu'une promesse se transforme en pratiques sociales courantes.

> **« Si la tolérance est bien au cœur de la pratique du multiculturalisme, nous étions les pionniers – car on nous demandait d'être tolérants face au racisme quotidien auquel nous étions confrontés, de garder la foi et même de pardonner. »**

Au moment de mon arrivée, malgré les rejets de l'establishment, il subsistait en apparence des relations personnelles qui encourageaient ceux d'entre nous à travers le monde entier – alors classés comme minorités visibles et plus récemment comme de nouveaux Canadiens – à donner une chance au pays. Si la tolérance est bien au cœur de la pratique du multiculturalisme, nous étions les pionniers – car on nous demandait d'être tolérants face au racisme quotidien auquel nous étions confrontés, de garder la foi et même de pardonner. Telle était la promesse du multiculturalisme : si ce n'était pas à notre avantage immédiat, au moins l'assurance d'une bonne vie pour tous demeurerait une aspiration de cette nouvelle société ; promesse d'un Canada qui inclut tous nos enfants de façon égale et qui reconnaît ses propres nouveaux Canadiens comme les nouveaux héritiers de la terre, et comme des contributeurs à son bien social. Dès le début, il m'a semblé qu'un contrat social nous unissait à la société dominante, un contrat réellement nouveau et même historique, qui nous encourageait à ne pas abandonner, mais à tenir bon, à contribuer à bâtir le pays et à observer la suite des choses. Patiemment, nous avons nourri l'espoir et misé sur nos aspirations personnelles.

Mais en contrepoint de cet optimisme, particulièrement chez les intellectuels dominants de ces premiers jours, on retrouve une préoccupation pesante pour la mort. Le célèbre philosophe George Grant avait déjà attiré l'attention sur un déclin national dans sa célèbre lamentation sur la disparition des anciens Canadas de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique[3] – les Canadas qui étaient composés séparément d'Anglais et de Français dans une confédération balkanisée. Les deux solitudes étaient incontestablement blanches sur le plan racial et également sur le point d'être annexées par l'empire colossal voisin au sud. Ce fut aussi une élégie pour la mort plus générale de l'Empire britannique, un développement que les nouveaux Canadiens – en tant qu'anciens colonisés des Caraïbes, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine – percevaient paradoxalement comme une libération bienvenue. Il en était de même lorsque nous pensions à la mort de la langue française ou de toute autre forme de colonialisme fondée sur le vol des terres autochtones et le cantonnement des peuples autochtones dans les mêmes marges sociales que les nouveaux arrivants étaient censés occuper. Notre arrivée au Canada était le résultat de cette libération et portait en elle les germes, pensions-nous avec optimisme, de la libération prototypique de toute l'humanité. Le Canada multiculturel était une expérience sociale visant à atteindre la justice sociale, même dans le

3 George Grant. Lament for a Nation. Montreal/Kingston : McGill-Queen's University Press, 1965

sillage de l'apparente inévitabilité de la mort pleurée par Grant, mais accueillie par des gens comme moi.

Dans cet état d'esprit, tant les Canadiens établis que les nouveaux arrivants se sont interrogés sur la viabilité de l'expérience[4]. Charles Taylor analyserait le multiculturalisme comme une société au sein de laquelle des groupes distincts – dans le cas du Canada, limité en réalité aux Anglais et aux Français – luttent sans cesse pour la reconnaissance[5]. À mon avis, ce n'était rien de plus que la continuation de leur lutte historique pour la domination. D'autres groupes minoritaires parvenaient à se faire reconnaître en se présentant comme des unités distinctes au sein des armées largement homogènes des deux camps – mais, en fin de compte, ils avaient le même engagement envers les objectifs et les dénouements historiques établis et prédéterminés par l'armée sélectionnée.

Par analogie, il peut s'agir de soldats d'ethnies, de cultures et de races différentes, mais tous attachés à la même norme, qui, pour l'un ou l'autre camp, maintenait largement les principes de la suprématie blanche, que la version soit française ou anglaise. Le fait que, malgré leur diversité, ils devaient parler soit l'anglais soit le français pour être officiellement reconnus en est un signe évident. Certains universitaires, dont Will Kymlicka, dépeignent le multiculturalisme comme la quête d'une citoyenneté commune[6], d'une nouvelle nationalité non fondée sur l'ethnoculturalisme comme c'était le cas historiquement, mais qui, dans mon esprit, se conforme tout de même à cette suprématie de la race blanche. Les Canadiens seraient reconnus comme ayant des droits de citoyenneté communs, même lorsqu'ils ont des origines ethniques différentes, mais ultimement comme des individus appartenant tous à une seule nation plurielle dont les soi-disant pères fondateurs étaient voués à la blancheur ethnoraciale. Comme dans l'armée, les combattants seraient d'abord reconnus en tant qu'individus, voire en tant que soldats mercenaires – peut-être sur la base de leur race, de leur ethnie, de leur culture, etc.

À mon avis, aucune de ces théories n'exploite à elle seule tout le potentiel promis par le multiculturalisme officiel. Comment pouvais-je me situer dans ce nouveau Canada – une personne noire canadienne selon Taylor, ou une personne noire qui est canadienne selon Kymlicka – surtout si je partais d'une position d'inégalité si profondément enracinée[7] ? J'avais l'impression qu'en me basant sur les deux principaux axes de cette pensée, qu'il s'agisse de citoyens récents ou établis, les Canadiens ne feraient que bâtir sur la même vieille structure qui est née de l'engagement, aujourd'hui regretté, du Canada envers la conformité ethnoraciale blanche

4 Cecil Foster. *Caribana : The Greatest Celebration*. Toronto : Ballantine Books, 1995 ; *Sleep On, Beloved*. Toronto : Random House Canada Ltd., 1995.

5 Charles Taylor. Multiculturalism : The Politics of Recognition in Amy Gutmann (ed) *Multiculturalism* : Expanded paperback Edition. Princeton, N.J. : Princeton University Press, 1994.

6 Parmi les nombreux travaux de Kymlicka sur le multiculturalisme, voir notamment Will Kymlicka. *Multicultural Citizenship : Une théorie libérale des droits des minorités*. Oxford University Press/Clarendon Press, 2003/1996.

7 *Distorted Mirror : Canada's Racist Face*. Toronto : HarperCollinsPublishers Ltd., 1991 ; *They Call Me George : The Untold Story of Black Train Porters and the Birth of Modern Canada*. Biblioasis, Windsor, Ontario, Canada, 2019.

par l'assimilation ou la relégation des non assimilables aux marges de la société. Collectivement, ce raisonnement visait simplement à protéger le Canada des retombées de la disparition déplorée par Grant et que les immigrants de couleur célèbrent encore aujourd'hui en renversant physiquement certaines statues et certains monuments.

> **« Un véritable multiculturalisme – où le pouvoir, l'appartenance et le droit commencent par la reconnaissance individuelle, mais où les individus peuvent ensuite choisir d'être comptés selon l'ethnicité, la race, le sexe, le lieu de naissance ou toute autre catégorie sociale qui favorise la diversité et l'inclusion. »**

Pour moi, la réponse réside dans un ordre des préférences en vertu duquel je demande simplement à être reconnu en tant que Canadien authentique – de préférence d'abord en tant qu'individu, puis en tant qu'individu choisissant d'être reconnu à titre de deuxième, troisième ou autant d'autres catégories sociales ou identités que je le souhaite. De cette façon, je peux m'occuper de mes affaires personnelles et me construire une nouvelle vie dans un nouveau pays sans avoir à m'acculturer à un groupe établi. Cette approche m'a été utile, que ce soit en tant que journaliste, lorsqu'on me disait que nous n'avions jamais embauché de journalistes noirs, ou en tant que Canadien noir et immigrant, lorsqu'on me disait que je n'avais pas la culture (l'expérience) canadienne nécessaire pour cet emploi, ou encore en tant qu'auteur, lorsque je voulais que mon œuvre soit répertoriée comme littérature canadienne, mais dans une perspective noire (canadienne). Ce classement doit être fluide et, en tant que telles, les identités multiculturelles canadiennes ne peuvent être fixées de façon permanente. La seule constante, la véritable fixité associée aux identités multiculturelles, doit être la façon dont tous les membres de la société sont positionnés, placés et traités – en tant que Canadiens égaux. Comme l'étoile Polaire emblématique pour les esclaves du chemin de fer clandestin, le rêve et la promesse de la liberté doivent être fixés. Cela signifie la mort inévitable de la société canadienne historique et de son ordre social interne et son remplacement par une société où, pour l'essentiel, la race n'a pas d'importance. Et, en tant qu'intellectuel public et universitaire, je consacre la majorité de mon temps à présenter cet ordre et cette approche comme un véritable multiculturalisme – où le pouvoir, l'appartenance et le droit commencent par la reconnaissance individuelle, mais où les individus peuvent ensuite choisir d'être comptés selon l'ethnicité, la race, le sexe, le lieu de naissance ou toute autre catégorie sociale qui favorise la diversité et l'inclusion – l'engagement envers l'intersectionnalité de la vie quotidienne du Canada multiculturel et de sa citoyenneté.

Alors, que signifie tout cela d'un point de vue pragmatique en ce moment d'autoréflexion ? Je suis convaincu que ces précisions sont importantes pour comprendre l'évolution sociale des 50 premières années du multiculturalisme. Par analogie, le Canada multiculturel a commencé sa vie comme un orphelin. On avait une certaine idée d'une histoire ancestrale que particulièrement les Canadiens dominants – ou du moins certains d'entre eux – voulaient conserver et même préserver. En

réalité, c'était une conscience malheureuse, comparable à celle de l'individu moderne qui ne sait pas dans quelle mesure son héritage le prépare à une nouvelle vie autonome, qui ne peut se réaliser que par une renaissance mythologique, ou dans quelle mesure cet héritage est comparable aux chaînes que chaque Scrooge est destiné à traîner dans son avenir, à moins qu'il ne procède à une réconciliation et à une rétractation fondamentale et honnête de ses actes passés.

D'après la mythologie chrétienne dominante, qui a toujours servi à valider la pensée canadienne, et qui a même sous-tendu les perspectives de Grant, Taylor et Kymlicka, le multiculturalisme est actuellement symboliquement une tombe vide. Mais s'agit-il de la tombe qui, depuis 50 ans, attend toujours les trois nations (le Canada anglais, le Canada français et le Canada confédéré), tel que déploré par Grant, une disparition que l'on perd son temps à pleurer puisqu'il n'y a aucune justice sociale à trouver dans la vie déplorée ? Ou s'agit-il du trou béant, d'un abîme d'où, selon la pensée de personnes comme Taylor et Kymlicka, le corps vieux et décrépit s'est échappé et a émergé en cinq décennies comme une société radicalement transformée, nettement différente en termes de démographie et d'optimisme qu'avant sa mort ? Depuis un demi-siècle, les Canadiens tentent de décider s'ils vivent un cauchemar ou un rêve. À l'avenir, ils devront s'engager pleinement dans une voie ou dans l'autre, les jeunes d'aujourd'hui, dans toute leur diversité, choisissant fermement et fièrement d'être de grands rêveurs et des renverseurs de monuments.

QUELS SONT LES RÉALISATIONS DU MULTICULTURALISME AU CANADA ET QUELS EN SONT LES DÉFIS ?

RATNA GHOSH

Ratna Ghosh est professeure distinguée James McGill et professeure William C. Macdonald en éducation à l'Université McGill de Montréal, au Canada, où elle était doyenne de l'éducation. Membre de l'Académie nationale du Canada, la Société royale du Canada, elle a également été élue membre de la TWAS, l'Académie mondiale des sciences – pour l'avancement de la science dans les pays en développement. Elle est décorée de l'Ordre du Canada, officier de l'Ordre du Québec et officier de l'Ordre de Montréal. Ses domaines d'intérêt sont l'éducation comparative et l'éducation au développement international, notamment l'éducation multiculturelle et les questions de justice sociale, et plus récemment l'éducation et la sécurité.

INTRODUCTION

Mes débuts au Canada ont été marqués par une expérience intéressante lors du célèbre Stampede de Calgary. Récemment installée au Canada en provenance de l'Inde, je portais un sari en cette chaude journée de juillet et je me suis jointe à la foule lorsqu'un journaliste s'est approché de moi et m'a demandé d'où je venais. Il a souri et m'a proposé de me présenter à un « Indien canadien ». Ce fut passionnant de voir un tipi et de rencontrer un ancien, puis de voir une photo de nous deux dans le Calgary Herald le lendemain matin avec la légende : L'Est rencontre l'Ouest.

Cette expérience m'a intrigué et m'a amené à m'intéresser aux débuts de l'histoire du Canada : la colonisation du Canada par les Anglais et les Français et leur installation dans ce pays, qui comptait déjà de nombreux groupes autochtones appelés aujourd'hui Premières nations, Inuits et Métis, depuis lors devenu une société d'immigrants. En 1965, après un siècle d'immigration, le livre influent de John Porter, The Vertical Mosaic (1965), brosse un portrait percutant du Canada comme une mosaïque verticale sujette à de fortes inégalités entre les classes sociales et à une hiérarchie entre les groupes ethniques, avec les « Blancs, protestants anglo-saxons » (WASP) au sommet.

Ce ne fut que bien des années plus tard, lorsque j'ai commencé à donner un cours obligatoire en éduca-

tion multiculturelle aux enseignants en formation à McGill, que j'ai vraiment compris l'impact de la naissance du Canada sur les peuples autochtones, le génocide culturel qui a eu lieu et le programme de pensionnat forcé de plus de 100000 enfants entre les années 1870 et 1990.

Il m'a été pénible d'apprendre qu'au début, les politiques d'immigration du Canada étaient discriminatoires et excluaient les personnes non blanches : « Accueillir les Orientaux en grand nombre signifierait la fin, l'extinction du peuple blanc. Et nous avons toujours à l'esprit la nécessité de garder ce pays pour les Blancs » (The Abbotsford News, 1) a déclaré le premier ministre de la Colombie-Britannique lorsqu'en 1914 le navire à vapeur Komagata Maru est arrivé à Vancouver avec à son bord 376 passagers indiens à qui l'on a interdit l'entrée au Canada.

J'ai découvert que le racisme structurel et la discrimination systémique à l'égard des personnes non blanches (par exemple, les Indiens, les Chinois et les Noirs) furent enchâssés dans des lois reflétant les normes sociales de l'époque. Ainsi, en 1911, une interdiction de l'immigration des Noirs a été approuvée, en déclarant : « la race noire… est jugée peu adaptée au climat et aux exigences du Canada » (Anthony, 2020).

LÉGISLATION : MULTICULTURALISME

Mon arrivée au Canada a coïncidé avec un autre événement dramatique. Peu familière avec la politique canadienne, je suis arrivée alors que le pays était en proie à la « Trudeaumania », provoquée par un candidat au poste de premier ministre éloquent et au franc-parler qui reflétait bon nombre des valeurs changeantes de l'époque (par exemple, la reconnaissance des droits de la personne après la Seconde Guerre mondiale) et qui exposait avec assurance sa vision de ce que le Canada se devait d'être : une société juste. Un extrait de sa déclaration sur la société juste donne une idée de sa pensée sur l'égalité des chances :

> *« La société juste sera une société dans laquelle les régions et les groupes qui n'ont pas pleinement partagé la richesse du pays se verront offrir de meilleures chances… Sur la voie sans fin vers la justice parfaite, nous réussirons, tout compte fait, à créer la société la plus humaine et la plus bienveillante possible. »* (Graham, 1998 : 19-20)

Cette expression emblématique est devenue le fondement de ses politiques, à commencer par la politique de multiculturalisme que le premier ministre Trudeau a présentée au Parlement en 1971. En tant que concept, le multiculturalisme reconnaissait la diversité démographique du Canada. Idéologiquement, il s'agissait d'un renversement total de l'assimilation, car le concept supposait la dissolution de la domination culturelle britannique par la voie de l'intégration de tous les groupes ethnoculturels à la société canadienne (recommandation de la Commission B & B). Et en tant que politique, c'était une tentative de gérer la diversité au sein du pays.

Pourtant, on concevait cette gestion de la diversité en termes statiques et on se concentrait sur la diversité culturelle et le maintien de la culture et de la langue d'origine plutôt que sur l'inégalité des chances dans la société. Par conséquent, les majorités culturelles (anglophones et francophones) se sont tenues à l'écart de la politique multicultu-

« Pourtant, on concevait cette gestion de la diversité en termes statiques et on se concentrait sur la diversité culturelle et le maintien de la culture et de la langue d'origine plutôt que sur l'inégalité des chances dans la société. »

relle. Les Blancs restèrent invisibles et la mosaïque verticale fut maintenue. La résistance des Blancs à la politique multiculturelle n'était pas inhabituelle, car « (ils) pensent que cela ne les concerne pas… la race n'a rien à voir avec eux. » (Jay et Jones, 2005 :104). Le respect des autres cultures ne peut être légiféré et le développement d'une certaine connaissance de « l'autre » doit être enseigné. Ainsi, des programmes visant à lutter contre les préjugés ont été mis en place dans les écoles, les entreprises et autres secteurs. Mais l'objectif était de « tolérer » les autres groupes culturels plutôt que de considérer la diversité au sens large – comme une force qui apporte une diversité d'idées, une richesse et un dynamisme à une culture composite.

Grâce à l'évolution des politiques d'immigration, à la loi sur le multiculturalisme de 1988 et à la création de la *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales* (1991), la priorité est passée de la rétention ethnique, culturelle et linguistique à une vision axée sur l'égalité des chances pour tous les Canadiens. Par ailleurs, la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* de 1998, modifiée en 2013, a été une loi supplémentaire visant à rectifier les désavantages historiques subis par les femmes, les personnes handicapées, les peuples autochtones et les minorités visibles. La portée du multiculturalisme au Canada a été élargie pour faire des relations raciales un objectif principal de la politique multiculturelle. La Charte des droits et libertés de la Constitution canadienne (1992) a consolidé davantage les droits de tous les Canadiens en vue d'une société juste.

PORTRAIT DU CANADA @ 50 ANS

Alors, à quoi ressemble le Canada après 50 ans de politique multiculturelle ? Cette année, le Canada a été nommé « meilleur pays au monde » par *U.S. News and World Report* (Singer, 2021). Citant les données du Migration Integration Policy Index, l'article insiste sur le fait que le Canada est « un chef de file mondial en matière de lois et de politiques, y compris la Charte canadienne des droits et libertés et ses politiques nationales sur le multiculturalisme. » Selon d'autres rapports cités dans l'article, le Canada est une destination très attrayante et inclusive et figure parmi les « endroits les plus accueillants sur Terre pour les immigrants ». En 2020, le Canada était 4e au monde pour ses « politiques très complètes et favorables aux immigrants qui valorisent l'égalité des droits, des chances et de la sécurité pour les nouveaux arrivants. »

Le Canada a également été dépeint comme un pays d'accueil pour les réfugiés, en particulier lors de situations de crise et, en 2019, il s'est à nouveau classé au premier rang de 26 pays, en tant que leader mondial de la réinstallation des réfugiés (UNHCR, s.d.). Les Canadiens se sont vus décerner le prix Nansen par le UNHCR en 1986, bien qu'ils aient exclu certains groupes de réfugiés au cours de leur histoire (Ghosh et al., 2019). En 2021, le gouvernement a annoncé qu'il prendrait 20000 des réfugiés les plus vulnérables d'Afghanistan en raison de la crise créée par le départ des troupes américaines. Même lorsque les niveaux d'immigration ont forte-

ment diminué, pendant l'année pandémique 2020, le Canada a admis 184 000 nouveaux résidents permanents (Statista, 2021).

Le recensement de 2016 (Statistique Canada, 2017a) montre que le Canada compte 35151728 millions d'habitants, avec un taux de fécondité en baisse, une population grisonnante et ethniquement diversifiée : 22,3 % de minorités visibles, 4,9 % ayant une identité autochtone, les personnes d'ascendance européenne représentant 72,9 %.

Le Canada continue de se classer au premier rang des pays de l'OCDE pour la proportion de diplômés collégiaux et universitaires (54 : 36,7 % en moyenne dans l'OCDE) dans le groupe d'âge des 25-64 ans (Statistique Canada, 2017b). En 2016, les membres des Premières Nations, les Métis et les Inuits avaient tous fait des gains en matière d'éducation postsecondaire à tous les niveaux : 18,7 pour cent en 2006 à 23,0 pour cent en 2016 pour le diplôme collégial. En 2018, 70 pour cent des immigrants âgés de 20 ans et arrivés au Canada avant l'âge de 15 ans suivaient des études postsecondaires, par rapport à 56 pour cent de la population canadienne de ce groupe d'âge. Patterson et al. (2019) soulignent que la croissance de l'emploi au cours des cinq années précédentes « a été entièrement attribuée aux immigrants reçus ».

L'EXPÉRIENCE VÉCUE

Ces statistiques cachent le type, le niveau et les conditions d'emploi, d'accès au logement et de bien-être des différents groupes ethnoculturels. Le coronavirus a mis en lumière les inégalités structurelles au Canada. Les personnes défavorisées sur le plan économique ont été les plus touchées : il n'est possible de « s'abriter chez soi » que si l'on a un logement. De plus, dans cette situation d'urgence, l'éloignement physique nous oblige à développer de nouvelles façons de vivre et de communiquer qui font appel aux nouvelles technologies. Les ménages les plus pauvres ont un accès limité, voire nul, à l'internet et à l'équipement informatique.

La vulnérabilité des groupes raciaux est le signe d'un racisme structurel. Bien que la race n'ait pas de validité scientifique, ce concept social affecte les expériences vécues quotidiennement par les personnes racisées, leurs générations futures et suivantes. Constance Backhouse (1999) et Robyn Maynard (2017), entre autres, ont documenté le racisme dans le système judiciaire canadien et dans la violence sanctionnée par l'État contre les personnes de couleur. Le recensement de 2016 indique des disparités raciales croissantes au Canada : 20,8 % des personnes de couleur ont un faible revenu, contre 12,2 % des personnes non racisées. L'écart salarial entre les autochtones et les non-autochtones est de 33 % ; l'écart salarial entre les Blancs et les non-Blancs reste important malgré les législations sur l'égalité salariale. Le « code de couleur » persiste d'une génération à l'autre pour les minorités visibles (OCASI, 2019).

« Ces écoles parrainées par le gouvernement et dirigées par des missionnaires sont responsables non seulement de la destruction de la vie de tant d'enfants tout au long d'un siècle, mais aussi des séquelles persistantes sur les générations futures. »

Cette année (2021), les Canadiens ont été bouleversés par la découverte de tombes non marquées de centaines de personnes, dont la plupart étaient des enfants autochtones, près d'anciens sites de pensionnats au Manitoba, en Colombie-Britannique et en Saskatchewan. La prise de conscience effroyable que ces écoles parrainées par le gouvernement et dirigées par des missionnaires sont responsables non seulement de la destruction de la vie de tant d'enfants sur un siècle, mais aussi des séquelles persistantes sur les générations futures de peuples autochtones a touché tout le monde. Le rapport de la Commission de vérité et de réconciliation a formulé 94 recommandations en 2015 visant à réparer le triste héritage des pensionnats. Seul un désir urgent et sincère de remédier au déni de la dignité humaine, défendue dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (qu'un Canadien, John Humphrey, a contribué à rédiger) peut conduire à une société inclusive et juste.

> *« Nous devons reconnaître que notre histoire comporte des moments plus sombres… Les Canadiens se souviennent de ces transgressions avec regret et honte – comme il se doit. Mais notre histoire a également été marquée par de nombreux moments positifs… Ces changements positifs ne pourront jamais réparer les torts historiques. Mais ils peuvent servir à nous rappeler… (que) l'arc de l'univers moral est long, mais il se penche vers la justice. »* (Trudeau, 2015).

50 ans plus tard, le multiculturalisme est toujours un concept controversé. La perception du multiculturalisme varie d'une personne à l'autre : rétention des cultures ethniques, création d'enclaves ethniques, dangereux parce qu'il favorise « l'essentialisme » qui dépersonnalise la culture, l'identité et les pratiques des groupes ethnoculturels (Kymlicka, 2015). J'ai tendance à mettre l'accent sur l'égalité des chances nonobstant les différences de culture ou de pays d'origine nous permettant ainsi de cibler le racisme et la discrimination, mais laissant également la place au droit à la différence.

La mosaïque verticale décrite par John Porter en 1965 s'est-elle aplatie ? La société canadienne est certainement plus complexe que dans les années 1960, en raison de la diversité croissante de la population. Mais malgré de nombreuses années de politiques multiculturelles, la mosaïque verticale n'a pas vraiment changé.

Toutefois, de nombreux progrès ont été réalisés et si la pandémie a mis en évidence les clivages existants, elle a également créé un espace et une opportunité pour une nouvelle normalité afin de développer une « fusion des horizons » (Gadamer, 1989 : 317) vers une culture composite ou un « troisième espace ». Les groupes dominants se sont moins souciés de changer leurs propres attitudes à l'égard des groupes minoritaires, préservant ainsi la hiérarchie, et souvent ils ne sont même pas conscients des privilèges dont ils bénéficient, mais que d'autres, en particulier les groupes vulnérables, n'ont pas (McIntosh, 2003). Le mouvement BLM et la Commission de vérité et de réconciliation ont, avec la pandémie, donné une image claire des défis posés au multiculturalisme au Canada, une politique que la majorité des Canadiens soutiennent.

« La législation ne suffit pas, car une perspective multiculturelle fait appel à des valeurs humanistes. »

Le multiculturalisme est un changement de paradigme idéologique, car il suppose une transformation des relations de pouvoir : de l'assimilation ou de l'homogénéité, qui se situent à une extrémité du spectre, à l'hétérogénéité et à la fusion de nombreuses cultures à l'autre extrémité (Ghosh, 2018). Il s'agit d'une réflexion radicalement nouvelle, d'une vision du monde. La législation ne suffit pas, car une perspective multiculturelle fait appel à des valeurs humanistes. Le multiculturalisme est un travail en cours, car ce n'est pas un concept statique. Le monde change, et le multiculturalisme ne peut pas être défini : il est toujours en devenir, il est « sans fin ».

RÉFÉRENCES

Anthony, H. 2020. The legacy of racism in our 'Home and native Land'. June 4. *The Startup*.

Backhouse, C. (1999). *Colour Coded ; A Legal History of Racism in Canada* 1900-1950. Toronto : University of Toronto Press.

Ghosh, R. (2018). Multiculturalism in a Comparative Perspective : Australia, Canada and India, *Canadian Ethnic Studies Journal*. 50(1), 15-36.

Ghosh, R., Sherab, D., Dilimulati, M., Hashemi, N. (2019). Creating a Refugee Space in the Canadian school Context : The Approach of an Inclusive Society. In A.W. Wiseman, L. Damaschke-Deitrick, E. Galegher & M. F. Park (Eds.), *Comparative Perspectives on Refugee Youth Education : Dreams And Realities in Educational Systems Worldwide* (pp. 102-130). London, UK : Routledge.

Gadamer, H. (1989). *Truth and method* (2nd ed.). J. Weinsheimer and D.G. Marshall (Trans). New York : Crossroad.

Graham, R. (1998). *The Essential Trudeau*. Toronto : McClelland and Stewart.

Jay, G. and Jones, S.E. (2005). Whiteness studies and the Multicultural Literature classroom. *Pedagogy, Praxis, Politics, and Multiethnic Literatures* (Summer, 2005), pp. 99-121.

Kymlicka, W. (2015). The Essentialist Critique of Multiculturalism : Theories, Policies, Ethos. SSRN Electronic Journal.

Maynard, R. (2017). *Policing Black Lives : State Violence in Canada from Slavery to the Present*. Fernwood Publishing.

McIntosh, P. (2003). White Privilege : Unpacking the Invisible Knapsack. In S. Plous, (ed.), *Understanding Prejudice and Discrimination* (pp. 191-196). New York, NY : McGraw-Hill.OCASI (Ontario Council of Agencies Serving Immigrants). (2019). New Fact Sheets Show Growing Racial Disparities in Canada, March 21. Colour of Poverty- Colour of Change. Toronto.

Patterson, M., Hazel, M., and Saunders, D. (2019). Annual review of the labour market, 2018. Labour Statistics : Research Papers, Statistics Canada, Ottawa.

Porter, J. (1965) *The Vertical Mosaic*. Toronto : University of Toronto Press, Scholarly Publishing Division ; Reprint Edition (June 1, 1965)

Singer, C. (2021). Canada named best country in the world by U.S. News and World Report, Canada Immigration News. Ottawa.

Statista. (2021). Number of immigrants in Canada from 2000 to 2020.

Statistics Canada. (2017a). Census Profile, 2016 Census. Ottawa.

Statistics Canada. (2017b, November 29). Education in Canada : Key results from the 2016 Census. Ottawa.

The Abbotsford News (2011, March 11). Komagata Maru Tragedy Remembered.

Trudeau, J. (2015, November 26). Diversity is our strength.

Truth and Reconciliation Commission of Canada. 2015. The Final Report of the Truth and Reconciliation Commission. Toronto : Lorimer

UNHCR (n.d.) Refugee Statistics : in Canada.

LE MULTICULTURALISME À LA CROISÉE DES CHEMINS : VERS UNE ÉDUCATION ANTIRACISTE PANDÉMIQUE DANS LE CANADA DE L'APRÈS-COVID-19

SHIBAO GUO

Shibao Guo est professeur à la Werklund School of Education de l'Université de Calgary. Au cours des vingt dernières années, en tant qu'universitaire et chercheur transnational, il a cultivé un intérêt et une expertise en matière de recherche dans les domaines de la migration transnationale, de la diaspora, des relations ethniques et raciales, de l'éducation multiculturelle et antiraciste, et de l'éducation comparative et internationale. Ses recherches ont été financées par de nombreux organismes, dont le CRSH, l'IRCC, l'OIM, la Fondation Asie Pacifique du Canada et l'Internationale de l'éducation. Parmi ses plus récentes publications, citons : *Decolonising lifelong learning in the context of transnational migration* (Routledge, 2020), *Immigration, racial and ethnic studies in 150 years of Canada : Retrospects and prospects* (Brill|Sense, 2018). Il est l'ancien président de la Société canadienne d'études ethniques. Il est actuellement co-rédacteur en chef de la revue Canadian Ethnic Studies. Il est également co-éditeur de deux séries de livres publiés par Brill|Sense Publishers : *Spotlight on China* et *Transnational Migration and Education.*

L'année 2021 marque le 50e anniversaire de la politique officielle du multiculturalisme au Canada. Souvent présentées à l'échelle internationale comme un modèle de réussite, la pratique et la politique en matière de multiculturalisme du Canada sont reconnues comme avant-gardistes et efficaces. Pourtant, cette réussite apparente n'a pas été remise en question pendant la COVID-19, lorsque les conflits et les divisions raciaux et ethniques ont refait surface. Depuis le déclenchement de la pandémie mondiale, on a assisté à travers le pays à une montée du racisme et de la xénophobie à l'égard des Canadiens d'origine asiatique. À l'occasion de la célébration de son 50e anniversaire, il est nécessaire de revisiter le multiculturalisme au carrefour du racisme anti-asiatique lors de la COVID-19. Il semble urgent d'agir immédiatement pour combattre et éliminer le racisme en adoptant un modèle d'éducation antiraciste en situation de pandémie dans un Canada qui sort de la COVID-19.

LE MULTICULTURALISME A 50 ANS

En 1971, le Canada a été le premier pays au monde à formuler une politique officielle de multiculturalisme dont l'objectif était d'aider les groupes culturels à surmonter les obstacles rencontrés pour leur permettre de s'intégrer à la société canadienne tout en conservant leur langue et leur culture d'origine (Guo & Wong, 2015). Au cours des cinq dernières décennies, le multiculturalisme a fait l'objet de nombreux débats, tant au Canada qu'ailleurs. Certains chercheurs affirment que le multiculturalisme est une réponse aux pressions exercées par le Canada sur les immigrants pour qu'ils s'intègrent aux institutions communes (Kymlicka, 1998). Il fournit un cadre pour débattre et élaborer des conditions d'intégration plus équitables, car l'intégration est généralement un processus long, difficile et souvent douloureux. D'autres ne sont pas d'accord. Wong (2008) résume ainsi les critiques du multiculturalisme liées à la fragmentation dans la littérature sociologique des quatre dernières décennies, en se concentrant principalement sur la division sociale, le choc des cultures, la marginalisation et la stratification ethniques. D'autres affirment que la politique de multiculturalisme occulte notre compréhension des écarts de pouvoir de nature structurelle, tels que le racisme et le sexisme, ainsi que leurs effets d'exclusion. (Bannerji, 2000).

En réfléchissant au développement historique du multiculturalisme, Kymlicka (2015) identifie trois étapes dans la saga du multiculturalisme canadien avec trois dimensions distinctes de la diversité à l'œuvre – l'ethnicité, la race et la religion. Dans sa phase d'incarnation, la politique de multiculturalisme encourageait l'auto-organisation, la représentation et la participation des groupes ethniques définis sur la base de leur pays d'origine. Cette logique de l'ethnicité a été complétée dans un deuxième temps par des programmes destinés à traiter les processus de racialisation et de discrimination raciale. Plus récemment, le Canada a commencé à assister à l'émergence de la religion comme fondement des revendications multiculturelles. En tant que tel, le multiculturalisme subit maintenant des pressions pour ajouter une troisième voie, celle de la religion. Kymlicka soutient que les éventualités à travers lesquelles les logiques de l'ethnicité, de la race et de la religion ont évolué et interagi au fil du temps au Canada ont créé un contexte qui conserve un puissant potentiel pour aider à construire des modèles plus inclusifs de citoyenneté démocratique au Canada.

> **« Bien que le Canada reste l'un des derniers bastions du multiculturalisme au monde, la conception de celui-ci a été repensée au cours des cinq décennies depuis sa mise en œuvre. »**

Bien que le Canada reste l'un des derniers bastions du multiculturalisme au monde, la conception de celui-ci a été repensée au cours des cinq décennies depuis sa mise en œuvre. (Winter 2015). Conçu à l'origine comme remède modeste à la marginalisation aux plans culturel et socio-économique, le concept visait les relations entre majorité et minorité, la participation équitable, une identité canadienne partagée et une citoyenneté inclusive. (Winter 2015). On peut le décrire comme une sorte de levier socioethnique à inclusion conditionnelle menant à la formation d'une identité natio-

nale multiculturelle au sein de groupes dans un contexte pluraliste. Dans les années 1990, selon Winter, le multiculturalisme est devenu de plus en plus individualisé et néolibéral et la dimension de participation équitable s'est atténuée. Le deuxième changement de cap a eu lieu au cours de la première décennie du XXIe siècle, au moment où le multiculturalisme ne porte plus sur les relations majorité-minorité, mais plutôt sur la gestion des relations minorité-minorité. Le groupe dominant s'arroge désormais une capacité présumée inhérente à être le garant de relations pacifiques intraminoritaires et inter minoritaire. Comme le remarque Winter, le langage lié au concept a évolué pour mettre l'accent non plus sur le « nous », mais sur les « autres ». En accord avec Winter, il semble évident que le multiculturalisme au Canada a perdu un élément essentiel de son sens original, ce qui constitue un signal d'alarme pour tous. Comme le remarque Winter, le langage a évolué et ne concerne plus « nous », mais « eux ». En accord avec Winter, on peut affirmer que le multiculturalisme au Canada a perdu son sens originel, un fait qui devrait servir de signal d'alarme pour tous. Si le Canada a l'intention de récupérer son objectif initial d'aider les immigrants à participer pleinement à la société canadienne, il doit aller au-delà de la rhétorique superficielle sur la diversité et la différence pour adopter un modèle qui aborde les tensions et les conflits raciaux et ethniques.

LE RACISME ET LA XÉNOPHOBIE DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19

Depuis l'apparition de la COVID-19, le racisme et la discrimination ethnique ont refait surface et ont proliféré dans le contexte de la pandémie mondiale. Les Canadiens d'origine asiatique, en particulier ceux d'origine chinoise, ont fait l'objet de crachats, d'abus verbaux et d'attaques physiques. On les humilie et on les blâme pour la propagation du virus, alors qu'ils présentent les taux d'infection les plus faibles au Canada. On les exhorte à « rentrer chez eux », même si certains d'entre eux sont nés au Canada et n'ont jamais mis les pieds sur leurs terres ancestrales. En tant que victimes de la discrimination raciale, les Canadiens asiatiques ont connu par la suite des niveaux élevés d'anxiété, de traumatisme et de désespoir. À l'aide d'une analyse critique du discours, Guo et Guo (2021) ont procédé à une analyse des incidents relatifs au racisme et à la xénophobie antiasiatiques rapportés dans la presse populaire pendant la pandémie. Leurs conclusions révèlent qu'il y a eu une augmentation considérable du nombre de crimes haineux perpétrés contre les Canadiens d'origine asiatique, principalement attribuable à l'ignorance, à la peur et à la désinformation liées à la pandémie mondiale. En s'appuyant sur la théorie critique des races, les auteurs ont axé leur recherche sur le racisme antiasiatique lié au port du masque (avant qu'il ne soit rendu obligatoire), aux injures et aux attaques visant le quartier chinois. Leur analyse révèle que le fait de présenter les Canadiens d'origine asiatique comme des porteurs potentiels du virus les a dépeints comme des personnes faibles, malades et étrangères, et donc comme étant des citoyens « indésirables ». De même, la perception erronée de la supériorité de la culture occidentale sur les cultures asiatiques explique également l'utilisation de discours haineux et d'injures (par exemple, « virus chinois », « manger des chauves-souris ») et alimente la présomption d'une incompatibilité de modes de vie et de traditions qui entraîne la perception d'une infériorité culturelle.

Pour comprendre comment le quartier chinois est

devenu le symbole de la maladie et la cible d'attaques racistes dans le cadre de la COVID-19, Guo et Guo (2021) ont ancré la discussion dans le contexte historique du vécu des Chinois au Canada. Il s'avère que l'hostilité anti-asiatique est alimentée par une hystérie racisée contre le « péril jaune » qui dépeint les peuples de l'Est comme un danger existentiel pour la civilisation occidentale. Il semble que l'on puisse établir un parallèle avec la façon dont les Canadiens d'origine chinoise ont été traités dans le cadre du passé raciste du Canada. Dès leur arrivée au Canada et par leur seule présence, les Chinois ont été associés à la peste et à des vices tels que le jeu, l'opiomanie, la maladie et l'insalubrité. L'étude de ces auteurs démontre à quel point la discrimination raciale est profondément ancrée au Canada, un constat illustré par Guo et Wong (2018) dans leur réflexion sur l'immigration et l'histoire raciale et ethnique du Canada depuis sa confédération il y a plus de cent cinquante ans. Malgré les politiques d'immigration non racistes et le multiculturalisme revendiqué par le Canada pour protéger les minorités contre les éventuels préjugés et discriminations, les Asiatiques et les autres peuples racisés au sein du Canada sont confrontés au racisme et à la discrimination ethnique sur le plan social dans leur vie quotidienne. La COVID-19 a déclenché une réaction de colère qui a déclenché contre les Chinois des sentiments historiquement enracinés et des idéologies raciales profondément ancrées dans le cadre culturel canadien. Le racisme et la xénophobie anti-Asiatiques et anti-Chinois reflètent et conservent « le processus historique de discours racialisant en vertu duquel les Canadiens asiatiques sont sujets à des constructions sociales les présentant comme biologiquement inférieurs, culturellement arriérés et racialement indésirables » (Guo & Guo, 2021, p. 204).

VERS UNE ÉDUCATION ANTIRACISTE PANDÉMIQUE DANS LE CANADA DE L'APRÈS-COVID-19

À la lumière des sentiments anti-asiatiques croissants au Canada depuis l'éclosion de la COVID-19, il semble évident que le multiculturalisme est à la croisée des chemins. En accord avec Kymlicka (2015), il faut accorder plus d'importance et de ressources à la lutte contre le racisme au Canada. À l'occasion de la célébration du 50e anniversaire de la politique officielle du Canada en matière de multiculturalisme, il est temps d'entamer une réflexion critique en profondeur sur la rhétorique de l'exceptionnalisme canadien visant à présenter le pays comme une nation culturellement diverse et inclusive. Pour dénoncer et combattre le racisme et la xénophobie antiasiatique et antichinois liés à la COVID-19, je propose qu'on mette en place un programme d'éducation antiraciste pandémique qui vise à dénoncer toute forme de racisme et de xénophobie directement liée à la pandémie mondiale et à éliminer l'oppression raciale en vue de favoriser la justice sociale dans le Canada de l'après-COVID (Guo et Guo, 2021). Aux fins de cette réflexion, je

« À l'occasion de la célébration du 50e anniversaire de la politique officielle du Canada en matière de multiculturalisme, il est temps d'entamer une réflexion critique en profondeur sur la rhétorique de l'exceptionnalisme canadien visant à présenter le pays comme une nation culturellement diverse et inclusive. »

m'appuie sur le modèle d'éducation antiraciste de Dei (Dei, 1996 ; Dei, James-Wilson et Zine, 2001) qui conçoit l'éducation comme un processus à médiation raciale, culturelle et politique. Le modèle englobe quatre objectifs d'apprentissage : l'intégration de multiples centres de connaissances ; la reconnaissance et le respect de la différence ; la réalisation de changements sociaux et éducatifs liés à l'équité, à l'accès et à la justice sociale ; et la formation à l'autonomisation des communautés. Ce modèle suppose que les éducateurs reconnaissent les inégalités existantes au sein des structures sociales et des environnements éducatifs, qu'ils comprennent leur rôle dans ces structures et qu'ils militent activement en faveur du changement. Plus précisément, Guo et Guo (2021) affirment que « les éducateurs doivent enseigner l'antiracisme pandémique de manière explicite et développer une conscience des discours racialisants, de la violence et de la discrimination xénophobes liées à la COVID-19 et discuter de la mise en place de plans d'action pour les éliminer » (p. 206). Pour atteindre cet objectif, le rôle des enseignants et des instructeurs doit s'étendre de la sphère de la classe jusqu'à celle de la communauté, exigeant un engagement vis-à-vis des questions sociales et politiques. En particulier, il faut une collaboration entre les enseignants, les étudiants, les administrateurs et les militants communautaires en vue de réaliser un changement à grande échelle. Ce sont les éléments essentiels dans le combat contre le racisme en forme de virus contagieux qui ne sera éradiqué qu'avec des efforts collectifs pour instaurer la justice sociale dans un Canada de l'après-COVID-19.

RÉFÉRENCES

Bannerji, H. 2000. *The dark side of the nation : Essays on multiculturalism, nationalism and gender*. Toronto : Canadian Scholars Press.

Dei, G. J. S. 1996. *Anti-racism education : Theory and practice*. Halifax : Fernwood Publishing.

Dei, G. J. S., James-Wilson, S., & Zine, J. 2001. *Inclusive schooling : A teacher's companion to removing the margins*. Toronto : Canadian Scholars' Press.

Guo, S. & Guo, Y. 2021. Combating anti-Asian racism and xenophobia in Canada : Toward pandemic anti-racism education in post-COVID-19. *Beijing Review of International Education*, 3(2), 187-211.

Guo, S., and Wong, L. (Eds.) 2015. *Revisiting multiculturalism in Canada : Theories, policies and debates*. Rotterdam, the Netherlands : Sense Publishers.

Guo, S. & Wong, L. 2018. Immigration, racial and ethnic studies in 150 years of Canada : An introduction. In S. Guo & L. Wong (Eds.), *Immigration, racial and ethnic studies in 150 years of Canada : Retrospects and prospects* (pp. 1-17). Leiden, the Netherlands : Brill|Sense Publishers.

Kymlicka, W. 1998. *Finding our way : Rethinking ethnocultural relations in Canada*. Toronto : Oxford University Press.

Kymlicka, W. 2015. The three lives of multiculturalism. In : S. Guo and L. Wong, eds. *Revisiting multiculturalism in Canada : Theories, policies and debates*. Rotterdam, the Netherlands : Sense Publishers, 17-35.

Winter, E. 2015. Rethinking multiculturalism after its "retreat" : Lessons from Canada. *American Behavioral Scientist*, 59 (6) 637–657.

Wong, L. 2008. Multiculturalism and Ethnic Pluralism in Sociology : An Analysis of the Fragmentation Position Discourse. *Canadian Ethnic Studies*, 40 (1), 11-32.